

THE
QUEBEC ALMANAC

FOR

THE YEAR 1798.

N: LAT: 46d. 55m: --W: LONG: 71d. 12m.

RES
AG
60

1798

FS

QUEBEC:

PRINTED BY JOHN NEILSON,
MOUNTAIN STREET.

2

SALMANAC

DE

QUEBEC,

~~AY
414
A4
RES [S]~~

POUR

L'ANNEE 1798.

RES

AG

60

98635

1798

QUEBEC:

**DE L'IMPRIMERIE DE J: NEILSON,
RUE LA MONTAGNE.**

TS

EPOCHS AND COMMON NOTES.

The year 1798 is second after Bissextile or Leap Year.	
Of the Julian Period	- - - 6511
Of the Mundane Era	- - - 5801
Since the birth of Christ, according to Chronologers.	- - - 1802
Of the vulgar Christian Era	- - - 1798
Since Julius Caesar invaded England	- - - 1850
Since the Discovery of America	- - - 306
Of the reign of His Majesty George III.	- - - 38

CHRONOLOGICAL CYCLES.

Dominical Letter	- - - G
Lunar Cycle, or Golden Number	- - - 13
Epact	- - - 12
Solar Cycle	- - - 15
Roman Indiction	- - - 1

MOVEABLE FEASTS.

Septuagesima Sunday	- - - Feb. 4
Quinquagesima, or Shrove Sunday	- - - Feb. 18
Ash-Wednesday, or first day in Lent	- - - Feb. 21
Middle Lent Sunday	- - - Mar. 18
Palm Sunday	- - - April 1
Easter Sunday	- - - April 8
Rogation Sunday	- - - May 13
Ascen. Day, or Holy Thursday	- - - May 17
Whitsunday	- - - May 27
Trinity Sunday	- - - June 3
Advent Sunday	- - - Dec. 2

Commencement of the four Seasons of the year.
 Spring—sun enters ♡, March 20th day, 49m. past three morning.

Summer—sun enters ♌, June 21st day, 25m. past one morning.

Autum—sun enters ♍, Sep. 22d day, 2m. past three afternoon.

Winter—sun enters ♑, December 21st day, 54m. past seven morning.

époques et Notes communes.

L'Année 1798 la seconde après la Bissextile.		
De la période Julianne,	-	6511
De l'Ere du monde,	-	5801
Depuis la naissance de notre S. Jesus Christ, suivant les Chronologistes.	-	1802
De l'Ere vulgaire,	-	1798
Depuis l'invasion de Jules Cæsar en Angleterre,	1850	
Depuis la découverte de l'Amerique,	306	
Du regne de Sa Majesté GEO. III.	38	

CICLES CHRONOLOGIQUES.

G		
13		
12		
15		
1		
Lettre Dominicale	-	G
Cicle Lunaire, ou Nombre d'Or,	-	13
Epacte,	-	12
Cicle solaire,	-	15
Indiction Romaine,	-	1

FETES MOBILES.

b. 4		
b. 18		
b. 21		
ar. 18		
pril 1		
pril 8		
lay 13		
lay 17		
lay 27		
mai 3		
ec. 2		
mar.		
n. past		
n. past		
n. past		
, 54m.		
Septuagésime,	-	4 Fev.
Quinquagésime, ou dimanche gras,	-	18 Fév.
Mercredi des cendres, ou premier jour du carême.	-	21 Fev.
Dimanche des Rameaux,	-	1 Avril.
Pâques,	-	8 Avril.
Dimanche des Rogations,	-	13 Mai.
Ascension,	-	17 Mai.
Pentecôte,	-	27 Mai.
Trinité,	-	3 Juin.
Dimanche des Avents,	-	2 Dec.

Commencement des quatre saisons de l'Année.

Le Printemps—le soleil entre au ♡, le 20e. jour de Mars à 3h. 49m. matin.

L'Eté—le soleil entre au ♢, le 21e. jour de Juin à 1h. 25m. matin.

L'Automne—le soleil entre ♣, le 22e. jour de Septembre, à 3h. 2m. du soir.

L'Hiver—le soleil ♦, le 21e. jour de Décembre à 7h. 54m. du matin.

E C L I P S E S.

Of four ECLIPSES which will happen this year, viz. two of the Sun and two of the Moon, only that of the Moon on the 23d November, will be visible at Quebec.—It will commence at 6h. 27m. in the morning, and will disappear at the setting of the Moon, at 7h. 34m. about 7 digits of the southern part of the moon will then be eclipsed.

M O O N ' S A S P E C T S.

- | | |
|---|---|
| <p>● New Moon.
○ First Quarter.</p> | <p>○ Full Moon.
○ Last Quarter.</p> |
|---|---|

T H E S I G N S.

♈ Aries.	♎ Libra.
♉ Taurus.	♏ Scorpio.
♊ Gemini.	♐ Sagittarius.
♋ Cancer.	♑ Capricornus.
♌ Leo.	♒ Aquarius.
♍ Virgo.	♓ Pisces.

Explanation of the Calendar.

The first Column contains the days of the Month, the second the Dominical Letters for the days of the Week, the third the Holidays, &c. and the fourth rising and setting of the Sun.

ECLIPSES.

De quatre Eclipses, qu'il y aura cette année, savoir,
deux de Soleil et deux de Lune; une seulement sera
visible à Québec, c'est celle de Lune du 23 Novembre.
Elle commencera à 6h. 27m. du matin, et cessera de
paroître au coucher de la Lune à 7h. 34m. sa grandeur
sera alors d'environ 7 doigts dans la partie Australe de
la Lune.

FIGURES DES LUNAISONS:

● Nouvelle Lune.
◆ Premier Quartier.

○ Pleine Lune.
◆ Dernier Quartier.

LES DOUZE SIGNES DU ZODIAQUE.

◆ Le Bélier, <i>Aries.</i>	◆ La Balance, <i>Libra.</i>
◆ Le Taureau, <i>Taurus.</i>	◆ Le Scorpion, <i>Scorpio.</i>
◆ Les Gémaux, <i>Gemini.</i>	◆ Le Sagitaire, <i>Sagittarius.</i>
◆ L'Ecrevisse, <i>Cancer.</i>	◆ Le Capricorne <i>Capricornus</i>
◆ Le Lion, <i>Leo.</i>	◆ Le Verseau, <i>Aquarius.</i>
◆ La Vierge, <i>Virgo.</i>	◆ Les Poissons, <i>Pisces.</i>

Explication du Calendrier.

La première colonne contient les jours du mois; la seconde les jours de la semaine; la troisième les Fêtes; et la quatrième le lever et coucher du Soleil:

A Tide Table for the Harbour of Quebec.

Age of the Moon.	New Moon.		Age of the Moon.
	b.	m.	
0	6	45	15
1	7	33	16
2	8	21	17
3	9	9	18
4	9	57	19
5	10	45	20
6	11	33	21
7	12	21	22
8	1	9	23
9	1	57	24
10	2	45	25
11	3	33	26
12	4	21	27
13	5	9	28
14	5	57	29

Full Moon.

This Table shews the time of high water ashore, of which circumstance all masters of vessels ought to be well aware when they remove their vessels from one place to another; but the ebbing continues three quarters of an hour in the Channel.

RULE. Having found the age of the moon at the top of each month in the Calendar, look in the left column of the table for the day from new to the full moon, then in the right column the day from the full to the new moon, and in the middle column you will find the time when it is high water ashore.

Times of High Water, on the days of New & Full Moon, at different places of the River St. Lawrence.

At Seven Isles	1 h.	Tadoussac	$2\frac{3}{4}$ h
At Caouy	$1\frac{1}{4}$	Pot à l'eau de vie	$3\frac{1}{4}$
Manicouagan	$1\frac{3}{4}$	Malbaie	4
Betshamites	2	Baie St. Paul.	$4\frac{3}{4}$
Port Néuf	$2\frac{1}{4}$	Cap Tourmente	$5\frac{1}{2}$

Table des Marées pour le Havre de Québec.

<i>Age de la Lune.</i>	<i>b. m.</i>	<i>Age de la Lune.</i>
0	6 45	15
1	7 33	16
2	8 21	17
3	9 9	18
4	9 57	19
5	10 45	20
6	11 33	21
7	12 21	22
8	1 9	23
9	1 57	24
10	2 45	25
11	3 33	26
12	4 21	27
13	5 9	28
14	5 57	29

Nouvelle Lune.

Pleine Lune.

Cette table indique le tems où il paroit que la marée est haute à terre, c'est à quoi tous les navigateurs devroient faire attention lorsqu'ils transerent leurs vaisseaux d'un lieu à un autre; mais le flux continue trois quarts d'heure de plus dans le chenail.

REGLE. Ayant trouvé l'âge de la Lune à la tête de chaque mois sur le Calendrier, cherchez dans la colonne de cette table à gauche le jour depuis la nouvelle jusqu'à la pleine Lune, et dans la colonne à droit le jour depuis la pleine jusqu'à la nouvelle Lune, et vis-à-vis dans la colonne du milieu vous trouverez le tems de la Haute Marée à terre.

*New &
River*

Marees Hautes les jours des Nouvelles ou Pleines Lunes.

Aux sept îles,	1h.	Au port à l'eau de vie	3 $\frac{1}{2}$
Au Caouy,	1 $\frac{1}{4}$	A la Malbaie,	4
A Manicouagan	1 $\frac{3}{4}$	A la Baie St. Paul à	4 $\frac{3}{4}$
Au Betsiamites,	2	Au Cap Tourmente,	5 $\frac{1}{2}$
A Port Neuf.	2 $\frac{1}{4}$	A Quebec,	à 6 $\frac{1}{4}$
A Tadoulaac,	2 $\frac{3}{4}$		

Vers le haut de la rivière la Marée montante dure moins que la descendante.

l'heure 5 $\frac{1}{2}$.

4 $\frac{3}{4}$

4 $\frac{3}{4}$

10
JANUARY has XXXI DAYS.

Full Moon 2d day, oh 22m. afternoon.

Last Quarter 9th, 2h. 52m. morning.

New Moon 16th, 8h 5m. evening.

First Quarter, 25th, on. 30m. morning.

Ful moon 31st on. 46 h. night.

D	s	W	S.	R.	O	S.
1	a			7	44	5
2	b			7	44	5
3	c			7	43	5
4	d			7	42	5
5	e			7	42	5
6	f		EPIPHANY.	7	41	5
7	G		1st. Sunday after Epiphany.	7	40	5
8	a			7	40	5
9	b			7	39	5
10	c			7	38	5
11	d			7	37	5
12	e			7	36	5
13	f			7	35	5
14	G		2d Sunday after Epiphany. <i>wrote house</i>	7	34	5
15	a			7	33	5
16	b			7	32	5
17	c			7	31	5
18	d		Queen Charlotte birth day kept.	7	30	5
19	e			7	29	5
20	f			7	27	5
21	G		Louis XVI. beheaded.	7	26	5
22	a			7	25	5
23	b			7	24	5
24	c			7	23	5
25	d		Conversion St. Paul.	7	21	5
26	e			7	20	5
27	f		Prince Augustus Frederick born.	7	19	5
28	G			7	17	5
29	a			7	16	5
30	b		King Charles Martyr.	7	14	5
31	c			7	13	5

Jo
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

JANVIER a XXXI JOURS.

- Le 2 à oh. 22m. Soir.
- Le 9 à 2h. 52m. Matin.
- Le 16 à 8h. 5m. Soir.
- Le 25 oh. 30 Matin.
- Le 31 à 1oh. 46m. Soir.

O S.

44 5
44 5
43 5
42 5
42 5
41 5
40 5
40 5
39 5
38 5
37 5
36 5
35 5
34 5
33 5
32 5
31 5
30 5
29 5
27 5
26 5
25 5
24 5
23 5
21 5
20 5
19 5
17 5
16 5
14 5
13 5

J	Semaine	F E T E S.	L O C
1	Lundi	CIRCONCISION.	7 44 5
2	Mardi	Octave Etienne. ..2M	7 44 5
3	Mercredi	Octave Jean. ..M	7 43 5
4	Jeudi	Octave Innocens	7 42 5
5	Vendredi	De la Vigile. ..M	7 42 5
6	Samedi	EPIPHANIE. Octave.	7 41 5
7	DIMAN.	..M	7 40 5
8	Lundi		7 40 5
9	Mardi		7 39 5
10	Mercredi		7 38 5
11	Jeudi	M	7 37 5
12	Vendredi		7 36 5
13	Samedi	Octave Epiphanie.	7 35 5
14	DIMAN.	2. NOM DE JESUS. ..2M	7 34 5
15	Lundi	Paul Hermite. ..M	7 33 5
16	Mardi	Marcel.	7 32 5
17	Mercredi	Antoine.	7 31 5
18	Jeudi	Chaire s. Pierre à Rome. 2M	7 30 5
19	Vendredi	Canut. ..M	7 29 5
20	Samedi	Fabien, &c.	7 27 5
21	DIMAN.	3. Agnès. ..M	7 26 5
22	Lundi	Vincent, &c.	7 25 5
23	Mardi	Raimond. ..M	7 24 5
24	Mercredi	Timothée.	7 23 5
25	Jeudi	Conv. St. Paul. ..M	7 21 5
26	Vendredi	Policarpe.	7 20 5
27	Samedi	Jean Chrysostôme.	7 19 5
28	DIMAN.	4.	7 17 5
29	Lundi	François de Sales.	7 16 5
30	Mardi	Martine.	7 14 5
31	Mercredi	Pierre Nolasco.	7 13 5

12

FEBRUARY has XXVIII. DAYS.

Last Quarter, 7th, 2h. 48m. afternoon.

New Moon, 15th, 2h. 57m. afternoon.

First Quarter, 23d 3h. 48m. afternoon.

D	s	ENGLISH CALENDAR.	R.	S.	Jo
1	d		7	12	5
2	e	Purification of B. V. Mary.	7	10	5
3	f		7	9	5
4	G	Septuagesima Sunday.	7	7	5
5	a		7	6	5
6	b		7	4	5
7	c		7	3	5
8	d		7	1	5
9	e		7	0	5
10	f		6	58	6
11	G	SEXAGESIMA. Sun.	6	57	6
12	a		6	55	6
13	b		6	53	6
14	c		6	52	6
15	d		6	50	6
16	e		6	48	6
17	f		6	47	6
18	G	Quinqua. or Shrove Sunday.	6	45	6
19	a		6	44	6
20	b		6	42	6
21	c	Ash Wednesday.	6	40	6
22	d	wrote home by Mail	6	39	6
23	e		6	37	6
24	f	St. Mathias. P. Adolp. Fred. born	6	36	6
25	G		6	34	6
26	e		6	32	6
27	b		6	30	6
28	c		6	29	6

13
FEVRIER a XXVIII. JOURS.

(Le 7 à 2h. 48m. Soir.

(Le 15 à 2h. 57m. Soir.

(Le 23 à 3h. 48m. Soir.

O S.		
12	5	
10	5	
9	5	
7	5	
6	5	
4	5	
3	5	
1	5	
0	5	
58	6	
57	6	
55	6	
53	6	
52	6	
50	6	
48	6	
47	6	
45	6	
44	6	
42	6	
40	6	
39	6	
37	6	
36	6	
34	6	
32	6	
30	6	
29	6	

Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	Jeudi	Ignace.	7 12 5
2	Vendredi	PURIFICATION.	7 10 5
3	Samedi	Hilaire M	7 9 5
4	DIMAN.	Septuagesime. Sol. Purif.	7 7 5
5	Lundi	5. Agathe.	7 6 5
6	Mardi	André Corsin. M	7 4 5
7	Mercredi	Romualde.	7 3 5
8	Jeudi	Jean de Matha.	7 1 5
9	Vendredi	Apolline.	7 0 5
10	Samedi	Scholastique.	6 58 6
11	DIMAN.	Sexagésime.	6 57 6
12	Lundi		6 55 6
13	Mardi		6 53 6
14	Mercredi	Valentin.	6 52 6
15	Jeudi	Faustin, &c.	6 50 6
16	Vendredi		6 48 6
17	Samedi	De la Ste. Vierge	6 47 6
18	DIMAN.	Quinquagesime. ..M	6 45 6
19	Lundi		6 44 6
20	Mardi		6 42 6
21	Mercredi	Les Cendres.	6 40 6
22	Jeudi	Chaire St. Pierre à Ant. 2M	6 39 6
23	Vendredi	..M à la Messe.	6 37 6
24	Samedi	Mathias.	6 36 6
25	DIMAN.	1. du Careme. Sol. Mathias.	6 34 6
26	Lundi		6 32 6
27	Mardi		6 30 6
28	Mercredi	4. Tems.	6 29 6

B.

14
MARCH has XXXI Days.

Full Moon 2d. 8h. 27m. morning.

Last Quarter 9th. 5h. 14m. morning.

New Moon 17th. 9h. 12m. morning.

First Quarter 25th. 3h. 7m. morning.

Full Moon 31st. 3h. 52m. afternoon.

D	S	W	ENGLISH CALENDAR.	R	⊕	S.
1	d		S. DAVID.	6	24	6
2	e			6	22	6
3	f			6	20	6
4	G	2d	sunday in Lent.	5	19	6
5	a			6	17	6
6	b			6	15	6
7	c			6	13	6
8	d			6	12	6
9	e			6	10	6
10	f			6	9	6
11	G	3d	Sunday in Lent.	6	7	6
12	a			6	5	6
13	b			6	3	6
14	c			6	2	6
15	d			6	0	6
16	e			6	58	7
17	f		St. Patrick.	5	57	7
18	G	4th or middle Sunday in Lent.		5	55	7
19	a			5	54	7
20	b			5	52	7
21	c		Equal day and night.	5	50	7
22	d			5	48	7
23	e			5	47	7
24	f			5	45	7
25	G	Annu. E. V. b Sun. in Lent.		5	43	7
26	a			5	42	7
27	b			5	40	7
28	c			5	38	7
29	d			5	37	7
30	e			5	35	7
31	f			5	34	7

147

M A R S a XXXI JOURS.

- Le 2 à 8h. 27m. Matin.
- Le 9 à 5h. 34m. Matin.
- Le 17 à 9h. 12m. Matin.
- Le 25 à 2h. 7m. Matin.
- Le 31 à 3h. 52m. Soir.

3 S.

	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
1	1 Jeudi		6	24	6
2	2 Vendredi	4 Tems.	6	22	6
3	3 Samedi	4 Tems.	6	20	6
4	4 DIMAN.	2. M	6	19	6
5	5 Lundi	Casimire. M	6	17	6
6	6 Mardi		6	15	6
7	7 Mercredi	Thomas d'Aquin. ..2M	6	13	6
8	8 Jeudi	Jean de Dieu. ..M	6	12	6
9	9 Vendredi	Françoise. ..M	6	10	6
10	10 Samedi	40 Martirs. M	6	9	6
11	11 DIMAN.	3. M	6	7	6
12	12 Lundi	Grégoire. ..M	6	5	6
13	13 Mardi		6	3	6
14	14 Mercredi		6	2	6
15	15 Jeudi		6	2	6
16	16 Vendredi		6	2	6
17	17 Samedi	Patrice. ..M	6	2	6
18	18 DIMAN.	4. Sol. Joseph. ..M	6	1	6
19	19 Lundi	Joseph. M.	6	1	6
20	20 Mardi		6	0	6
21	21 Mercredi	Benoit. M	6	0	6
22	22 Jeudi		6	0	6
23	23 Vendredi		5	57	7
24	24 Samedi		5	54	7
25	25 DIMAN.	DE LA PASSION.	5	50	7
26	26 Lundi	ANNONCIATION. M	5	47	7
27	27 Mardi		5	43	7
28	28 Mercredi		5	29	7
29	29 Jeudi		5	37	7
30	30 Vendredi	N. D. de Pitié. M.	5	35	7
31	31 Samedi	B 2	5	3	7

APRIL has XXX DAYS.

Last Quarter 7th. 9h. 47m. night.
 New Moon 16th. 1h. 28m. morning.
 First Quarter 23d. 11h. 6m. morning.
 Full Moon 30th. 5h. 19m. morning.

Days	ENGLISH CALENDAR.	R.	S.
1	G 6th Sun. in Lent. Palm Sun.	5	32 7
2	a	5	30 7
3	b	5	28 7
4	c	5	27 7
5	d	5	25 7
6	e Good Friday	5	24 7
7	f	5	22 7
8	G EASTER DAY.	5	20 7
9	a Easter Monday.	5	19 7
10	b Easter Tuesday.	5	17 7
11	c	5	15 7
12	d	5	14 7
13	e	5	12 7
14	f	5	11 7
15	G 1st Sun. after East. ST. GEORGE	5	9 7
16	a	5	7 7
17	b	5	6 7
18	c	5	4 7
19	d	5	3 7
20	e	5	1 7
21	f	5	0 7
22	G 2d Sun. after Easter.	4	58 8
23	a	4	57 8
24	b	4	55 8
25	c St. Mark. Princess Mary born.	4	54 8
26	d	4	52 8
27	e	4	51 8
28	f	4	49 8
29	G 3d Sun. after Easter.	4	48 8
30	a	4	46 8

17
AVRIL a XXX JOURS.

- C Le 7 à 9h. 47m. Soir.
- Le 10 à 1h. 28m. Matin.
- D Le 23 à 11h. 6m. Matin.
- ◎ Le 30 à 3h. 19m. Matin.

JO	Semaine.	F E T E S .	L O C
1	DIMAN.	RAMEAUX.	5 23 7
2	Lundi		5 30 7
3	Mardi		5 28 7
4	Mercredi		5 27 7
5	Jeudi	Jeudi Saint.	5 25 7
6	Vendredi	Vendredi Saint.	5 24 7
7	Samedi	Samedi Saint.	5 22 7
8	DIMAN.	PAQUES. Octave.	5 20 7
9	Lundi		5 19 7
10	Mardi		5 17 7
11	Mercredi		5 15 7
12	Jeudi		5 14 7
13	Vendredi		5 12 7
14	Samedi	M	5 11 7
15	DIMAN.	QUASIMODO.	5 9 7
16	Lundi	François de Paul.	5 7 7
17	Mardi	Isidore.	M 5 6 7
18	Mercredi	Vincent Ferrier.	5 4 7
19	Jeudi	léon.	5 3 7
20	Vendredi	Hermenegilde.	5 1 7
21	Samedi	Anselme,	5 0 7
22	DIMAN.	2.	4 58 8
23	Lundi	George.	4 57 8
24	Mardi	Soter, &c.	4 55 8
25	Mercredi	Marc. Abstinence Proces.	4 54 8
26	Jeudi	Clet, et Marcellin.	4 52 8
27	Vendredi		4 51 8
28	Samedi	De la Ste. Vierge.	M 4 49 8
29	DIMAN.	3. Ste. Famille.	M 4 48 8
30	Lundi	Catherine de Sienne.	4 46 8

MAY has XXXI DAYS.

First Quarter the 3d at 44m. past 1 afternoon.

Full Moon the 10th, at 56m. past 7 evening.

Last Quarter the 18th, at 22n. past 8 night.

New Moon the 26th at 57m. past 3 morning.

D	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S
1	b	St. Philip and James,	4	45	8
2	c		4	43	8
3	d		4	42	8
4	e		4	41	8
5	f		4	40	8
6	G	4th Sun. after Easter. Siege raised.	4	38	8
7	a		4	37	8
8	b		4	35	8
9	c		4	34	8
10	d		4	33	8
11	e		4	31	8
12	f		4	30	8
13	G	5th Sun. after East. Rog. Sund.	4	29	8
14	a		4	28	8
15	b		4	27	8
16	c		4	25	8
17	d	Holy Thursday. ASCEN.	4	24	8
18	e		4	23	8
19	f	Queen CHAR. born. 1744.	4	22	8
20	G		4	21	8
21	a		4	20	8
22	b	Prs. Eliz. born.	4	19	8
23	c		4	18	8
24	d		4	17	8
25	e		4	16	8
26	f		4	16	8
27	G	WHITSUNDAY.	4	15	8
28	a		4	14	8
29	b	K. Chs. II. restored.	4	13	8
30	c		4	12	8
31	d		4	12	8

MAI a XXXI JOURS.

- ☉ Le 7 à 3h. 23m. Soir.
 ☉ Le 15 à 3h. 8m. Soir.
 ☉ Le 22 à 4h. 36m. Soir.
 ☉ Le 29 à 1h. 24m. Matin.

JO	SEMAINE.	F E T E S.	L O C
1	Mardi	Phillipe et Jacques	4 45 8
2	Mercredi	Athanase.	4 43 8
3	Jeudi	Invent. Ste. Croix. M	4 42 8
4	Vendredi	Monique.	4 41 8
5	Samedi	Pie. V.	4 40 8
6	DIMAN.	J. Porte Latine. Sol. Phil. M	4 38 8
7	Lundi	Stanislas.	4 37 8
8	Mardi	Apparition St. Michel.	4 35 8
9	Mercredi	Gregoire Nazianze.	4 34 8
10	Jeudi	Antonin. M	4 33 8
11	Vendredi	Pierre Martyr.	4 31 8
12	Samedi	Nerée, &c.	4 30 8
13	DIMAN.	5.	4 29 8
14	Lundi	Rogations. M	4 28 8
15	Mardi	Rogations.	4 27 8
16	Mercredi	Rogations. Ubalde, M.	4 25 8
17	Jeudi	ASCENSION. Octave.	4 24 8
18	Vendredi	Venant. M	4 23 8
19	Samedi	Pierre Celestin. 2M	4 22 8
20	DIMAN.	...M	4 21 8
21	Lundi	Bernardin. M	4 20 8
22	Mardi		4 19 8
23	Mercredi		4 18 8
24	Jeudi	Octave. Ascension.	4 17 8
25	Vendredi	Gregoire VII. ...M	4 16 8
26	Samedi	Jeune. De la Vigile. M à L.	4 16 8
27	DIMAN.	PENTECOTE. Octave.	4 15 8
28	Lundi		4 14 8
29	Mardi		4 13 8
30	Mercredi	Jeune 4 Tems.	4 12 8
31	Jeudi		4 12 8

20
JUNE has XXX DAYS.

Last Quarter 6th. 8h. 53m. morning.

New Moon 14 h. 2h 15m. morning.

First Quarter 20th. 8h. 41m. night.

Full Moon 28th. oh. 50m. morning.

DS	WS	ENGLISH CALENDAR.	R. O. S.
1	e		4 11 8
2	f		4 10 8
3	G	TRINITY Sunday.	4 10 8
4	a	King GEO. III. [born 1738]	4 9 8
5	b	P. Ernest Aug. born.	4 8 8
6	c		4 8 8
7	d		4 7 8
8	e		4 7 8
9	i		4 7 8
10	G	1st Sun. after Trin.	4 6 8
11	a	St. Barnabas.	4 6 8
12	b		4 6 8
13	c		4 5 8
14	d		4 5 8
15	e		4 5 8
16	f		4 5 8
17	G	2d Sun. after Trin.	4 5 8
18	a		4 5 8
19	b		4 5 8
20	c		4 5 8
21	d	Longest day.	4 5 8
22	e		4 5 8
23	f		4 6 8
24	G	3d Sun. after Trin, St. John Bapt.	4 6 8
25	a		4 6 8
26	b		4 6 8
27	c		4 6 8
28	d	wrote full DSS	4 7 8
29	e	St. Peter & Paul,	4 7 8
30	f		4 7 8

JO

I

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

21
JUIN a XXX JOURS.

- Le 6 à 8h. 53m. Matin.
- Le 14 à 2h. 15m. Matin.
- Le 20 à 8h. 41m. Soir.
- Le 28 à oh 56m. Matin.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
1	Vendredi	Jeune. 4 Tems.	4 11 8
2	Samedi	Jeune. 4 Tems. M	4 10 8
3	DIMAN.	TRINITE' ..M	4 10 8
4	Lundi	Philippe de Néri	4 9 8
5	Mardi	Magdeleine de Pazzis.	4 8 8
6	Mercredi	Norbert.	4 8 8
7	Jeudi	FETE-DIEU, Octave.	4 7 8
8	Vendredi		4 7 8
9	Samedi	..M	4 7 8
10	DIMAN.	2. M	4 6 8
11	Lundi	Barnabé M	4 6 8
12	Mardi	Jean à Facundo. 2M	4 6 8
13	Mercredi	Antoine. M.	4 5 8
14	Jeudi	Octave. Fete-Dieu.	4 5 8
15	Vendredi	Baile. M	4 5 8
16	Samedi	Marguerite.	4 5 8
17	DIMAN.	3.	4 5 8
18	Lundi	Marc, &	4 5 8
19	Mardi	Ju'ienne. M	4 5 8
20	Mercredi	Silvers.	4 5 8
21	Jeudi		4 5 8
22	Vendredi	Pa illin.	4 5 8
23	Samedi	Jeune de la Vigile.	4 6 8
24	DIMAN.	4. Jean. B. Octave ...M	4 6 8
25	Lundi		4 6 8
26	Mardi	Jean et Paul. M	4 6 8
27	Mercredi		4 6 8
28	Jeudi	Jeune Léon. ..2M	4 7 8
29	Vendredi	Pierre et Paul. Octave. Ann.	4 7 8
30	Samedi	Commém. Paul. 2M [C. Ev.	4 8 8

22

JULY has XXXI DAYS.

Last Quarter 6th. 1h. 49m. morning.

New Moon 13th. 1h. 8m. morning.

First Quarter 20th. 2h. 8m. morning.

Full Moon 27th. 1h. 57m. afternoon.

D.	w	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.	J.
1	G	4th Sun. after Trin.	4	8	8	1
2	a	Visit. V. M.	4	9	8	2
3	b	Dog Days.	4	9	8	3
4	c		4	10	8	4
5	d		4	10	8	5
6	e		4	11	8	6
7	f		4	12	8	7
8	G	5th Sund. after Trin.	4	13	8	8
9	a		4	13	8	9
10	b	wrote Bencley	4	14	8	10
11	c		4	15	8	11
12	d		4	16	8	12
13	e		4	17	8	13
14	f		4	18	8	14
15	G	6th Sun. after Trinity.	4	18	8	15
16	a		4	20	8	16
17	b		4	20	8	17
18	c		4	22	8	18
19	d		4	23	8	19
20	e		4	24	8	20
21	f		4	25	8	21
22	G	7th Sun. after Trinity.	4	26	8	22
23	a		4	27	8	23
24	b		4	28	8	24
25	c	ST. JAMES.	4	29	8	25
26	d		4	30	8	26
27	e		4	32	8	27
28	f		4	33	8	28
29	G	8th Sunday after Trin.	4	34	8	29
30	a		4	36	8	30
31	b		4	37	8	31

JUILLET a XXXI JOURS.

- ☉ Le 6 à 1h. 49m. Matin.
 ☉ Le 13 à 1h. 8m. Matin.
 ☉ Le 20 à 2h. 8m. Matin.
 ☉ Le 27 à 1h. 59m. Soir.

S.	J.	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
3	1	DIMAN.	Octave. Jean Baptiste. 2M	4	8	8
8	2	Lundi	Visitation. 2M	4	9	8
8	3	Mardi		4	9	8
8	4	Mercredi		4	10	8
8	5	Jeudi		4	10	8
8	6	Vendredi	Octave. Apôtres.	4	11	8
8	7	Samedi	De la Ste. Vierge.	4	12	8
8	8	DIMAN.	6. Dedicace. Octave. ..M	4	13	8
8	9	Lundi	Eliabéth. M	4	13	8
8	10	Mardi	VII Freres M	4	14	8
8	11	Mercredi	. M	4	15	8
8	12	Jeudi	Jean Gualbert. ..2M	4	16	8
8	13	Vendredi	Anaclet. ..M	4	17	8
8	14	Samedi	Bonaventure. ..M	4	18	8
8	15	DIMAN.	Oct. Dedicace. M	4	18	8
8	16	Lundi	N.D. du M. Carmel.	4	20	8
8	17	Mardi	Alexis.	4	20	8
8	18	Mercredi	Henri. ..M	4	22	8
8	19	Jeudi	Vincent de Paul.	4	23	8
8	20	Vendredi	Marguerite.	4	24	8
8	21	Samedi	De la Ste. Vierge. M.	4	25	8
8	22	DIMAN.	Magdetaine. Sol. Jac. M	4	26	8
8	23	Lundi	Apollinaire. M	4	27	8
8	24	Mardi	De la Vigile. M	4	28	8
8	25	Mercredi	Jacques. ..M	4	29	8
8	26	Jeudi	Anne.	4	30	8
8	27	Vendredi	Pantaleon.	4	32	8
8	28	Samedi	Nazaire, &c.	4	33	8
8	29	DIMAN.	9. Sol. Anne. ..M.	4	34	8
8	30	Lundi	Marthe. ..M	4	36	8
8	31	DIMAN.	Ignace.	4	37	8

AUGUST has XXXI DAYS.

Last Quarter 4th. 5h. 33m. afternoon.
 New Moon 11 h 7h. 38m. afternoon.
 First Quarter 18th. 9h. 21m. morning.
 Full Moon 26th. 4h. 49. morning.

D _s	ws	ENGLISH CALENDAR.	R	O	S.	10
1	c	Lammas day.	4	38	8	T
2	d		4	40	8	2
3	e		4	41	8	3
4	f		4	42	8	4
5	G	9th Sun. aft. Trinity.	4	44	8	5
6	a	Transfiguration.	4	45	8	6
7	b	winter begins	4	47	8	7
8	c		4	48	8	8
9	d		4	49	8	9
10	e		4	51	8	10
11	f	Dog days end.	4	52	8	11
12	G	10th Sun. after Trin. P. of Wales, [born. 1762.]	4	54	8	12
13	a		4	55	8	13
14	b		4	57	8	14
15	c		4	59	8	15
16	d	Duke of York born.	5	0	7	16
17	e		5	1	7	17
18	f		5	3	7	18
19	G	11th Sun. after Trinity.	5	5	7	19
20	a		5	5	7	20
21	b	Duke of Clarence born.	5	8	7	21
22	c		5	9	7	22
23	d		5	11	7	23
24	e	ST. BARTHOLOMEW.	5	12	7	24
25	f		5	14	7	25
26	G	12th Sun. after Trinity.	5	16	7	26
27	a		5	17	7	27
28	b		5	19	7	28
29	c	St. John Bapt. beheaded.	5	21	7	29
30	d		5	22	7	30
31	e		5	24	7	31

AOUST a XXXI JOURS.

- ☺ Le 4 à 5h. 33m. Soir.
 ☺ Le 11 à 7h. 38m. Soir.
 ☺ Le 18 à 9h. 21m. Matin.
 ☺ Le 26 à 4h. 49m. Matin.

D S.	10	Semaine.	F E T E S.	L O C
8 8	1	Mercredi	Pierre aux Liens. ..2M	4 38 8
10 8	2	Jeudi	Etienne.	4 40 8
11 8	3	Vendredi	Invention Etienne.	4 41 8
12 8	4	Samedi	Dominique.	4 42 8
14 8	5	DIMAN.	ro. N. D. des Neiges. M.	4 44 8
15 8	6	Lundi	Transfiguration. ..M	4 45 8
17 8	7	Mardi	Cajetan. M.	4 47 8
18 8	8	Mercredi	Cyriac, &c.	4 48 8
19 8	9	Jeudi	De la Vigile. ..M	4 49 8
20 8	10	Vendredi	Laurent. Octave.	4 51 8
21 8	11	Samedi	Jeune ..M	4 52 8
22 8	12	DIMAN.	11. Claire, Sol. Laurent. 2M	4 54 8
24 8	13	Lundi	..M	4 55 8
25 8	14	Mardi	Messe de la Vigile. ..2M	4 57 8
27 8	15	Mercredi	ASSOMPTION. Octave	4 59 8
29 8	16	Jeudi	Hiacinthe. ..2M	5 0 7
0 7	17	Vendredi	Oct. Laurent. ..M	5 1 7
1 7	18	Samedi	Jeune. M	5 3 7
3 7	19	DIMAN.	12. Joachim. Sol. Ass. ..2M	5 5 7
5 7	20	Lundi	Bernard. ..M	5 6 7
5 7	21	Mardi		5 8 7
8 7	22	Mercredi	Octave. Assomption. ..M	5 9 7
9 7	23	Jeudi	Philippe de Beniti. ..M	5 11 7
11 7	24	Vendredi	Barthelemy.	5 12 7
12 7	25	Samedi	Louis.	5 14 7
14 7	26	DIMAN.	13 Sol. Louis. M	5 16 7
16 7	27	Lundi.		5 17 7
17 7	28	Mardi	Augustin M	5 19 7
19 7	29	Mercredi	Decollation. J. B. ..M	5 21 7
21 7	30	Jeudi	FETE DU SACERDOCE.	5 22 7
22 7	31	Vendredi	Raimond Nonnat. C	5 24 7
24 7				

S E P T E M B E R has XXX D A Y S .

Last Quarter 3d. 7h. 34m. morning.
 New Moon, 10th. 1h. 47m. morning.
 First Quarter 16th. 8h. 20m. morning.
 Full Moon 24th, 9h. 21m. night.

D	s	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.	L
1		f		5	25	7	1
2		G	13th Sun. after Trinity.	5	27	7	2
3		a		5	28	7	3
4		b		5	30	7	4
5		c		5	32	7	5
6		d		5	33	7	6
7		e		5	35	7	7
8		f	Nativ. B. Vir. Mary.	5	37	7	8
9		G	14th Sun. after Trinity.	5	38	7	9
10		a		5	40	7	10
11		b		5	42	7	11
12		c		5	43	7	12
13		d		5	45	7	13
14		e		5	47	7	14
15		f		5	48	7	15
16		G	15th Sun. after Trinity.	5	50	7	16
17		a		5	52	7	17
18		b		5	53	7	18
19		c		5	55	7	19
20		d		5	57	7	20
21		e	St. Mathew.	5	58	7	21
22		f	K. GEO. III. crown'd. 1761.	6	0	6	22
23		G	16th Sun. after Trinity.	6	2	6	23
24		a		6	3	6	24
25		b		6	5	6	25
26		c		6	7	6	26
27		d		6	8	6	27
28		e		6	10	6	28
29		f	Pts. Royal born.	6	12	6	29
30		G	17th Sun. after Trinity.	6	13	6	30

SEPTEMBRE a XXX JOURS.

- (Le 3 à 7h. 34m. Matin.
 (Le 10 à 1h. 47m. Matin.
 D Le 16 à 8h. 20m. Matin.
 O Le 24 à 9h. 21m. Soir.

JO	SEMAINE.	F E T E S.	L	O	C
1	Samedi	Rose de Lima. 2M	5	25	7
2	DIMAN.	14. { s. s. Flavien et	5	27	7
3	Lundi	Etienne. } Felicité.	5	28	7
4	Mardi		5	30	7
5	Mercredi	Laurent justinien.	5	32	7
6	jeudi		5	33	7
7	Vendredi		5	35	7
8	Samedi	Nativité. Octave. M	5	37	7
9	DIMAN.	15. Nom de MARIE. Sol.	5	38	7
10	Lundi	Nich. Tolentin M [Nat. 2M	5	40	7
11	Mardi		5	42	7
12	Mercredi		5	43	7
13	jeudi		5	45	7
14	Vendredi	Exalta. Ste. Croix. ..M	5	47	7
15	Samedi	Octave. Nativité. ..M	5	48	7
16	DIMAN.	16. ..M	5	50	7
17	Lundi	Stigmates St. François.	5	52	7
18	Mardi	Thomas de Ville-neuve.	5	53	7
19	Mercredi	Jeu. 4 Tems. janvier, &c. M	5	55	7
20	jeudi	Eustache, &c. M	5	57	7
21	Vendredi	Jeu. 4 tems. Mathieu. M.	5	58	7
22	Samedi	Jeu. 4 Tems. Corneille, &c.	6	0	6
23	DIMAN.	17. Sol. Mathieu. M. (2M	6	2	6
24	Lundi	D. de la Mer.	6	3	6
25	Mardi	Lin.	6	5	6
26	Mercredi	Cyrien, &c.	6	7	6
27	jeudi	Côme, &c.	6	8	6
28	Vendredi	Wangelas.	6	10	6
29	Samedi	Michel.	6	12	6
30	DIMAN.	Jérôme. sol. Michel. M.	6	13	6

OCTOBER has XXXI DAYS.

Last Quarter 2d. 7h. 23m. night.
 New Moon 9th. 10h. 51m. morning.
 First Quarter 16th. 1h. 26m. morning.
 Full Moon 24th. 2h. 41m. night.

DS	WS	ENGLISH CALENDAR.	R.	O.	S.
1	a		6	15	5
2	b		6	17	6
3	c		6	18	6
4	d		6	20	6
5	e		6	22	6
6	f		6	23	6
7	G	18th Sun. after Trinity.	6	25	6
8	a		6	27	6
9	b		6	28	6
10	c		6	30	6
11	d		6	32	6
12	e		6	33	6
13	f		6	35	6
14	G	19th Sun. after Trinity.	6	36	6
15	a		6	38	6
16	b	Dark Sunday at Quebec, 1785.	6	40	6
17	c		6	41	6
18	d	St. Luke.	6	43	6
19	e		6	44	6
20	f		6	46	6
21	G	20th Sun. after Trinity.	6	48	6
22	a		6	49	6
23	b		6	51	6
24	c		6	52	6
25	d	Geo. III. Accession.	6	54	6
26	e	Geo. III. proclaim. 1760.	6	56	6
27	f		6	57	6
28	G	21st Sun. after Trin. Simon & Jude.	6	59	6
29	a		7	0	5
30	b		7	2	5
31	c		7	3	5

OCTOBRE a XXXI Jours.

- (Le 2 à 7h. 23m. Soir.
 ● Le 9 à 10h. 51m. Matin.
) Le 16 à 10h. 26m. Matin.
 ○ Le 24 à 2h. 41m. Soir.

S.	Jo	Semaine.	F E T E S.	L O C
5	1	Lundi	Rémi.	6 15 6
6	2	Mardi	Anges Gardiens.	6 17 6
6	3	Mercredi		6 18 6
6	4	Jeudi	François, d'Assise.	6 20 6
6	5	Vendredi	Placide, &c.	6 22 6
6	6	Samedi	Bruno.	6 23 6
6	7	DIMAN.	19. Solem. Rosaire.	3 M 6 25 6
6	8	Lundi	Brigitte.	6 27 6
6	9	Mardi	Denys, &c.	6 28 6
6	10	Mercredi	François de Borgias.	6 30 6
6	11	Jeudi		6 32 6
6	12	Vendredi		6 33 6
6	13	Samedi	Edouard.	6 35 6
6	14	DIMAN.	20.	6 36 6
6	15	Lundi	Thérèse.	6 38 6
6	16	Mardi	Callixte.	6 40 6
6	17	Mercredi	Hedwige.	6 41 6
6	18	Jeudi	Luc.	6 43 6
6	19	Vendredi	Pierre d'Alcantara.	6 44 6
6	20	Samedi	De la Ste. Vierge.	6 46 6
6	21	DIMAN.	21. N. D. de Victoire.	6 48 6
6	22	Lundi		6 49 6
6	23	Mardi		6 51 6
6	24	Mercredi		6 52 6
6	25	Jeudi	Chrisante, &c.	6 54 6
6	26	Vendredi	Evariste.	6 56 6
6	27	Samedi	Jeune. De la Vigile.	6 57 6
5	28	DIMAN.	22. Simon et Jude. M	6 59 6
5	29	Lundi		7 0 6
5	30	Mardi		7 2 6
5	31	Mercredi	Jeune. De la Vigile. C 3	7 3 6

30

NOVEMBER has XXX DAYS.

Last Quarter 1st. 5h. 33m. morning.
 New Moon 7th. 9h. 51m. night,
 First Quarter 15th 5h. 30m. morning,
 Full Moon 23d. 8h. 1m. morning.
 Last Quarter 30th. 2h. 10m. afternoon.

D ^s	w ^s	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.	J ^o
1	d	All Saints.	7	5	5	1
2	e	Prince Edward born.	7	6	5	2
3	f	Prs. Sophia born.	7	8	5	3
4	G	22d Sund. aft. Trin.	7	9	5	4
5	a		7	11	5	5
6	b		7	12	5	6
7	c	D. of Cumberland born.	7	13	5	7
8	d	Prs. Augusta Sophia born.	7	15	5	8
9	e		7	16	5	9
10	f		7	17	5	10
11	G	23d Sund. after Trinity.	7	19	5	11
12	a		7	20	5	12
13	b		7	21	5	13
14	c		7	22	5	14
15	d		7	24	5	15
16	e		7	25	5	16
17	f		7	26	5	17
18	G	24th Sun. after Trinity.	7	27	5	18
19	a		7	28	5	19
20	b		7	30	5	20
21	c		7	30	5	21
22	d		7	32	5	22
23	e		7	33	5	23
24	f		7	34	5	24
25	G	Duke of Gloucester born.	7	35	5	25
26	a		7	36	5	26
27	b		7	36	5	27
28	c		7	37	5	28
29	d		7	38	5	29
30	e	St. Andrew.	7	39	5	30

NOVEMBRE a XXX JOURS.

- (Le 1 5h. à 33m. Matin.
 (Le 7 à 9h. 51m. Soir.
 D Le 15 à 5h. 30m. Matin.
 O Le 23 à 8h. 1m. Matin.
 (Le 30 à 2h. 10 Soir.

Jo	Semaine.	F E T E S.	L	O	C
1	jeudi	TOUSSAINT, <i>Octave.</i>	7	5	5
2	Vendredi	Trépasseés.	7	6	5
3	Samedi		7	8	5
4	DIMAN.	23. Charles. 4.3M	7	9	5
5	Lundi		7	11	5
6	mardi		7	12	5
7	mercredi		7	13	5
8	jeudi	<i>Octave.</i> Toussaint. ..M	7	15	5
9	Vendredi	Dedic. Basil. Sauveur. ..M	7	16	5
10	samedi	André Avellin. ..M	7	17	5
11	DIMAN.	24. Martin. ..M	7	19	5
12	Lundi	Martin Pape.	7	20	5
13	mardi	Didace.	7	21	5
14	mercredi		7	22	5
15	jeudi	Gertrude.	7	24	5
16	Vendredi		7	25	5
17	samedi	Grégoire Thaumaturge.	7	26	5
18	DIMAN.	25. Dedic. Basil. St. Pier. M	7	27	5
19	Lundi	Elizabeth. .M.	7	28	5
20	mardi	Felix de Valois.	7	30	5
21	mercredi	Présentation.	7	30	5
22	jeudi	Cecile.	7	32	5
23	Vendredi	Clement. ..M	7	33	5
24	samedi	Jeune. Jean de la Croix. M	7	34	5
25	DIMAN.	26. Catherine. Sol. André M	7	35	5
26	Lundi	Pierre.	7	36	5
27	mardi		7	36	5
28	mercredi		7	37	5
29	jeudi	De la Vigile. .2M	7	38	5
30	Vendredi	André.	7	39	5

32

DECEMBER has XXXI DAYS.

New Moon 7th 9h. 6m. morning.
 First Quarter 15th. 2h. 26m. morning,
 Full Moon 22d. 10h. 26m. night.
 Last Quarter 29th. 9h. 55m. night.

D <small>ays</small>		W <small>eekday</small>	ENGLISH CALENDAR.			R. O S.	J <small>anuary</small>
1		f				7 40 5	1 s
2		G	Advent Sunday.			7 40 5	2 L
3		a				7 41 5	3 L
4		b				7 42 5	4 N
5		c				7 42 5	5 N
6		d				7 43 5	6 J
7		e				7 43 5	7 J
8		f	Conception of the V. M.			7 44 3	8 J
9		G	2d Sun. in Advent.			7 44 5	9 J
10		a				7 45 5	10 J
11		b				7 45 5	11 J
12		c				7 45 5	12 J
13		d				7 46 5	13 J
14		e				7 46 5	14 J
15		f				7 46 5	15 J
16		G	3d. Sun. in Advent.			7 46 5	16 J
17		a				7 46 5	17 J
18		b				7 46 5	18 J
19		c				7 46 5	19 J
20		d	Shortest day.			7 46 5	20 J
21		e	St. Thomas.			7 46 5	21 J
22		f				7 46 5	22 J
23		G	4th Sunday in Advent.			7 46 5	23 J
24		a				7 46 5	24 J
25		b	Christmas Day.			7 46 5	25 J
26		c	St. Stephen.			7 46 5	26 J
27		d	St. John.			7 45 5	27 J
28		e	Innocents.			7 45 5	28 J
29		f				7 45 5	29 J
30		g				7 44 5	30 J
31		G	Americans defeated.			7 44 5	31 J

DECEMBRE a XXXI Jours.

- Le 7 à 9h. 6m. Matin.
 ▷ Le 15 à 2h. 26m. Matin.
 ○ Le 22 à 4h. 26m. Soir.
 ▷ Le 29 à 9h. 55m. Soir.

S.	J.	Semaine.	F E T E S.	L O C
5	1	samedi	De la Ste. Vierge.	7 40 5
5	2	DIMAN.	I. de l'Avent. sol. F. Xavier.	7 40 5
5	3	Lundi	François Xavier. M	7 41 5
5	4	Mardi	Pierre Chrysologue. 2M	7 42 5
5	5	Mercredi	Bibiane. 2M	7 42 5
5	6	jeudi	Nicolas. ..M	7 43 5
5	7	Vendredi	Ambroise. ..M	7 43 5
5	8	samedi	CONCEPTION. Oct. ..M	7 44 5
5	9	DIMAN.	2. ..M	7 44 5
5	10	Lundi	2M.	7 45 5
5	11	Mardi	Damase. ..2M	7 45 5
5	12	Mercredi	..M	7 45 5
5	13	jeudi	Lucie. ..2M	7 46 5
5	14	Vendredi	M	7 46 5
5	15	samedi	Octave. Conception. M..	7 46 5
5	16	DIMAN.	3. ..M	7 46 5
5	17	Lundi	Eusebe. ..M	7 46 5
5	18	Mardi		7 46 5
5	19	Mercredi	J. 4 Tems.	7 46 5
5	20	jeudi	Messe de la Vigile.	7 46 5
5	21	Vendredi	J. 4 tems. Thomas. . M	7 46 5
5	22	samedi	Jeune. 4 Tems.	7 46 5
5	23	DIMAN.	4. Sol. Thomas.	7 46 5
5	24	Lundi	Jeune. de la Vigile.	7 46 5
5	25	Mardi	NOEL. Octave.	7 46 5
5	26	Mercredi	ETIENNE. Octave. ..M	7 46 5
5	27	jeudi	JEAN. Octave. ..2M	7 45 5
5	28	Vendredi	Innocens. Octave. ..3M	7 45 5
5	29	samedi	Thomas. ..4M	7 45 5
5	30	DIMAN.	4M	7 44 5
5	31	Lundi	Silvestre. ..4M	7 44 5

OF THE MOVEABLE FEASTS.

EASTER-DAY, on which the other moveable feasts of the year depend, is always the first Sunday after the Full Moon, which happens upon, or next after the 21st day of March ; and if the Full Moon happen upon a Sunday, Easter-day is the Sunday following.

Septuagesima	Nine	weeks before Easter.
Sexagesima	Eight	
Quinquagesima	Seven	
Quadragesima	Six	
Rogation Sunday	Five weeks	
Ascention day	Forty days	
Whitsunday	Seven weeks	
Trinity Sunday	Eight weeks	

is

Of the Changes of the Moon.

Many persons, understanding that the mean time between one new Moon and another is 29 days, 12 hours, 44 minutes and a fraction, imagine that, to find the full or quarters of the Moon, they have only to add a half or fourth part of that time ; and when they do not find the changes marked in the Calendar to correspond with this method, they impute it to mistake in the calcuation of those changes. It is therefore, necessary to put them in mind, that the great inequality of the Moon's motions renders the above rule extremely inaccurate, so that nineteen times in twenty, it must fail in giving the true conjunction or change.

Pâq
Fa: né
lune, c
qui sui
Dimar
Septua
Sexage
Quinq
Quadr
Dimar
Avent
Pente
Dimar

P
tems
autre
et un
plein
d'ajo
et loi
marq
point
l'erre
est de
la gra
la lur
en fo
quera

DES FÊTES MOBILES.

Pâques, de qui dépendent toutes les Fêtes mobiles de l'année, est toujours le premier Dimanche après la pleine lune, qui arrive le vingt et unième jour de Mars, ou qui suit ce quantième; et si la pleine lune tombe sur un Dimanche, Pâques vient le Dimanche suivant.

Septuagésime	Neuf	se mai-
Sexagésime	Huit	nes de-
Quinquagésime	Sept.	vant
Quadragésime	Six	Pâques.
Dimanche des Rogations	Cinq semaines	
Ascension	Quarante jours	Après
Pentecôte	Sept semaines	Pâques.
Dimanche de la Trinité	Huit semaines	

Changement des Lunaisons.

Plusieurs personnes, comprenant que le temps ordinaire entre une nouvelle lune et une autre est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes, et une fraction, croient que pour trouver le plein ou les quartiers de la lune, il suffit d'ajouter la moitié ou le quart de ce temps; et lorsqu'elles trouvent que les changemens marquées dans le Calendrier ne s'accordent point avec cette methode, elles en imputent l'erreur au calcul de ces changements. Il est donc nécessaire de leur faire observer, que la grande inégalité dans les mouvements de la lune, rend cette règle absolument fausse, en forte que dix-neuf fois sur vingt, elle manquera de donner la vraie conjonction.

**Poids et TAUX de la Monnoie D'or, tels que réglés
par l'Acte du Parlement Provincial, passé Samedi, 7^e
Mai, 1796.**

MONNOIE.	Poids.	Courant.				Livres.
		£	s	l	z	
La Guinée Angloise	5 6	1	3	4	28	0
La Portugaise de Portugal	18 0	4	0	0	96	0
La Moitié de Portugal	6 18	1	10	0	36	0
Le Quadruple d'Espagne, de 4 pistoles	17 0	3	14	0	88	16
Le Louis d'or de France monnayé avant 1793. {	5 4	1	2	6	27	0
La Piastre de France, monnayée avant 1793. {	4 4	0	18	0	20	8
L'Aigle Américain,	11 6	2	10	0	60	0

Et ainsi en proportion pour chaque dénomination plus haute ou plus basse des dites monnaies. Chaque grain au dessus et chaque grain au dessous du poids sera alloué à raison de $2\frac{1}{4}$ courant. Après le 1^{er} de Juin 1797, dans les payements au dessus de 50^l. courant, qui seront faits en espèces d'or, l'or pourra être pesé en gros; c'est à dire, la monnoie d'or de la Grande Bretagne, de Portugal et de l'Amérique ensemble et passera à raison de 8 $\frac{1}{2}$ courant par once Troye; l'ord'Espagne et de France sera pesé ensemble et passera à raison de 8 $\frac{1}{2}$ courant par once Troye—et il sera fait une déduction de deux-tiers d'un grain sur chaque pièce ainsi pesé en gros, comme compensation pour la perte qui en résultera en les payant en détail.

MONNOIE D'ARGENT.

La Piastre Americaine passera à cinq chellins, et toute autre pièce de monnoie d'argent actuellement de cours en cette Province passera comme ci-devant.

On ne pourra point offrir légalement dans un seul paement, plus que la valeur d'un chelin en monnaies de cuivre.

A GENERAL RULE

To turn any given Currency into any Currency required.

Rule 1. Let the value of the Spanish Dollar be expressed in Shillings, or Pence, in each of the Currencies, writing them in form of a Fraction,

and making the $\left\{ \begin{array}{l} \text{required} \\ \text{given} \end{array} \right\}$ Currency the Numerator $\left\{ \begin{array}{l} \text{of the Fraction.} \\ \text{Denominator} \end{array} \right\}$

Reduce this Fraction to its *least terms*, and it will serve as a constant Multiplier, by which any sum of the *given* Currency being Multiplied, it will be converted into the Currency required.

N. B. When the Fraction is not an improper one the Multiplier will become a Divisor.

EXAMPLE.

To form a rule for changing Sterling at $4\frac{6}{10}$. pr. Dollar into New-York at $8\frac{1}{2}$. pr. Dollar.

Here *Sterling* is *given*, and *York* required: The Dollar in $\left\{ \begin{array}{l} \text{York is } 8\frac{1}{2} \text{ or } 96 \text{ Pence Numerator,} \\ \text{Sterling } 4\frac{6}{10} \text{ or } 54 \text{ Pence Denominator.} \end{array} \right\}$

Therefore $\frac{96}{54}$ is the Multiplier sought, which reduced to its least terms becomes $\frac{16}{9}$ or $1\frac{7}{9}$, therefore if Sterling be multiplied by 16 and divided by 9 the result will be York, thus. $\frac{16}{9}$ is the same as 2 into $\frac{8}{9}$, but $\frac{8}{9}$ is the same as 1 less $\frac{1}{9}$, therefore 2 into $\frac{8}{9}$ is equal to 2 into 1 less $\frac{1}{9}$, which is that Rule, expressed shorter thus, $\frac{16}{9} = 2 \times \frac{8}{9} = 2 \times 1\frac{1}{9}$.

(38)

TABLE of INTEREST at 6 per CENT.

TABLE D'INTERETS à 6 par CENT.

	1 Week.			Month.			3 Mon.			6 Mon.			1 Year.		
	s.	d.	g.	s.	d.	g.	s.	d.	g.	s.	d.	g.	s.	d.	g.
SHILLINGS.	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	3		
	20	0	0	0	0	0	0	10	0	30	1	2			
	30	0	0	0	0	0	0	20	0	100	2	0			
	40	0	0	0	0	0	0	20	0	110	2	3			
	50	0	0	0	0	10	0	30	0	130	3	2			
	60	0	0	0	0	10	0	100	0	200	4	1			
	70	0	0	0	0	10	0	110	0	220	5	0			
	80	0	0	0	0	20	0	110	0	230	5	2			
	90	0	0	0	0	20	0	120	0	300	6	1			
	100	0	0	0	0	20	0	130	0	320	7	0			
POUNDS.	10	0	10	0	100	0	320	0	70	120					
	20	0	20	0	210	0	701	0	20	240					
	30	0	30	0	320	0	1031	0	92	370					
	40	1	00	0	431	2	12	0	42	490					
	50	1	20	0	601	6	03	0	0	600					
	60	1	30	0	701	9	23	0	70	720					
	70	2	00	0	812	1	04	0	20	840					
	80	2	10	0	922	4	34	0	92	970					
	90	2	20	0	1032	8	15	0	42	1090					
	100	3	01	0	03	0	00	0	0	1200					
TENS of Pounds.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
	200	0	60	20	0	60	0	120	0	1	40				
	300	0	90	30	0	90	0	180	0	1	160				
	400	1	0	40	0	120	0	140	0	2	80				
	500	1	20	50	0	150	0	1100	0	3	00				
	600	1	60	60	0	180	0	1160	0	3	120				
	700	1	90	70	0	110	0	220	0	4	40				
	800	2	00	80	1	40	0	280	0	4	160				
	900	2	30	90	1	70	0	2140	0	5	80				
	1000	2	60	100	1	100	0	300	0	6	00				
	1000	1	505	00	15	00	30	00	60	00					

BUREAU GENERAL DE LA POSTE

DEPART DES MALLS.

Au commencement de chaque mois il part une Malle de Falmouth pour Québec, et arrive plus tôt ou plus tard selon les circonstances: Une autre part pour Angleterre tous les mois, en hyver, soit par la voie d'Halifax ou de New-York.

Une Malle est acheminée de Québec à Halifax une fois chaque quinze jours en Eté, et une fois tous les mois en Hiver.

Une Malle part de Québec tous les Jeudis pour (Burlington) les Etats Unis.

Le Courier part de Québec et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive tous les Mecdredis et Samedis, si le tems le permet.

CHEMINS DE POSTE DANS LA PROVINCE.

Taxe des Prix à payer, et distances de Poste en Poste entre Québec et Montréal.

<i>Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.</i>	<i>Lieues.</i>	<i>Taxe</i>
De Québec chez Nicolas l'ainé au Cap Rouge, (premiere poste)	3	5 0
De Nicolas l'ainé chez Gingras à Saint Augustin,	3	3 0
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles,	1 $\frac{1}{2}$	1 6
De Grenier chez Grenon à ditto,	2	2 0
De Grenon à la riviere Jacques Cartier, Grenon ne mene l'hiver que chez Godin en-deça de la riviere Jacques Cartier; la distance est de	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De Godin chez Marcotte au Cap Santé,	2 $\frac{1}{2}$	2 6

*Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.*

	Lieues.	Taxe. s. d.
Pichay demeure à l'Ouest de la riviere Jacques Cartier, on prend la poste chez lui en Eté, et il mene chez Marcotte au Cap Santé,	2	2 0
De Marcotte chez Noe à Dechambault,	3	3 0
De Noe chez Rolet aux Grondines, - - -	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De Rolet chez Boisvert, bout de l'Ouest des Grondines, - - - -	2	2 0
De Boisvert au bord de la riviere Ste. Anne, Boisvert passe la riviere sur la glace en hiver, et mene chez Perin, alors on paie	2	2 0
De Perin, côté de l'Ouest de la riviere Ste. Anne chez Guillette à Batiscan, en Eté, - - - -	2	2 0
En Hiver Perin passe la riviere Batiscan sur la glace et mene chez Goin, alors on paie - - - -	2	2 3
De Goin côté de l'Ouest de Batiscan chez Duval à Champlain - - - -	2	2 0
De Duval à Champlain chez La Croix, même paroisse, - - - -	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De La Croix chez Rocheleau au Cap La Madelaine, - - - -	2	2 0
De Rocheleau chez Corbin au passage de St. Maurice, - - - -	1	1 0
De Corbin chez Pratt aux Trois-Rivieres, - - - -	1	1 0
La plupart des voyageurs préfèrent d'aller du Cap Madelaine aux Trois Rivieres par eau — l'on paie pour 1 ou 2 personnes,	2	6
De Pratt chez Panneton à la Pte. du Lac,	3	4 0
De Panneton chez Jean Lord à Machiche, -	3	3 0

Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.

	Lieues.	Taxe.
	s. d.	
De Jean Lordchez Forbes à la Riviere du Loup	3	3 0
De Forbes chez Belaire à Maskinongé,	2	2 0
De Belaire chez Gregoire à New-York,	3 $\frac{1}{4}$	3 3
De Gregoire chez Généreux à Berthier,	4	4 0
De Généreux chez Lafontaine à Dautray,	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De Lafontaine chez Robillard à La Valtrie,	3 $\frac{1}{2}$	3 6
De Robillard chez Dunoyer à St. Sulpice,	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De Dunoyer(d)chez Deschamps à Repentigny	2	2 0
De Debueil(bout de l'Isle) chez P. Briond à la Pointe aux Trembles, - - -	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De P. Briond à la ville de Montréal, -	3	5

(d) Dunoyer n'arrête pas chez Deschamps en hiver. Il traverse la rivière sur la glace et mene chez Dubreuil, au bout de l'Isle de Montréal—and alors on lui paie 2 $\frac{1}{2}$.

Les Traverses se paient séparément des Postes.

PASSAGE. Une ditto à deux Cheval et

	Caleche.	Chevaux.	Cavalier.
Du Cap Rouge,	8 sols.	12 sols.	4 sols.
De Jacques Cartier,	18	4	9
De Ste. Anne,	15	0	8
De Batiscan,	15	0	8
De Champlain,	6	9	8
Des Chenaux, -	18	24	9
De Repentigny au bout de l'Isle de Montreal, -	60	60	40

POSTE ENTRE WILLIAM HENRY ET ST. JEAN.

Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.

	Lieues.	Taxe.
	s. d.	
De William Henry chez Lanchevin à St. Ours,	3	3 0
De Lanchevin chez Gadbois à St. Dennis,	3	3 0

(42)

*Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.*

	<i>Lieues.</i>	<i>Taxe.</i>
		s. d.
De Gadbois chez Plomondon à St Charles,	3	3
De Plomondon chez Guertin à Belœil.	2 $\frac{1}{2}$	2 6
De Guertin chez J. B. Toussaint Ferriere } à Chambley, - - - - - } De Toussaint Ferriere à St. Jean, -	5	5
	4 $\frac{1}{2}$	

**POSTE ENTRE LA POINTE LEVI
ET LES TROIS PISTOLES.**

*Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de Relais.*

	<i>Arpens.</i>	<i>Taxe.</i>
		s. d.
De Begin à la Pointe Levi à Beaumont chez la Veuve Couture, - - -	2 $\frac{1}{2}$ 15	2 8
De la Veuve Couture à St. Michel chez J. Polquin - - - - -	1 $\frac{1}{4}$ 13	1 5
De J. Polquin à St. Valier chez Antoine Fortin, - - - -	2 * 20	2 3
De Fortin à Berthier chez Carboneau	1 $\frac{1}{4}$ 18	1 $\frac{1}{2}$
De Carboneau chez F. Tetû à S Thomas		
De F. Têtû chez A Dubord côté S.O de la riviere, qui mene en montant chez Tetû		
De J.B. Dupuis au N.E. de la riviere St. Thomas au Cap chez Morancy,	1 $\frac{3}{4}$ 4	1 9 $\frac{1}{2}$
De Morancy à l'Islet chez Emanl. Després,	2 $\frac{3}{4}$ 11	2 10 $\frac{1}{2}$
D' E. Després à St. Jean chez F. Duval,	2 $\frac{1}{2}$ 20	2 9
De Fs. Duval à St. Rec, chez P. Dubé,	2 $\frac{1}{2}$ 1	2 6
De P. Dubé à Ste. Anne chez Ra- phael Martin, - - - - -	2 $\frac{1}{2}$ 5	2 6 $\frac{1}{2}$
De R. Martin à la Riviere Ouelle, chez François Boucher, - - -	2 $\frac{1}{4}$ 16	2 5
De F. Boucher au Haut Kamouraska chez Antoine Le Bel, - - - -	2 $\frac{3}{4}$ 3	2 9 $\frac{1}{2}$
D'A. Le Bel au Bas Kamouraska chez Jean Michaud, - - -	2 $\frac{1}{2}$ 19	2 6

<i>Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.</i>	<i>Arpens</i>	<i>Lieues.</i>	<i>Taxe.</i>
	s.	d.	
De Jean Michaud à la Riviere des Caps chez Augustin Duplessi, - - }	2 $\frac{1}{2}$	2	6
D'Aug. Duplessi à l'entrée du Portage, -	1	15	1
De-là à la Riviere du Loup chez Marquis	1		0
De-là chez Saindon à Kakouna, - -	3		0
De-là chez Paul Dion à l'Isle Verte, -	3		0
De-là chez J.B.Rioux aux Trois Pistoles,	5		5

*N. B. Les trois dernieres Postes se font à cheval ou en canot.
84 Arpens font une Lieue.*

*Distance de Québec à Saint Jean en Nouveau Brunswick,
et de-là à Halifax en la Nouvelle Ecosse. (en Miles)*

De La Pointe Levi au Portage à la Riviere des Caps,	12 $\frac{1}{2}$
De-là au Lac Timiskuata, (chez Higginbothom)	36
De-là à l'établissement à Madawaska,	45
De-là au Grand Sault de la Riviere St. Jean,	45
De-là à Ste. Anne, (présentement Frederickton)	180
De-là à St. Jean (capitale de N. Brunswick) et de-là à Halifax,	90
	189 $\frac{1}{2}$
Total,	797



Division of the Province.

**BY a Proclamation published in the QUEBEC GAZETTE
of the 24th. Novr. 1791, the late Province of Quebec
was divided into two distinct Provinces—to be called
the PROVINCE of UPPER-CANADA, and the
PROVINCE of LOWER-CANADA.**

THE LINE OR DIVISION

" To commence at a Stone Boundary on the
 " North Bank of the Lake St. Francis, at
 " the Cove West of *Pointe au Bodêt*, in the
 " Limit bet veen the Township of *Lancaster*
 " and the Seigneurie of *New Longueuil*, run-
 " ning along the said Limit in the Direction
 " of North thirty-four Degrees West to the
 " westermost Angle of the said Seigneurie
 " of *New Longueuil*, thence along the North-
 " western Boundary of the Seigneurie of
 " *Vaudreuil*, running North twenty-five
 " Degrees, East, until it strikes the Otta-
 " was River, to ascend the said River into
 " the Lake *Tomiscanning*, and from the Head
 " of the said Lake by a Line drawn due
 " North until it strikes the boundary Line of
 " *Hudson's Bay*, including all the Territory
 " to the Westward and Southward of the
 " said Line to the utmost Extent of the
 " Country commonly called or known by
 " the Name of *Canada*."

Division de la Province.

*PAR une Proclamation publiée dans la Gazette de Québec
du 24 Novembre 1793, la Province ci-devant de Québec
a été divisée en deux Province distinctes,--appelées
la PROVINCE du HAUT-CANADA et la
PROVINCE du BAS-CANADA.*

LA LIGNE DE DIVISION.

" A commencer à une borne en pierre sur le
 " bord Nord du Lac St. François, à la Baie
 " Ouest de la Pointe au Bodêt, dans la
 " limite entre la Jurisdiction (ou Township)
 " de Lancaster et la Seigneurie de la Nouvel-
 " le Longueuil, courant le long de la dite
 " limite dans la direction de Nord trente
 " quatre dégrés Ouest jusqu'à l'Angle le
 " plus Ouest de la dite Seigneurie de la Nou-
 " velle Longueuil, delà le long de la borne
 " Nord Ouest de la Seigneurie de Vaudreuil,
 " courant Nord vingt cinq dégrés est, jus-
 " qu'à ce qu'elle tombe sur la rivière des
 " Ottawas pour monter la dite Rivière jus-
 " qu'au Lac Tomiscanning, et du Haut du
 " dit Lac par une ligne tirée vrai Nord jus-
 " qu'à ce qu'elle touche la ligne de borne
 " de la Baye d'Hudson, renfermant tout le
 " Territoire à l'Ouest et au Sud de la dite
 " ligne jusqu'à l'étendue la plus reculée du
 " País communément appellée ou connu
 " sous le nom de Canada".

LIST of the Counties in the Province of Lower Canada ;
with their respective boundaries, the parishes comprehended in each, and the number of representatives affixed by his Excellency the Lieutenant Governor's Proclamation dated the 7th May 1792.

GASPE', commencing at the north-side of Chaleurs Bay, and all the Bay of Gaspé, and all the tract on the south-shore of the river st. Lawrence; ending north-east side of Cape Cat.—Parishes, none.—Members, one.

Cornwallis. Beginning north-east side of Cape Cat; ending west bounds of st. Anne.—Parishes. Matane, Rimouski, Bié, Cacona, Isle Verte, Trois Pistoles, Rivière des Caps, Rivière du Loup, Kamouraska, Rivière Ouelle, ste. Anne.—Members, two.

Devon. Beginning west bounds of st. Anne's; ending west bounds river du Sud.—Parishes. st. Roc, st. Jean, Islet, Cape st. Ignace, Isle aux Grues, st. Thomas.—Members, two.

Hertford. Beginning west line of the seigniory of riviere du Sud ; ending north-east bounds of Lauzon.—Parishes. Berthier st. Pierre, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Gervais, Beaumont, st. Charles.—Mem. two.

Dorchester. Beginning north-east bounds of Lauzon; ending west boundary of Lauzon.—Parishes. Point Levi, st. Henry, st. Joseph, st. François. The three last form Nouvelle Beauce.—Members, two.

Buckinghamshire. Beginning west boundary of Lauzon; ending north-east boundary of Sorel.—Parishes. St. Nicholas, st. Giles, st. Antoine, st. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Becancour, Nicolet, Bay st. Antoine, st. Francis, all Yamaska, except the seigneurie of Madam Barow.—Members, two.

L I S T E des Comtés de la Province du Bas Canada,
avec leurs bornes respectives, les paroisses comprises, et
le nombre de représentans dans chaque, tel qu'il a été
fixé par la Proclamation de son Excellence le Lieutenant
Gouverneur, datée le 7 Mai 1792.

GASPE', commence au côté Nord de la baie des Chaleurs, et comprend toute la baie de Gaspé et tout le terrain sur la côte du sud du fleuve st Laurent, allant jusqu'au côté nord-est du cap chat.—Paroisses, il n'y en a point.—membres, un.

Cornwallis, commence au côté nord-est du cap Chat, et finit aux bornes ouest de ste. Anne--Paroisses Matane, Rimousk, Bic, Cacoun, Isle Verte, trois Pistoles, Rivière des caps, Rivière du Loup, Kamouraska, Rivière Oieille, ste. Anne.—membres, ceux.

Devon, commence aux bornes Ouest de ste. Anne, et finit aux bornes Ou & st de la rivière du sud. —Paroisses - st. Roc, st. Jean, Islet, cap st. Ignace, Isle aux Grues, st. Thomas. membres, deux.

Hertford, commence à la ligne ouest de la seigneurie de la rivière du sud; finit aux bornes nord-est de Lauzon—Paroisses, Berthier, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Georges, Beaumont, st. Charles.—membres deux.

Dorchester, commence aux bornes nord-est de Lauzon; finit à la borne ouest de Lauzon.—Paroisses, Pointe Levi, st. Henri, ste. Marie, st. Joseph, st. François, ces trois dernières forment la Nouvelle Beauce.—membres, deux.

Buckinghamshire, commence à la borne ouest de Lauzon; finit à la borne nord-est de Sorel.—Paroisses, st. Nicolas, st. Giles, st. Antoine, ste. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Baie st. Antoine, st. François, toute la partie d'Yamaska, excepté la seigneurie de Madame Barow.—membres, deux.

Richelieu. Beginning north-east bounds of Sorel; ending south-west boundary of st. Ours, thence east to the river Sorel, on the east side to Rouville.—Parishes. Sorel, l'Isle st. Ignace, part of st. Ours, part of Yamaska, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaska.—Members, two for the county, one for Wm. Henry.

Bedford. Beginning at the east-side of Sorel from Rouville, east bounds to line 45° ; ending at the line 45° .—Parishes. Point Olivier, Courant de la l'Ouest, jusque'à la Ligne qui sépare la province des Etas Unis.—Members, one.

Surrey. Beginning at st. Ours west bounds; ending at Varennes west bounds.—Parishes. St. Ours sur le Fleuve, Contrecoeur, Verchere, Varennes, st. Antoine partie de Belœil.—Members, two.

Kent. Beginning at Varenne's west bounds; ending at west bounds of Longueuil.—Parishes. Boucherville, Longueuil, Chamblai, Blairfindie.—Members, two.

Huntingdon. beginning at west boundary of Longueuil; ending upon the line 45° . N. lat.—Parishes. La Prairie, st. Philippe, st. Pierre, sault st. Louis, Chateaugay, st. Regis, st. Constant.—Members, two.

York. beginning north-side of st. Lawrence from line 45° ; ending at boundary of Dumont's seigniory.—Parishes. Soulange, l'Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Riviere du Chêne.—Members, two.

Montreal. beginning at Island of Montreal, city and suburbs; ending Island of Montreal.—Parishes. St. Anne, st. Genevieve, Pte. Claire, La Chine, Sault au Recollet, st. Laurent Riv. des Prairies, Pointe aux Trembles & Long Point—Members, four for the town, and two for the County.

Effingham. beginning at the boundary of Dumon's seigniory; ending at bounary of Terrebonne.—Parishes. Toute l'Isle jesus, Blainville, et Terrebone.—Members, two.

Leinster beginning at the boundary of Terrebonne; ending at boundary of st. Sulpice.—Parishes. La Che-

Richelieu, commence aux bornes nord-est de Sorel; finit à la borne sud-ouest de st. Ours, de là allant l'est jusqu'à la rivière Sorel, et montant le côté de l'est jusqu'à la seigneurie de Rouville.—Paroisse, Sorel, l'Isle st. Ignace, partie de st. Ours, partie d'Yamaska, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaska.—Membres deux pour le comté, un pour Wm. Henry.

Bedford, commence à la seigneurie de Rouville, et comprend toute cette partie de la Province du côté de l'est de la rivière Richelieu, depuis la dite rivière jusqu'à la ligne 45—paroisses, Pointe Olivier.—Membres, un.

Surrey, commence aux bornes Ouest de st. Ours, et finit aux bornes Ouest de Varennes.—Paroisses st. Ours, sur le fleuve, Contrecoeur, Vercheres, Varennes, st. Antoine, partie de Belœil.—membres, deux.

Kent, commence aux bornes ouest de Varennes; finit aux bornes ouest de Longueüil—Paroisses, Boucherville, Longueüil, Chambley, Blairfindie. Membres, deux.

Huntingdon, commence à la borne ouest de Longueüil, finit à la ligne 45°. lat. N.—Paroisses, la Prairie, st. Philippe, st. Pierre, fault st. Louis, Chateauguay, st. Régis, st. Constant. Membres, deux.

York, depuis la ligne 45°. du côté du nord du fleuve st. Laurent, jusqu'à la seigneurie de Dumont.—Paroisses, Soulange, Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux montagnes, Rivière du chêne.—Membres, deux.

Montréal, comprend l'Isle de Montréal, la ville et les faubourgs.—Paroisses, st. Anne, st. Genevieve. Pte. claire, La chine, fault au R. collet, st. Laurent, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles, Longue pointe. Membres, quatre pour la ville et deux pour le comté.

Effingham, commence à la borne de la seigneurie de Dumont, et finit à la borne de la seigneurie de Terrebonne.—Paroisses, toute l'Isle Jesus, Blainville et Terrebonne.—Membres, deux.

Leinster, commence à la borne de Terrebonne, et finit à

naye, st. Anne Mascouche, st. Henry Mascouche, st. Roc de l' Achigan, st. Jacques, st. Pierre, Repentigny and st. Sulpice.—Members, two.

Warwick. Beginning at the boundary of st. Sulpice; ending at east boundary of Berthier.—Parishes. La Valtrie, La Nôtre, Berthier, st. Cuthbert.—Members, two.

St. Maurice. Beginning at the east boundary of Berthier; ending at south-east boundary of Batiscan.—Parishes. Maskinonge, river du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois Rivieres, Ca de la Madelaine, Champlain, Batiscan sur le Fleuve, et riviere Batiscan.—Members, two for the county, and two for Three Rivers.

Hampshire. Beginning at the south-east boundary of Batiscan; ending at west boundary of st. Gabriel.—Parishes. Ste. Anne, Gondines, Deschambault, cap sainte, Les Ecureuils, Pointe aux Trembles, st. Augustin jusqu'au cape rouge.—Members, two.

Quebec. Beginning at the west boundary of st. Gabriel; ending at west boudary of Beaupré.—Parishes. Ste. Foi, Ancienne Lorette, Jeuhe Lorette, Charlesbourg, Beauport.—Members for the county two, for the town, four.

Northumberland. Beginning at the west boundary of Beaupré; énding at the most easterl. line of the province.—Parishes. Depuis la seigneurie de Beauport, jusqu'aux bornes de la province en descendant.—Members, two.

Orleans. All the Island of Orleans.—One Member.

nit à la borne de st. Sulpice.--Paroisses, La Chenaye, ste Anne, Mascouche, st. Henri Mascouche, st. Roc de l'Achigan, st. Jacques, st. Pierre, Repentigny et st. Sulpice.—Membres, deux.

Warwick, commence à la borne de st. Sulpice; finit à la borne est de Berthier—paroisses, La Valtrie, La Noraye, Berthier, st. Cuthbert.—Membres, deux.

St. Maurice, commence à la borne est de Berthier, finit à la borne sud-est de Batiscan, la ville des Trois Rivieres comprise.—paroisse, Maskinongé, Riviere du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois Rivieres, cap de la Madelaine, Champlain, Batiscan sur le fleuve, et Riviere Batiscan.—membres, deux pour le comté, et deux pour les Trois Rivieres.

Hampshire, commence à la borne sud-est de Batiscan, et finit à la borne ouest de st. Gabriel.—paroisses, ste. Anne, Grondines, Deschambault, Cap-santé, les Ecurteuls, Pointe aux Trembles, st. Augustin jusqu'au cap Rouge.—membres, deux.

Quebec, commence à la borne ouest de st. Gabriel; finit à la borne ouest de Beaupré, la ville de Québec comprise.—paroisses, ste. Foi, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, Charlesbourg, Beauport.—Membres, deux pour le comté, et quatre pour la ville.

Northumberland, commence à la borne ouest de Beaupré, et va en descendant jusqu'aux bornes de la Province.—Membres, deux.

Orléans, Toute l'Île d'Orléans.—un membre.

**Regulations respecting the granting of Lands
in the Province of Lower Canada.**

Executive Council Office, Quebec, 10th Oct. 1794.

WHÈREAS several Warrants of Survey of the ungranted Lands of the Crown have been directed to be made out on behalf of divers persons who have applied for the same and their Associates. And whereas it is expedient that prior to the issuing of any Grant of Land, enquiry should be made into the Principles and Character of such persons as may be desirous of becoming Settlers in this Province, before they are admitted to take the Oaths and subscribe the Declaration by His Majesty's instructions directed to be required; PUBLIC NOTICE is hereby given, that for the purposes aforesaid, His Excellency GUY LORD DORCHESTER the Governor in Council has been pleased to nominate and appoint the following persons to be Commissioners, viz.

William Lindsay, Sen.

Louis Deschenaux,

Nathaniel Taylor,

John Coffin and

Hypolite Laforce, Esqrs.

Le Chevalier Tonnancour, &

George Dame, Esqrs.

James Sawer, and

François Corbin, Esqrs.

James M'Gill, and

Pierre Guy, Esqre.

Patrick Conroy Esq.

René Boileau, Esq.

At Mississauga Bay.

Henry Ruiter, John Ruiter, Phillip Luke, Esqrs.
Messrs. Jesse Penoyer, Nathaniel Coffin, Calvin May,
and John Ferguson.

Theophilus Fox and

Daniel M'Phereson, Esqrs.

At Quebec.

At Three Rivers.

At William Herry.

At Montreal.

At St. John's.

At Chambly.

At Gaspé.

Reglemens touchant la concession des Terres
dans la Province du Bas Canada,

Bureau du Conseil Exécutif, Québec, 10 Octobre, 1794.

ATTENDU qu'il a été ordonné de faire plusieurs Warrants ou ordres de mesurage des Terres non-concédées de la Couronne, en faveur de diverses personnes qui les ont demandées, ainsi qu'en faveur de leurs associés, et comme il est expédié, avant d'émaner aucune concession de Terre, de s'informer des principes et du caractère de ceux qui pourront désirer s'établir en cette Province, et avant qu'ils soient admis à prêter les serments et à souscrire les déclarations ordonnées d'être requis par les instructions de sa Majesté, avis public est donné par le présent, que pour les fins ci-dessus, il a plu à Son Excellence GUY LORD DORCHESTER, le Gouverneur en Conseil de nommer et appointer les personnes suivantes pour être Commissaires, savoir;

William Lindsay, senior,

Louis Delchenaux,

Nathaniel Taylor,

John Coffin et

Hypolite Laforce, Ecuyer.

Le Chevalier Tonnancour, et

George Dame, Ecuyers.

James Sawers, et

François Corbin, Ecuyers.

James McGill, et

Pierre Guy, Ecuyers,

Patrick Conroy, Ecuyer,

René Boileau, Ecuyer,

Henry Ruiter,

John Ruiter,

Philip Luke, et

Mr. Jesse Penneyer,

Nath. Coffin,

Calvin May,

& J. Ferguson,

Theophilus Fox et

Daniel M'Pherson, Esqrs.

} à Québec,

aux Trois Rivieres

à William Henry,

à Montréal.

à St. Jean.

à Chambly.

} à la Baie Missiskoui

à Caspée.

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That all persons having obtained a Warrant of Survey as herein before mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, do give in to one of the Commissioners hereinbefore named, a list containing the following particulars respecting them and each of them, and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, the Name, Place of Abode and Occupation, the Religious Denomination, the Number of Persons contained in the Family distinguishing the Males from the Females, and also the Number of those who are under the age of Fourteen from that of those who are above,—and the Township or place wherein he proposes to settle; and likewise that the said parties do transmit a duplicate of the said list, containing such Particulars as aforesaid, to the Clerk of the Executive Council.—And due consideration being had thereof, the said Commissioners shall, with all convenient dispatch, receive Instructions specifying the names of the Parties whom they shall be authorized to admit to take and make the Oaths and Subscription aforesaid, in order to their becoming settlers in this Province.

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That no Person shall be deemed qualified to partake of His Majesty's Bounty, whose Name, together with the particulars hereinbefore required, shall not be included in a list to be delivered in as aforesaid, or to receive any Grant of Lands within this Province, who shall not have given in, or caused to be given in a statement of the particulars hereinbefore set forth.

By command of His Excellency in Council,

J. WILLIAMS.

Et avis est en outre donné par le présent, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de mesurage comme sus-mentionné, ou ayant dessein de demander tel ordre de mesurage, donnent à un des Commissaires sus-nommés, une liste contenant les particularités suivantes relatives à eux ou à aucun deux, et aussi touchant chacun des ass ciés connexés avec eux, c'est-à-dire, le nom, le lieu de résidence et l'occupation, la dénomination de religion, le nombre des personnes contenues dans la famille, distinguant les mâles d'avec les femelles, et aussi le nombre de ceux qui sont au-dessous de l'âge de quatorze ans de celui qui sont au-dessus, et la juridiction ou place où il se propose de s'établir ; et semblablement que les dites parties transmettent un duplicata de la dite liste, contenant telles particularités que ci-dessus, au Greffier du Conseil Exécutif.—Et ayant duement pris le tout en considération, les dits Commissaires recevront avec toute la diligence convenable, des instructions spécifiant les noms des parties qu'ils seront autorisés d'admettre à prêter les sermens et faire la souscription ci-dessus, afin qu'il s'établissent dans cette Province.

Et avis public est en outre donné par le présent, que personne ne sera estimée avoir les qualités nécessaires pour participer aux biensfaits de sa Majesté, dont le nom, avec les particularités ci-dessus requises, ne seront pas inclus dans une liste qui sera livrée comme il est dit ci-dessus, ou pour recevoir aucune concession de terres dans la dite Province, s'il n'a pas donné ou fait donner un état des particu'arités ci-dessus mentionnées.

Par Ordre de son Excellence en Conseil,

J. WILLIAMS.

Bureau du Conseil Exécutif, Québec, 20 Octobre, 1794.

A TTENTION que par un avertissement, en date du 10 courant, inséré dans la Gazette de Québec du Seize (N° 1529) avis a été donné au Public, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de mesurage,

1,
ey
ny
n-
he
m ,
ted
ode
the
in-
the
teen
ship
wife
said
the
Jera-
shall,
i spe-
all be
is and
g set-

given,
ike of
ith the
cluded
ive any
ali not
ment of

IS.

Executive Council Office, Quebec, 20th Oct. 1794.

WHEREAS by an Advertisement, bearing date the 10th instant inserted in the Quebec Gazette of the 16th (No. 1529) Public Notice was given, that all Persons having obtained a Warrant of Survey, as therein mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, should give in to one of the Commissioners therein named, a list containing the following particulars respecting them, and each of them and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, "the name, place of abode and occupation; the religious denomination, the number of persons contained in the family distinguishing the males from the females, and also the number of those who are under the age of fourteen; from that of those who are above, and the Township or place wherein he proposes to settle; and likewise that the said Parties should transmit a duplicate of such list to the Clerk of the Executive Council." And whereas it has been represented to His Excellency the Governor in Council, that the ascertaining in such list the occupation, religious denomination and number of persons contained in the family of each Associate, and their sex and age, in the first instance will be attended with much expence and delay: In order to obviate the same, PUBLIC NOTICE is hereby given, that it will be deemed sufficient that the List to be delivered in to one of the Commissioners, and the duplicate to be transmitted to the Clerk of the Executive Council do contain the name and place of abode of the Leaders and their Associates respectively, and the Township or place in which they propose to settle, only. But such of them as shall be approved by the Governor and Council to be admitted Settlers in this Province, shall, at the time of taking and subscribing the Oaths and Declaration directed by His Majesty's Instructions to be required, declare to the Commissioners all the particulars herein-before mentioned.

By Order of His Excellency the Governor in Council,

J. WILLIAMS.

com
der te
une l
ment
des ar
" lieu
" 1 gi
" fan
" aut
" cel
" pla
" par
" fie
prése
qu'il
ment
relig
fami
en j
don
livré
tr n
feu
et d
plac
d'er
Con
clar
decl
de i
tés

comme il est mentionné, ou qui se proposent de demander tel ordre, donnent à un des Commissaires y nommés une liste contenant les particularités suivantes relativement à eux et chacun d'eux, et aussi touchant chacun des associés à eux connexés, c'est-à-dire, " le nom, le " lieu de résidence, l'occupation, la dénomination religieuse, le nombre de personnes contenues dans la famille, distinguant les mâles d'avec les femelles, et aussi le nombre dessous de l'âge de quatorze ans d'avec celui de ceux qui sont au dessus, et la juridiction ou place où il se propose de s'établir, aussi que les dites parties transmettent un duplicata de telle liste au Greffier du Conseil Exécutif." Et attendu qu'il a été représenté à Son Excellence le Gouverneur en Conseil, qu'il résultera beaucoup de fraix et de délai du constatement dans telle liste de l'occupation, dénomination de religion, et du nombre de personnes contenues dans la famille de chaque associé, ainsi que de leur sexe et âge, en première instance; afin d'y obvier, avis Public est donné, qu'il sera estimé suffisant, que la liste qui sera livrée à un des Commissaires et le duplicata qui sera remis au Greffier du Conseil Exécutif, contiennent seulement le nom et le lieu de résidence des conducteurs et de leurs associés respectivement, et la juridiction ou place dans laquelle ils se proposent de s'établir. Mais ceux d'entre eux qui seront approuvés par le Gouverneur et le Conseil pour être admis à s'établir en cette Province, déclareront lorsqu'ils prêteront les sermens et souscriront la déclaration ordonnés c'être requis par les instructions de sa Majesté, aux Commissaires, toutes les particularités ci-dessus mentionnées.

Par Ordre de Son Excellence, le Gouverneur en Conseil.

J. WILLIAMS.

D'un Acte du Parlement Provincial du Bas-Canada, passé dans la trente-sixième année du regne de sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Grands Chemins et Ponts dans cette Province, &c." en autant qu'il a rapport aux cités et paroisses de Québec et Montréal.

LES Chemins, Rues, Ponts, &c. doivent être établis et réglés par les Juges à Paix.

Ils nommeront dans le mois d'Octobre de chaque année les Trésoriers des chemins, qui donneront caution pour la fidèle exécution de leur charge, et auront droit à un cheling par hivre, sur tout l'argent qu'ils recevront.

Ils nommeront un inspecteur des chemins qui servira pendant une année et recevra un salaire de 40l. Ils nommeront aussi des sous-inspecteurs, à qui il sera alloué un salaire de dix livres par année. Chaque sous-inspecteur servira pendant une année, après lequel temps il ne sera point sujet à être nommé de nouveau pendant sept années. Quiconque refusera de servir comme sous-inspecteur paiera une amende de 5l.

L'Inspecteur sera soumis aux ordres des Juges à Paix; les sous-inspecteurs suivront les directions de l'Inspecteur et seront pareillement soumis aux Juges à Paix en tout ce qui regarde leur devoir; et tout inspecteur ou sous-inspecteur qui ne s'acquittera point de son devoir payera une amende qui n'excédera pas 5l. et qui ne sera pas moins de 20s.

Tout homme de l'âge de dixhuit ans et au-dessous de soixante ans, est tenu de donner six journées de travail par année, soit par lui-même ou par un substitut.

Quiconque tient un ou plusieurs chevaux donnera chaque année quatre journées de travail avec son cheval

et charette ou tombreau par chaque cheval qu'il tiendra.

Toute personne appellee pour s'acquitter de ses journées de travail apportera avec elle une pioche, pêle, bêche ou hache, si on le requiert.

Les journées de travail feront, entre le 1^{er} de Mai et le premier d'Août, depuis 5 heures du matin jusqu'à sept heures du soir, accordant trois heures de relâche; et entre le 1^{er} d'Août et le 1^{er} de Mai, depuis le soleil levé jusqu'au soleil couché, accordant deux heures de relâche.

Les sous-inspecteurs donneront à chaque particulier au moins trois jours d'avis du tems et lieu qu'il doit travailler. Quiconque après en avoir été averti ne se fera point rendu au tems et au lieu appointés, si c'est avec deux chevaux payera 6s. d'amende, si c'est avec un 4s. et si c'est pour lui seul 2s. par chaque jour de défaut.

Toute personne pourra entrer en composition pour son travail, en payant à l'inspecteur ou au Sous-inspecteur de sa division, dans un mois après qu'avoir public en aura été donné 1/3 pour chaque jour de travail qu'il sera tenu de donner, soit pour lui-même ou pour les chevaux.

Les officiers, officiers non commissionés, ou soldats ne feront point objets au travail ci-dessus prescrit, à moins qu'ils n'appartiennent à l'Etat Major de l'armée en service dans la Province, ou à l'Etat Major dans la Garnison.

Le Sous-inspecteur de chaque division fera dans le mois de Janvier de chaque année chez chaque particulier et lui demandera un compte du nombre de chevaux qu'il aura tenu pendant deux mois de l'année précédente, et si dans ces dix jours suivants il refuse de donner cette information, le Sous-inspecteur fera lui-même l'estimation, laquelle sera décisive, à moins qu'elle ne soit prouvée être surchargee devant un juge à Paix.

Dans le cas où le travail ci-dessus ou l'argent de composition ne sera pas suffisant pour la réparation

des chemins, les Judges à paix fixeront le taux d'une cotisation qui sera répartie sur tous les propriétaires dans les villes de Québec et Montréal et laquelle n'excédera en aucun temps quatre deniers par livre de valeur annuelle ; et dans la Séance de Quartier en Octobre ils nommeront cinq personnes honêtes d'entre une liste de quinze personnes présentée par les Grands Jurés, qui, après avoir prêté serment devant eux, feront une estimation de la valeur annuelle de chaque maison, emplacement, bâtiment &c. et spécifieront la somme qui sera payée par chaque propriétaire. Les personnes ainsi nommées seront obligées de signifier au Greffier de la paix, leur acceptation de la charge dans dix jours après en avoir eu avis, sous peine de dix livres d'amende ; et ils continueront en charge pendant une année, à compter du premier de Janvier qui suivra leur nomination. Toute personne qui se croira tellezée par l'estimation susdite pourra en appeler à la prochaine Session Générale de Quartier. La cotisation sera recueillie par les Sous-inspecteurs, sous la direction de l'Inspecteur, et remise entre les mains du Trésorier.

Les Judges à paix nommeront d'autres personnes pour être cotiseurs à la place de ceux qui mourront ou deviendront incapables de servir, lesquelles serviront jusqu'au premier de Janvier prochain : mais quiconque aura servi comme cotiseur, ne sera point sujet à être nommé de nouveau pendant sept ans.

Les cotiseurs feront une estimation des pavés déjà faits dont il sera tenu compte par l'Inspecteur aux propriétaires d'iceux.

Tout locataire pourra déduire du loyer le montant de la cotisation, à moins qu'il n'y ait eu un accord au contraire.

Les communautés de Religieuses, les terrains en dehors des fortifications servant à la pâture des animaux, ou étant en prairies ou pour semer du grain les terrains (compris les bâtiments, qui n'excéderont point la valeur annuelle de cinq livres, ne seront point sujets à la cotisation.

Toutes les Eglises, Cimetières, Chapel'es, maisons destinées au culte divin, Ecoles, Couvents, Casernes, Prisons, Murailles, espaces de terrain vacants, appartenants au Gouvernement, ou à quelques corps ou communautés ou à des sociétés publiques ou à des particuliers, seront sujets à la cotisation, en proportion de l'étendue du pavé joignant tels bâtiments murailles ou, espaces de terrain vacants.

Si quelqu'un refuse ou néglige de payer la somme cotisée, dans trente jours après qu'elle lui sera demandée, l'Inspecteur ou le Sous-inspecteur pourra la prélever par saisie et vente de ses effets mobiliers.

Si une maison est occupée par plusieurs personnes, la cotisation sera payée par le propriétaire ou occupant d'aucune partie d'icelle ; si elle appartient à plusieurs propriétaires, celui qui aura payé toute la cotisation pourra recouvrer des autres ce qu'ils auroient du payer ; et tout occupant qui aura payé plus que sa proportion, pourra en faire une déduction sur la rente, à moins qu'il n'y ait un accord à ce sujet.

Si quelqu'un refuse ou néglige de payer la cotisation faite sur les prémisses qu'il aura abandonnées, elle sera prélevée par saisie et vente de ses effets mobiliers.

Toute personne commettant de l'embarras, empêtement ou obstacle qui, après en avoir été avertie par l'Inspecteur ou Sous-inspecteur, n'y remédiera dans un temps raisonnable, encourra une amende de 20f. outre qu'elle sera obligée de rembourser à l'Inspecteur ou Sous-inspecteur les frais qu'il aura faits pour le faire faire, mais l'Aste ne s'étend point aux personnes qui mettent sur les chemins ou pavés des matériaux pour des bâties ou réparations, pourvu qu'il soit laissé un passage suffisant, et que les matériaux soient enlevés immédiatement après que la bâtie ou les réparations seront achevées.

Lorsque les fossés, canaux ou cours d'eau ci devant faits, après avoir été reparés, ne seront point suffisants,

pour la décharge de l'eau sur les grands chemins et rues, les Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs, par ordre de Judges à paix, en ouvriront de nouveaux sur les terrains voisins ou autres, n'étant point en jardin ou verger, sur lesquels ils feront des ponts convenables, et s'il en résulte quelque dommage au propriétaire, il sera estimé et payé.

Les propriétaires répareront les canaux passant sous leurs maisons ou bâtiments, dans huit jours après en avoir été requis, sinon ils seront réparés aux frais publics.

Les chemins neufs n'auront pas moins de trente pieds de largeur entre les deux fossés, et les rues neuves, ou celles qui seront élargies n'auront pas moins de trente pieds; et lorsqu'il sera nécessaire de faire passer un chemin, rue, marché ou place publique sur des terres en culture, le propriétaire en sera indemnisé, mais ces pouvoirs ne s'étendent point à démolir aucun bâtiment, ni à prendre le terrain d'aucune cour, jardin ou verger.

Les Inspecteurs et Sous-inspecteurs pourront enlever des carrières autant de vuidanges et pierres de rebut qui seront nécessaires, sans la permission des propriétaires, mais ils ne pourront tirer de la pierre sans permission. Ils peuvent aussi creuser aucune terre inculte, rivière, ou ruisseau, et amasser les pierres qui se trouvent sur les terres, sans être tenus à aucune compensation, si ce n'est pour dommage fait en les enlevant. Si en creusant pour avoir des matériaux, il arrive du dommage à quelque pont, chaussée, mur ou bâtiment, celui qui aura conduit l'ouvrage pourra être poursuivi pour ice-lui, et payera en outre une amende qui n'excédera pas cinq livres. Si les Inspecteurs ou Sous-inspecteurs font des creux ou fossés sujets à des accidents, ils les feront à planir, combler ou clôturer, sous peine d'encauser une amende qui n'excédera point deux livres.

Les Judges à paix pourront fixer une somme pour l'achat des matériaux et outils propres à pavé les rues

et les
des Ju
paix n
une pé

Les
et tou
plus d
d'ici à
seront
fait à
escalie
temen
gnant
des m
en del
jour à

Les
aux j
droit
grand
chemai
grand
maiso

Les
premi
ble, c
chemi
lises
pente
lant c
où de
l'entr
des e
faire
la dif
teurs
est né

et les Inspecteurs pourront contacter sous la direction des Judges à paix pour tels matériaux, mais les Judges à paix ne pourront être concernés dans tel contrat sous une pénalité de cinq livres.

Les pas de porte, escaliers, marches, trapes de cave et tous autres ouvrages empiétant sur les trottoirs, plus de vingt pouces, mesure Françoise, seront enlevés d'ici au premier de Janvier 1800; les portes de cave seront mises de niveau avec les trottoirs; et il ne sera fait aucune bâtiſſe à l'avenir avec des pas de porte, escaliers ou autres projectures, ni commis d'empiétement sur aucune rue, place publique ou ruelle, joignant des bâtiments déjà érigé, à moins que ce ne soit des marches qui n'avanceront pas plus de vingt pouces en dehors, sous la pénalité de £2. outre 5s. par chaque jour que l'empiétement restera.

Les Grands chemins devenus inutiles seront rendus aux propriétaires originaires, à moins qu'ils n'aient droit à une compensation rapport à quelque nouveau grand chemin, dans lequel cas, la valeur de l'ancien chemin sera déduite de la compensation; et l'ancien grand chemin sera sujet à livrer un passage à aucune maison ou terre, s'il est nécessaire.

Les Inspecteurs et sous-inspecteurs, aussitôt après la première bordée de neige, traceront, où il sera praticable, deux chemins publics d'hiver dans chaque grand chemin qui conduit aux dites cités, planteront des balises pour les diviser et feront aplanir les cahots et pentes; chaque voiture prendra la droite, soit en allant ou en venant; partie du travail ci-dessus prescrit, où de l'argent de composition, pourra être employée à l'entretien des chemins publics d'hiver dans les limites des cités et paroisses sus-dites, et des chemins nécessaires pour faire la traverse du fleuve St Laurent, à la distance de trois arpents des dites cités. Les Inspecteurs et sous-inspecteurs, pourront faire abattre, s'il est nécessaire, dix pieds de clôture pour détourner le che-

min d'hiver, mais ne pourront le faire passer sur aucun jardin, verger ou champ enclos d'une haie vive sans le consentement du propriétaire. Les Inspecteurs pourront contracter avec aucune personne pour l'entretien des chemins d'hiver.

Les pénalités pour offenses qui ne sont pas spécialement pourvues, n'excéderont point dix chellins, et ne seront pas moins de cinq chellins. Moitié des pénalités prélevée en vertu de l'acte sera payée au dénonciateur, et moitié au trésorier des chemins, pour être employée aux fins de l'Acte. Mais si le dénonciateur est Inspecteur ou sous-inspecteur, toute la pénalité sera employée pour la réparation des chemins, (excepté dans le cas où des chevaux seront omis ou recelés)

Rien dans l'acte ne doit s'étendre au Pont Dorchester, ni à aucun pont ou chemin privé.

Terms or fittings of the Courts of original Jurisdiction.

COURT OF KING'S BENCH.

THE Court of King's Bench for criminal causes, is to be held in the city of Quebec, for the district of Quebec, two terms annually, viz, the last ten days of the months of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The King's Bench at Montreal, for causes of the same kind, is to be held also two terms annually, which shall be the first ten days of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's Bench for civil causes, is to be held, at four superior terms, in the cities of Quebec and Montreal, for each district respectively, viz, the first twenty days in the months of February, April, June and October, every year, (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's Bench for the district of Three Rivers, is to sit two terms annually, in the town of

Three Rivers, for trial of all causes criminal and civil, viz. all the days of the months of March and September, after the thirteenth, (Sundays and holidays excepted.) The first four days of each term to be employed in trial of Criminal causes, and the rest in civil causes.

INFERIOR TERMS.

There are to be held six inferior terms, by one or more Judges of the said Court of King's Bench annually, for civil causes under 10l. Sterling, viz. In the city of Quebec, for the District of Quebec, the remaining days of the months of January, May, August and November, after the 21st; in the month of March, from the 11th to the 19th day, and in the month of June, from the 24th, to the end of the month (Sundays and holidays excepted.)—In the city and for the District of Montreal, at the same times as mentioned above, also from the 11th to the 19th September.

PROVINCIAL COURTS.

The Provincial judge for the District of Three Rivers is to hold a Court of civil pleas, six inferior terms annually, in the town of Three Rivers, viz. the first ten days in the months of February, April, June, August, October and December (Sundays and holidays excepted.)

The Provincial judge of the District of Gaspé, is to hold a Court of civil Pleas four terms annually, viz. At Bonaventure in Chaleur Bay, from the 16th to the 31 of May : At Carleton, from the 16th to the 31st of July : At Percé, at the entrance of the Bay of Gaspé, from the 16th to the 31st of August : At Douglas Town, from the 16th to the 30th of September, (Sundays and holidays excepted.)

The Act appropriates all the month of July for holding Courts of *Tournée*, in the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers.

*Termes ou Séances fixés pour les différentes
Cours de Jurisdiction originelle.*

COUR DU BANC DU ROI.

LA Cour du Banc du Roi pour les Plaidoyers de la Couronne, ou causes criminelles, sera tenue dans la Ville de Quebec, pour ce District en deux Termes chaque année, les dix derniers jours de Mars et de Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Et le Banc du Roi à Montreal, pour les mêmes causes, tiendra aussi deux termes chaque année, qui seront les dix premiers jours de Mars et Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le Banc du Roi pour les Plaidoyers ou causes civiles, se tiendra à quatre termes supérieurs dans les villes de Quebec et de Montreal, pour chaque District respectivement, savoir.

Les premiers vingt jours dans les mois de Fevrier, d'Avril, de Juin et d'Octobre, chaque année (les fêtes, et Dimanches exceptés.)

La Cour du Banc du Roi pour le district des Trois-Rivieres, siegera deux termes chaque année dans la Ville des Trois Rivieres, pour juger toutes les causes Criminelles et Civiles, savoir, tous les jours dans les mois de Mars et de Septembre depuis le Treizieme (les fêtes et les Dimanches exceptés.)

Les premiers quatre jour de chaque terme seront employés aux causes criminelles, et les jours restans pour juger les causes civiles.

TERMES INFÉRIEURS:

Il sera tenu six termes inférieurs, par un ou plusieurs des juges des dites Cours du Banc du Roi, annuellement pour les causes au-dessous de £ 50 sterlings, savoir :

Dans la Ville de Quebec, pour le district de Quebec depuis le 2me jusqu'au dernier jour dans les mois de Janvier, Mai, Août et Novembre, et depuis le 21me jusqu'au 19me jour de Mars, et depuis le 24me jusqu'au dernier jour de juin, Dimanches et Fêtes exceptés.

Da
les mi
de ja
time

Le
tiend
mes i
Rivie
Fétri
fêtes

Le
dra u
annuel
A
16me
A
jusqu
A
16me
A
jusqu
jours
Le
des C
bae,

Dans la ville et pour le District de Montréal, durant les mêmes périodes, que sus-mentionnées, dans les mois de janvier, Mars, Mai, juin et Novembre, et depuis le 1^{me} jusqu'au dix-neuvième jour de Septembre.

COURS PROVINCIALES.

Le juge Provincial du District des Trois Rivieres tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils, de six termes inférieurs annuellement, dans la ville des Trois Rivieres, les premiers dix jours dans les mois de Février, Avril, Juin, Août, Octobre et Décembre, (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le juge Provincial, dans le District de Gaspé, tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils des quatre termes annuellement, savoir ;

A Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, depuis le 16^{me} jusqu'au 31^{me} jour de Mai.

A Carleton, dans la même Baie, depuis le 16^{me}, jusqu'au 31^{me} jour de Juillet.

A Perce, à l'entrée de la Baie de Gaspé, depuis le 16^{me} jusqu'au 31^{me} jour d'Août.

A Dougas Town, dans la dite Baie, depuis le 16^{me} jusqu'au 30^{me} jour de Septembre. Tous les sus-dits jours inclus, à l'exception des Dimanches et Fêtes.

Le Bill approuve tout le mois de Juillet pour tenir des Cours de Tournée dans les trois Districts de Québec, Montréal et Trois Rivieres.

OF THE TABLE OF COURT TERMS.

THE following table exhibits, at one view, all the court Terms and Sessions of the Peace, for the different Districts throughout the Province.

Look at the left hand of the table for the Court whose terms you wish to find out: and in the same line, towards the right hand, you will find the days of its meeting and rising, in each of the months marked at the top of the table, exactly over said days. The first number in the square is the day of meeting, the second the day on which the court ends.

TABLE DES TERMES DE COUR.

La table suivante montre, au premier coup d'œil, tous les termes de Cour et Sessions de la Paix, dans les différents Districts de la province.

Pour la cour dont vous désirez trouver les termes, regardez à main gauche de la table : et dans la même ligne, en allant à main droite, vous trouverez les jours qu'elle commence et qu'elle finit dans chacun des mois marqués à haut de la table, exactement au-dessus des dits jours. Le premier nombre dans le carré, désigne le jour que la Cour commence, et le second celui où elle finit.

TERME

Dans les DISTRICTS de

QUEBEC.

Cour d'Appel	- - -
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim.	- - -
Causes civiles au dessus de 10l.	- - -
Ditto de 10l. et au dessous	- - -
Sessions de Quartier de la Paix	- - -

Banc du Roi à MONTREAL.

Causes Criminelles.	- - -
Causes Civ. au dessus de 10l.	- - -
Ditto de 10l. et au dessous	- - -

Sessions de Quartier de la Paix	- - -
---------------------------------	-------

Banc du Roi TROIS RIVIERES.

Causes Crim. et Giv. au dessus de £10	- - -
Cour Provinciale pour 10l. et au dessous	- - -

Sessions de Quartier de la Paix	- - -
---------------------------------	-------

Cour Provincial à Gaspé	- - -
-------------------------	-------

TERMES DES COURS DE JUSTICE

Dans les DISTRICTS de QUEBEC, MONTREAL, TROIS-RIVIERES et GASPE

QUEBEC.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Décr.
Cour d'Appel - - -	-	-	-	20-20	-	-	-	20-30	-	-	10-20	-
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim.	20-20	-	21-31	-	-	-	-	Pour	20-30	-	-	-
Causes civiles au dessus de 10l.	-	1-20	-	1-20	-	1-20	les	-	1-20	-	-	-
Ditto de 10l. et au dessous	-	21-31	-	11-19	21-31	21-30	tourn.	21-31	-	21-30	-	-
Sessions de Quartier de la Paix -	-	10-19	-	-	21-30	-	10-19	-	-	21-30	-	-
Banc du Roi à MONTREAL.												
Causes Criminelles. - -	-	-	-	1-10	-	-	-	-	-	1-10	-	-
Causes Civ. au dessus de 10l.	-	-	1-20	-	1-20	-	1-20	Les	-	1-20	-	-
Ditto de 10l. et au dessous	-	21-31	-	11-19	21-31	21-30	tourn.	-	11-19	21-30	-	-
Sessions de Quartier de la Paix -	-	10-19	-	-	21-30	-	10-19	-	-	21-30	-	-
Banc du Roi TROIS RIVIERES.												
Causes Crim. et Civ. au dessus de 10l	-	-	13-31	-	-	-	-	Les	-	13-30	-	-
Cour Provinciale pour 10l. et au dessous	-	1-10	-	1-10	-	1-10	tourn.	1-10	1-10	1-10	1-10	1-10
Sessions de Quartier de la Paix -	10-1	-	-	21-30	-	10-19	-	-	-	21-30	-	-
Cour Provincial à Gaspé -	-	-	-	-	16-31	-	16-31	16-31	15-30	-	-	-

Bonaventure.

Carleton

Perce

Douglas
Town.

T

I
1

For
th

For
w
o

I

For
f
o

A

For
S
br

For
d
or

se
ty

G

For
sh
vi

M

far
Pr

For
sh
vir

the

AD

P

H

For
rie

(69 .)

TABLE of DUTIES paid on Articles imported into this Province, by Act of the 14th GEO. III. Cap. 88.

For every gallon of Brandy or other Spirits of the manufacture of Great Britain - - -	0 0 3
For every gallon of Rum or other Spirits which shall be imported or brought from any of his Majesty's Sugar Colonies in the West Indies - - -	0 0 6
For every gallon of Rum or other Spirits which shall be imported or brought from any other of his Majesty's Colonies or dominions in America - - -	0 0 9
For every gallon of foreign Brandy, or other Spirits of foreign manufacture imported or brought from Great Britain - - -	0 1 0
For every gallon of Rum or Spirits of the produce or manufacture of any of the Colonies or Plantations in America, not in the possession or under the dominion of his Majesty, imported from any other place except Great Britain - - -	0 1 0
For every gallon of Molasses and Syrups which shall be imported or brought into the Province in ships or vessels belonging to his Majesty's subjects in Great Britain or Ireland, or to his Majesty's subjects in this Province - - -	0 0 3
For every gallon of Molasses and Syrups which shall be imported or brought into the Province, in any other ships or vessels, in which the same may be legally imported - - -	0 0 6
ADDITIONAL DUTIES laid on by the Provincial Parliament ; Acts 33d Geo. III. Cap. 8, and 35th Geo. III. Cap. 9.	
For every gallon foreign Brandy or other Spirits of foreign manufacture - - -	0 0 3

For every gallon Rum or other Spirits except British manufactured Spirits, imported from Great Britain or Ireland	0 0 3
For every gallon of Molasses and Syrups	0 0 3
For every gallon Madeira Wine, by one Act 4d, by another 2d	0 0 6
For every gallon other Wine, by one Act 2d by another 1d	0 0 3
For every pound Loaf or Lump Sugar	0 0 1
For every pound Muscovado or Clayed Sugar	0 0 ½
For every pound Coffee	0 0 2
For every pound Leaf Tobacco	0 0 2
For every pack of Playing Cards	0 0 2
For every minot of Salt	0 0 4

DEDUCTION OF WEIGHT.

On Coffee Bags or Bales, 3 pounds for every 100lb.
In Casks, 12 ditto. for every 100lb.
Muscovado and Clayed Sugar in Casks or Boxes, 12 pounds for
every 100lb.
Loaf and Lump Sugar in Casks or Boxes, 15 pounds
for every 100lb.
Leaf Tobacco in Casks —— 12 pounds for every
100lb.

Leakage on Wines, Spiritous Liquors and Mo- lasses,

Three Gallons on every Hundred Gallons.

Waste of Articles subject to Duties by Weight.

An allowance of three pounds on every hundred pounds
On Salt—an allowance of waste of three Minots on
every 100 Minots.

Salt landed below the east Bank of the River Saguenay, on the north side of the St. Lawrence and below
the east Bank of the River of the Grand Mts on the south side is not subject to duty.

DRAWBACK.

There shall be allowed by the Collector, four pence on every Bushel of Salt exported from the Port of Quebec to any place beyond the above Limits.

Seven pence on every Tierce of Salmon, and four pence on every Barrel of salted Beef or Pork, or salted Fish of any sort exported from this Province.

One penny on every pound of Leaf or Carrot Tobacco manufactured in Quebec, Montreal or Three Rivers, or in the Suburbs or Precincts of either of the said places, by observing certain rules prescribed by the Act.

Fees to be taken by the Officers of Customs at the Port of St. John's according to the order of the Governor and Council of the 7th July, 1796.

For every Report of the arrival of and permit to unload any vessel, Boat or Bateau under five tons burthen.	1/3
For ditto of any vessel, Boat or Bateau of five Tons or upwards and not exceeding fifty tons burthen	2/6
For ditto of any vessel exceeding fifty tons burthen	1/6
For ditto any Waggon, Cart, Sleigh or other Carriage	4d
For every entry of Goods imported by water communication	1/3
For do. of do. subject to duty by any Cart, Sleigh or other Carriage	6d
For every Certificate of Goods having paid duty and protection for the same	6d
For every Bond for payment of Duties	2/6

By a subsequent order of the Governor in Council of the 22d August 1797, the following Additional Fees are allowed at the Port of St. John's.

For every Report of the departure of any vessel, boat or bateau under five tons burthen, towards the United States of America, subject to be reported at the Custom House of the Port of Saint John's by the Order of His Excellency the Governor in Council bearing date the seventh day of July, one thousand seven hundred and ninety six. - £ 0 1 3

For ditto of any vessel, boat or bateau of five Tons or upwards, and not exceeding fifty Tons burthen,

0 2 6

For ditto of any vessel, exceeding fifty Tons burthen

0 10 0

For ditto of any waggon, cart, sleigh or other carriage,

0 0 4

For every entry of Goods exported by water communication,

0 1 3

And if any Officer of the Customs at the said Port of Saint John's, shall demand or receive an greater or other Fee, Compensation or Reward, for executing any Duty or Service required of him by law, he shall forfeit and pay the sum of fifty Pounds, for each offence recoverable in any of His Majesty's Courts of King's Bench in this Province, to the use of the party grieved.

**ORDINANCE for preventing persons leaving
the Province without a Pass. [23d April
1777.]**

By this Ordinance no person (military persons excepted) is to leave the Province without a pass from the Secretary of the Province, which is to be obtained by putting up his name in the Secretary's Office thirty days previous to his departure, or by giving two good securities for the payment of all debts that may appear against him in the said Office within the said Thirty days, after which period the bond is to become null and void..

The Master or Captain of every vessel arriving in and departing from the Province, is required to deliver in a list of his Officers and Seamen together with the Passengers arriving or departing in his vessel to the Commander in Chief: and to obtain from the Governor or Commander in Chief a permission in writing for his departure under penalty of Fifty pounds.

Every Captain or Master of a vessel who shall carry away any person not having a pass, except the crew of his vessel brought with him at his last arrival, is liable to pay all the debts which such person may have contracted in the Province.



PI

CIVIL LIST
OF THE
PROVINCE OF LOWER-CANADA.

LISTE CIVILE
DE LA
PROVINCE DU BAS-CANADA.

1798.

HIS EXCELLENCY
ROBERT PRESCOTT, Esquire;
 Captain-General and Governor in Chief of the Pro-
 vinces of Upper and Lower-Canada, &c. &c. &c.
FRANCIS LE MAISTRE, Esq. Lt. Governor of Gaspe.

MEMBERS OF THE EXECUTIVE COUNCIL

<i>Hon.</i>	Chief Justice Osgoode,
	Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.
<i>The Hon.</i>	P. R. de St. Ours,
	Hugh Finlay,
	François Baby,
	Thomas Dunn,
	Joseph de Longueuil,
	Pierre Panet,
	Adam Lymburner,
<i>The Hon.</i>	James McGill.
	Chief Justice Monk,
	P. A. Debonne,
	John Lees,
	A. J. Duchesnay,
	John Young,
	Herman Witsius Ryland, Esq. Clerk.
	Xavier de Lanaudiere, French Translator and Secr.
	Robt. Wood, Door keeper.—F. Romain Messenger.

MEMBERS of the LEGISLATIVE COUNCIL

<i>Honble.</i>	Honorable Chief Justice Osgoode, Speaker.
	Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.
<i>more</i>	J. G. Chaussegros Delery
	Hugh Finlay,
	Thomas Dunn,
	Paul Roc de St. Ours,
	François Baby,
	Joseph De Longueuil.
	Charles De Lanaudiere,
	Sir George Pownall, Kt.
	R. A. De Boucherville,
	Henry Caldwell,
	Chief Justice Monk,
	Sir J. Johnston,
	Chartier De Lotbiniere,

William Smith, Junr. Esq. Clerk.
 Chas. Et. De Ley Esq. T. D. C. L. C.
asst. translator. writing clerk &
 Mr. Wm. Boutillier, Gent. Usher of the Black Rod.
 Mr. James Grossman, Serjeant at Arms.

MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE
DU BAS-CANADA.

L'Hon. J. A. Panet, ORATEUR.

Gaspé,

Edward O'Hara.

Cornwallis,

et Alexandre Menut.

Devon,

Nicholas Dorion et François Bernier.

Hertford,

Louis Dunière et Félix Tétu, fils.

Dorchester,

Charles Begin et Alexandre Dumas.

Buckinghamshire,

John Cragie et G. W. Allsopp.

Borough of William Henry,

Jonathan Sewell.

Richelieu,

Benjamin Cherrier et Charles Millet.

Bedford,

Nathaniel Coffin.

Surrey,

Philippe de Rocheblave et Olivier Durocher,

Kent.

Antoine Menard Lafontaine et Jacques Vigé

Huntingdon.

Joseph Perrault et Joseph Perrault.

York,

Hubert La Croix et Joseph Hetier.

Westward,

Joseph Papineau et Denis Vigé.

Eastward,

Alexandre Auldjo et L. C. Foucher:

Comté.

J. M. Ducharme et Etienne Guy.

Effingham.

Jacob Jordan et Ch. Bap. Bout.

Ecclésies

Montreal.

G 3

<i>Quebec.</i> {	<p style="text-align: center;"><i>Leinster.</i></p> <p style="text-align: center;">Joseph Vigé et Bonaventure Panet. <i>Warwick,</i></p> <p style="text-align: center;">James Cuthbert, Jun. et C. Gasp. De Lanaudiere. <i>Trois Rivieres.</i></p> <p style="text-align: center;">John Lees et P. A. de Bonne, <i>St. Maurice.</i></p> <p style="text-align: center;">Thomas Coffin et Nicolas Montour. <i>Hampshire.</i></p> <p style="text-align: center;">Joseph Planté et François Huot. <i>Comté.</i></p> <p style="text-align: center;">John Black et Louis Paquet. <i>Haute Ville.</i></p> <p style="text-align: center;">William Grant et J. A. Panet, <i>Basse Ville.</i></p> <p style="text-align: center;">J. Young et J. A Raby. <i>Northumberland.</i></p> <p style="text-align: center;">J. Fisher, M. D. et Pierre Bedard. <i>Orléans.</i></p> <p style="text-align: center;">Jerôme Martineau.</p>
--	---

OFFICERS of the HOUSE of ASSEMBLY.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Samuel Phillips, Esquire, Clerk.
 Mr. W. Lindsay, Junr. Clerk Assistant.
 Mr. P. E. Desbarats, acting French translator and engraving clerk.
 Mr. Oliver Perrault, acting clerk to attend Committees, and copying clerk.
 Mr. Hugh McKay, Serjeant at Arms.
 Mr. Ant. Parent, Messenger.
 Augustus Welling,
 James Wiltse and
 Nicholas Buckup, } Door-Keepers.

(79)

COURS DE JUSTICE DANS LA PROVINCE.

COUR PROVINCIALE D'APPEL.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, les Membres du Conseil Exécutif, le Juge en Chef de la Province, et le Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal ou cinq d'entr'eux (les Judges de la Cour du District dans laquelle le Jugement dont est Appel, a été rendu, exceptés)

Jacques Shepherd, Ecuier, Greffier.

COUR SUPREME

A QUEBEC.

L'Honorable William Osgoode, Ecuier, Juge en Chef de la Province, et juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec.

Jon. Sewell, Ecuier, Procureur Général & Avocat Général.

Louis Chs. Foucher, Ecuier, Solliciteur Général.

Wm. Pollock, Ecuier, Clerc de la Couronne.

David Lynd, Ecuier, Député

A MONTREAL.

L'Honorable James Monk, Ecuier juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal.

COUR DE VICE-AMIRAUITE^E.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, les Membres du Conseil Législatif, et autres nommés dans la commission, Judges.—La Cour doit être composée de sept Membres au moins.

Jonathan Sewell, Ecuier, Juge.

David Lynd, Ecuier, Greffier.

Mr. Hugh Mackay, Maréchal.

((80))

COUR DU BANC DU ROI
pour le District de Québec.

Le juge en Chef de sa Majesté pour la Province

Thomas Dunn, Jenkin Williams, et { Ecuiers, juges.

P. A De Bonne,

D. Lynd & J. F. Perrault, Ecuiers, Greffiers.

Ja. Shepherd, Ecuier, Sberiff.

John Wm. Woolsey, Ecuier, Coronaire.

COUR DU BANC DU ROI

Pour le District de Montréal.

Le juge en Chef pour le District de Montréal,

James Walker, P. L. Panet, et { Ecuiers, juges.

Isaac Ogden.

J. Reid, J. Burke, & S. de Beaujeu, Ecuiers, Greffiers.

Edouard Guillaume Gray Ecuier, Sberiff.

Jean Burke, Ecuier, Coronaire.

COUR PROVINCIALE

Pour le District des Trois-Rivières.

Pierre Louis Deschenaux, Ecuier, un des juges de la Cour du Banc du Roi pour le District des Trois-Rivières et juge Provincial.

Charles Thomas, Ecuier, Greffier.

Antoine Isidore Badeaux, Ecuier, Sberiff.

COUR PROVINCIALE

Pour le District Inférieur de GASPE'.

Felix O'Hara, Ecr. Juge Provincial.

Henry J. Inistone, Ecr. Greffier.

Thomas Mann, Ecr. Sberiff.—J. Jefferies, Ecr. Coron.

L

A Québec.

A Montréal.

C

Gasp. 2 Rio. Mont. Quebec

(81)

LISTE DES AVOCATS DANS LA PROVINCE.

A Québec.	Jon. Sewell, Pro. Gen.	Ecuiers.
	Berthelot D'Artigny,	
A Montréal.	J. A. Panet,	Ecuiers.
	Pierre Bedard.	
Mont.	Alexis Caron,	Ecuiers.
	James Ker.	
Quebec.	George Pyke,	Ecuiers.
	G. G. S. Francklin,	
3 Riv.	L. C. Foucher, Sol. Gén.	Ecuiers.
	Arthur Davidson,	
Gaspé.	Thomas Walker,	Ecuiers.
	Robert Russell,	
Gaspe.	Stephen Sewell,	Ecuiers.
	John Antill,	
Gaspe.	Charles François Hamelieu	Ecuiers.
	David Rots,	
Gaspe.	James Reid.	Ecuiers.
	Francis Levesque,	
Gaspe.	Joseph Bedard.	Ecuiers.
	Alexander Perry,	
Gaspe.	Narcisse Panet,	

Commissioners appointed by *de dimis potestatem*, to administer Oaths to any persons being in office within the Province of Lower-Canada.

Quebec.	Hon. Sir Geo. Pownall, Kt.	Esquires.
	Jenkin Williams,	
	H. W. Ryland.	
Mont.	John Reid,	Esquires.
	P. Fortier,	
	J. B. Adhemar.	
3 Riv.	Pere Louis Deschenaux,	Esquires.
	Charles Thomas,	
	Felix O'Hara,	
Gaspe.	Hugh Munro,	Esquires.
	Daniel M ^c Pherson and	
	Theophilus Fox.	

Nathaniel Taylor, Louis Langlois and John Coffin,
Senior, Esquires, Commissioners appointed by Deditimus
potestatem to administer Oaths to Members of the Legis-
lative Council and House of Assembly.

*Commissaires pour executer le pouvoir de faire
réparer les Eglises, &c. &c.*

DISTRICT DE QUÉBEC.

Pierre Panet,
G. Elz. Tachereau,
P. Louis Descheneaux,

Jenkin Williams, et
William Grant.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Pierre Panet,
Pierre Louis Panet,
James M'Gill,

Pierre Guy et
Pierre Fortier.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Pierre L. Deschenaux,
Jos. C. de Niverville,
Thomas Coffin,

Cha. de Tonnancour et
Pierre St. Cire.

SURINTENDANS DE LA NAVIGATION
INTÉRIEURE.

William Grant, Écuier, Québec.

Hon. Sir John Johnson, Baronet, Montréal

Arthur Davidson, Écuier,

Louis Carignan, Michilimackinac.

Gregor M'Gregor, Detroit.

William Mackay, Kingston.

John Warren, Fort Erie.

C. M'Nab, Niagara.

John Duncan,

Jas. Durward,

J. Duthie,

William Duthie,

J. Paterson,

Robert Ascha,

Insp. du Poisson

pour le District

de Gaspé.

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT de QUEBEC.

Les Membres du Conseil Législatif ou Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts
de Québec, Montreal & Trois Rivieres, et

G. E. Taschereau,	Du Quorum	Louis Langlois,
Thomas Scott,		Charles Pinguet,
Malcolm Fraser,		Louis Turgeon,
Jean Coffin,		Pascal Taché,
Nathaniel Taylor,		Pierre Duchouquet,
Guillaume Lindsay,		J. Baptiste Morin,
P. Louis Deschenaux,		Charles Riverin,
John Lees,		Joseph Riverin,
Jacques Perrault,		Joseph de la Fontaine
Pierre Stuart,		Jh. Launiere,
Ant. Juch. Duchesnay		Gamelin Launiere,
Louis de Salaberry,		ls. de la Gorgendiere
Nicolas Boileau,		Isaie Boudrot,
Jean Nairne,		Mathew M'Nider,
François Dambourges		G. Alisopp, younger,
J. B. Couillard,		Louis Belair,
Ignace Aubert de Gaspé		Donald McLean,
James Frost,		Robert Slade,
Hypolite La Force,		Louis Chaperon,
Lauchlin Smith,		A. J. Duchesnay, fils
Augustin Trudel,		Thomas Wilson,
John Blackwood		Peter Fraser,
John Painter,		Felix Tetu,
		Ecuiers.

David Lynd & J. F. Perrault, Ecuiers, Greffiers de la
Paix.

(84)
JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT de MONTREAL.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts de Quebec, Montreal & Trois Rivieres, et

Pierre Fortier,
Joseph Frobisher,
John M'Kindlay,
Thomas M'Cord,
Jean Bte. Adhemar,
Patrick Murray,
St. George Dupré,
M. C. de Lotbiniere,
Edward Jessup,
Christopher Carter,
Neveu Sevestre,
Loui Lamare Portier,
Etne. Dechambault,
La ruere Montarville
P. Mar. de La Valtrie
D. Alexander Grant,
Henry Ruitter,
Christop. Sanguinet,
François Malhiot,
E. Lambert Dumont,
Toufaint Pothier,
Paul Laeroix,
Patrick Conroy,
J. Bte. Bruyere,
Moses Holt,
Alex. Chisholm,
G. Daillebout deCuisy
L. M. deCouagn ,pere
Hubert La Croix,
J. Bte. Hervieux,
Maurice Blondeau,

Charles Blake,
John McGill,
R. Cruickshanks,
Charles Dezery,
William Grant,
Alexander Henry,
Eus. Des. Beaubien,
Joseph Lacroix,
John Ruiter.
James Robertson,
Louis Aimée,
Jean Vienne,
Le Gras Pierreville,
Pierre Bouthillier,
C. Roe de St. Ours,
Pierre Grisé,
Louis Marchand,
René Boileau,
Eu. des R. Beaubien.
Hertel de Rouville,
J. Walker of Sorel.
François Lacombe,
Felix Jolie,
Alexis Caron,
George M'Beath,
David Rankin,
John Connolly,
James Fraser,
James Sawers,
Sir J. Johnson, Bart

Du Quo^m

Du Quo^m

Lt. Gen. G. Christie
 John Richardson,
 Isaac W. Clarke,
 Alexander Aulde,
 Thomas Forsyth,
 William Maitland,
 Joseph Papinault,
 Simon M' Tavish,
 Robert Jones,
 James Hughes,
 Perrinault,
 James Dunlop,
 Henry Hardy,
 Duncan Cameron,

Du Quorum.

jean Burke,
 jean Reid,

} Ecuiers, *Greffiers de la Paix.*

Joseph Turgeon,
 Ignace Bourassa,
 John Lilly,
 James Finlay
 William Lindsay
 Nathaniel Coffin,
 Jesse Penoyer,
 Calvin May,
 Gilbert Jennie,
 Philip Ruiter,
 Daniel Brunson,
 Pierre Guerout,
 Alexander Hay,
 Jacques Jorand, Ecrs.

Du Quorum.

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT des TROIS RIVIERES.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts
de Québec, Montréal et Trois Rivieres, et

J. Bou. de Niverville
 J. M. de Tonnancour
 Thomas Coffin,
 Chs. Tonnancour,

Du Quorum.

j. Bte. Destimauville,
 George Dame,
 j. Bte. Perrault,
 P. F. C. d'Orvilliers,
 Nic. St. Martin,
 Pierre Cressé,

Amable Belaire,
 Luc Schmidt,
 Pierre St. Cire,
 Augustin Rivard,
 Godfroy Tonnancour,
 P. Antoine Basin,
 Nicholas Montour,
 John Antrobus,
 Zachary Macaulay,
 Joachim Lanouette,
 Louis Picard.

Ecuiers.

Charles Thomas Ecuier, *Coronaire et Greffier de la Paix.*

H.

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT INFÉRIEUR de GASPE.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts
de Québec, Montréal & Trois Rivieres, et

Felix O'Hara,
Hugh Munro,
Lewis Fromenteau,
Daniel McPherson,
Hugh O'Hara,
Theophilus Fox,
John Mann,
Henry Rimpoffe,
Richard Nevison,
John Beek,
J. Bte. dela Fontaine

Oliver O'Hara,
Thomas Sherrer,
Michel Lepage,
Charles Cavenaugh,
George Duthie,
Pierre Louber,
Edward Mann,
James Drummond,
Edward O'Hara,
Jas. Stuart and
Philip Robin.

De Qorps
Ecuiers.

OFFICIERS DE DIFFÉRENS DEPARTEMENS.

Hon. Sir George Pownall, Kt. Secrétaire et Greffier.
Hon. Hugh Finlay, F.c. Greff. de la Couronne en Chancel.
H. W. Ryland, Ecuier, Secrétaire du Gouverneur en Chef.
T. A. Coffin, Ecuier, Auditeur des Comptes et Inspecteur
Général des Comptes provinciaux.

Hon. Henry Caldwell, Ecuier, Receveur-général.

S. Holland, Ecuier, Aipenteur Général.

Hon. Hugh Finlay, Ecuier, Auditeur de la Province.

John Craigie, Ecuier, Com. et Garde Magasin Général.

Joshua Winslow, Ecuier, Député Paie-Maître Général.

John Lees, Ecuier, Agent Provisionnaire de l'Armée.

Thomas Faunce, Ecuier, Officier Naval.

James Frost, Ecuier, Capitaine du Port à Québec.

R. Cumberland, Ecuier, Agent Provincial.

G. E. Taschereau, Ecaier, Grand Voyer de Québec.

John Antrobus, Ecr. Grand Voyer des Trois Rivieres.

Hon. R. A. Boucherville, Ecr. Grand Voyer de Montréal.

William Lemire, Ecuier, Grand Voyer de Gaspé.

Mr. Valentine, Officier de Marine à Québec.
 Jean Coffin, Ecr. Inspec. des Forêts et Police à Québec.
 St. Geo. Dupré, Ecuier, Insp. de Police à Montréal.
 Philip de Rocheblave, Esq; Greffier du Papier Terrier.
 Mr. William Fraser, Inspecteur au cœur du Lac.
 A. J. Raby, Ecuier, Surintendant des Pilotes.
 Mr. William Burns, Encanteur à Québec.
 Mr. F. Hamelin, Encanteur à Montréal.
 Mr. John Lochart Wiseman, Inspecteur de Potasse
 Perlaissé à Montréal.
 Mr. James Glenny ditto à Québec.
 Mr. J. Duval, Inspecteur des Marchés à Québec.
 Mr. William Martin, Insp. des Cheminées à Montréal.
 David Auldjo, Inspecteur des Cheminées à Québec.
 Mr. Louis Joseph Le Proust, Inspecteur des Cheminées
 et des marchés aux Trois Rivières.
 William Vondenvelden Printer of the Laws.
 Mr. Hugh M'Kay, Keeper of the Special Prison under
 the Alien Act.
 John Hill, Geolier à Québec.
 Joseph Ray, Geolier aux Trois Rivières.
 Jacob Kuhn, Geolier à Montreal.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA POSTE.

HUGUES FINLAY, Ecuier, Directeur-général
 de la Poste pour les Provinces de Québec, Nouvelle-
 Écosse, Nouveau-Brunswick et dépendances.
 Mr. E. Edwards, son Député à Montréal.
 Mr. Samuel Sills, idem aux Trois-Rivières.
 Mr. Louis Ainé, idem à Berthier.
 Mr. Samuel Anderson, idem à Cornwall.
 — John Munro, idem à Matilda.
 — John Jones, idem à Augusta.
 — Peter Clarke, idem à Kingston.

- Mr. Joseph Edwards, idem à Niagara.
 — George Leith, idem au Détroit.
 — — Mitchel, idem à Michilimakinac.
 — Hugh Muaro, idem à la Baie des Chaleurs.

OFFICIERS DE LA DOUANE,

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

- THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.
 THOMAS SCOTT, Ecuier, Contrôleur.
 Mr. Lauchlin Smith, }
 Mr. Joseph Mayson, } Inspecteurs et Visiteurs.
 Mr. Charles Stewart, }
 Mr. Joseph Mayson, jaugeur.
 James Todd, Chercheurs.
 Augustus Welling,
 Mr. Jean Gerbrand Beek, Surveillant à Montréal.
 Mr. William Hall, Inspecteur et Visiteur à ditto.
 William Lindsay, Ecuier, Collecteur des Droits au port
 de St. Jean.
 Henry Blackstone, Ecuier, Contrôleur à ditto.
 William Lindsay, Ecuier, Jaugeur à ditto.
 Oliver O'Hara, Ecr. député Collecteur à New Carlisle.
 Felix O'Hara, Ecuier, Député Collecteur à Gaspé.

LISTE DES NOTAIRES.

DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.

Maitres.

Résidence.

- | | |
|---------------------|---|
| Charles Stewart, | Ville de Québec, pour toute
la Province. |
| Alex. Dumas, | |
| Charles Voyer, | |
| Joseph B. Planté, | |
| Louis Turgeon fils, | |
| Roger le Lievre. | |
| Felix Tétu. | |
| Bart. Faribault, | |
| Michel Bérthelot. | |

François
 Louis R
 Joseph
 Louis C
 Jean N
 me
 Louis M
 la l
 Be
 Antoine
 Ste
 de
 Jean Pe
 Jac
 Gr
 Lau
 Jean Bte
 Joseph C
 Jean Lev
 Joseph E
 Nicolas
 Henry C
 Augustin

Antoine
 John Del
 J. Gerbra
 J. Papine
 J. Jacques
 Pierre Lu
 — Del
 Louis Ch
 — Thi
 François
 Edme He

DISTRICT DE QUEBEC.

François Xavier Larue, La Pointe aux Trembles.
 Louis Robin, St. François.
 Joseph Riverin, St. Valier.
 Louis Cazes, Cap St. Ignace jusqu'à Kamouraska,
 Jean Neron, Petite Riviere, Baie St. Paul, les Eboule-
 mens, l'Isle aux Coudres et la Mal Baie,
 Louis Miray, Ste. Marie, St. Joseph, St. Francois en
 la Nouvelle Beauce, St. Nicholas, l'Isle d'Orléans,
 Beauport et Gaudarville,
 Antoine Crespin, fils, Ange Gardien, Chateau Richer,
 Ste. Anne, St. Féreol, St. Joachim et les paroisses
 de l'Isle d'Orléans,
 Jean Perreault, Pointe aux Trembles, les Ecureuils,
 Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambault, et
 Grondines du côté du Nord de la Riviere Saint
 Laurent, et Ste. Croix et Lotbiniere côté du Sud.
 Jean Bte. Panet, Charlesbourg, Lorette et St. Augustin.
 Joseph Cadet, pour toute la Province.
 Jean Levesque, St. Thomas.
 Joseph Edouard Faribault,
 Nicolas Gascoigne Boisseau, } Pour la Province,
 Henry Cribassa, junr. }
 Augustin Dionne

DISTRICT DE MONTREAL.

Antoine Foucher,
 John Delisle, pere,
 J. Gerbrand Beek,
 J. Papineau,
 J. Jacques Jorand,
 Pierre Lukin,
 — Delisle, fils,
 Louis Chaboillez,
 — Thibaudieu,
 François le Guay.
 Edme Henry,

Ville de Montréal pour toute la
 Province.

Maurice Desfle-
vens de Glandon
Jean M. Mondelet
Jon. A. Gray,
Louis Raymond,

Jean Joseph Saupin, l'Assomption pour toute
Province.

Mathurin Bouvet,

Barthelmy Farribault, pere, Berthier du Nord,
Joseph Turgeon - - Terrebonne

Joseph Raimond,

Henry Jessup,

J. B. Deseve,

Augustin Chatellier,

Joseph Gabrion,

Pierre Lalanne

Ignace Beurassa } La Prairie la Magdelaine,

Pierre Gauthier,

Louis Bonnet,

Jacques Dufaut, Isle jesus, Terrebonne, Lachenaye,
Milles Isles et la Riviere Duchesne,

Charles Etienne Le Têtu, dans les seigneuries de Rou-
ville, Delorme, Belœil et St. Charles,

Michel Gamelin Gaucher, dans les Paroisses du Sud
depuis Châteaugay jusqu'à Sorel inclusivement,
la Baronnie de Longueuil et Seigneurie de Belœil
exceptés,

Louis l'Oiseau Chalons fils, Boucherville,

Joseph Turgeon,

Christophe Michau, les différentes paroisses sur la
Riviere Chamby,

P. Crevier Duverney, Vareane, Verchere, Contrecoeur,

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Ant. Isidore Badeaux, pour la Province.

Antoine Gagnon, ditto.

Antoine Robin, Nicolet, Baie st. Antoine, st. Fran-
çois, Yamaska,

Ville de Montréal pour toute la
Province.

Messrs. { Jas.
Jan.
Fran

Missis: { Ignat.
P. C.
P. L.
John.
John.
Fran.
Josef

Thomas

Messieurs { char.
Geo.
R. J.
Rich.
Xavi.
J. St.
Hen.
John

MEDECINS, CHIRURGIENS, &c.

Pour le District de Québec.

Messrs. { Jas. Fisher, M. D. } Chirurgiens appointés pour
 James Davidson, } examiner ceux qui de-
 François Lajus, } mandent des Licences.

LICENCIE'S.

Messrs: { Ignace Fricdell, Fred. Besserer,
 P. Chicou Duvert, F. Dohren,
 P. L. B. dit Lalancet J. A. Blunkee,
 John Danglade, Liveright Pize,
 John Confd. Just, F. Potdevin,
 François Suzar, J. Denéchaud,
 Joseph Karsh, Chirur-
 giens et
 Apothic-
 aires.

Thomas Prendergast, Physicien et Chirurgien.

Pour le District de Montréal.

Messieurs { Charles Blake,
 George Selby,
 R. Jones,
 Richard Symes
 Xavier Nender,
 J. nte. Jaubert,
 Henry Loedel &
 John Rowand. Chirurgiens appointés
 pour examiner ceux qui
 demandent des Licences.

John Bowand,	chirurgiens, Apothicaires;
jean claude Lehoulier,	et Accoucheurs.
jean Ducondue,	
Robert Jones,	
Hern. Melchior Eberts,	
George stubenger,	chirurgiens et apothicaires.
Henry Loedel,	
George Meyers,	
Marie Antoine Vigneau,	
François Rieutord,	
Daniel Arnoldi,	
Henry Munro.	Chirurgiens.
J. Bte. Rieutord,	
Alexander Talham,	
Aug. Benj. Schiller,	
marie la Victoire,	
joseph Boismenu,	Accoucheuses.
Marie Major,	
catherine Partridge,	
Mary Hybart,	
joseph Borgne,	
August Globenskynd,	
Theodore Stein,	
charles schiller,	Saigneurs et aracheurs de
charles Grezingher,	dents.
charles Thenel,	
Guillaume La Bat,	
Anthony Berthe,	
josiah Pommeroy, Apothicaire,	
john Kinlaid, Apothicaire.	
Simon Fraser, Chirurgien et Apothicaire.	

☞ Tous ceux qui ont pris leurs degrés dans aucune Université, ou qui ont été commissionnés et nommés chi-

LISTE
Samuel

Jeffe Pe
William
James R
Theodor
Jean Bte
Amable
Charles
François
H. le M
M. D.
Luis Pé
Jean Bte
Nathaniel
John Ste
Joseph Br
Pierre Br
Jean Bte
John Col
Louis Ch

FOR
Martin C
André T
Charles S
Pierre St.
Guillaum

Turgiens dans l'armée ou la marine de sa Majesté n'étant point sujets à l'examen prescrit dans l'Ordonnance concernant la médecine, nous n'avons pas pu en procurer une liste—si ces Messieurs veulent envoyer leurs noms à l'Imprimerie à Québec, ils seront insérés dans l'Almanac de l'année prochaine.

L I S T E D E S A R P E N T E U R S D A N S L A P R O V I N C E .

Samuel Holland, Ecuier, Arpenteur Général de la Province.

Jesse Pennoyer,	Benjamin Ecuyer,
William Fortune,	Ignace Plomondon, fils,
James Rankin,	Jeremiah McCarthy,
Theodore de Pencier,	Modeste Ptatte.
Jean Bte. Demers,	Joseph Whitman,
Amable Dezery,	Joel Ackley,
Charles Tourgeon,	William Sax,
François Le Gendre,	Joseph Fraser,
H. le Maire St. Germain	Ignace Plomondon, fils.
M. D. de Glandons,	Jean Bte. Courval,
Louis Perrault,	John Gaudet,
Jean Bte. Bédard,	William Waller,
Nathaniel Coffin,	Joseph Fortune,
John Stegmann,	Joseph Martel,
Joseph Bouchette,	F. Desdevens de Glandons
Pierre Beaupré,	Jeremiah McCarthy, Jr.
Jean Bte. La Rue,	Henry O'Hara,
John Collins Antill,	Pierre Lambert,
Louis Charland,	

L I S T O F PILOTS.

F O R T H E R I V E R S T. L A U R E N C E .

Martin Chinniquy, pere,	Charles Le Cour,
André Tremblé,	François Bouché, pere,
Charles Savarre, le jeune,	Louis Gilbert,
Pierre St. Hilaire,	A. Tremblé,
Guillaume Lapointe,	Louis Le Claire,

Pierre Lapointe,
 Pierre Bouché,
 Charles Le Cour, fils,
 François Savarre,
 F. Dominique Harvé,
 Louis Bourbon,
 Jos. Lavoie,
 André Rolet,
 Joseph Bonet,
 William Ross,
 Dominique Marié,
 Guillaume Deluga.
 William Pettycrew,
 Joseph Langlois,
 Bazile Prejeant,
 Jean Le Brun,
 J. Savatte,
 J. Lavioie Petit,
 J. M. Lavoie,
 Joseph Beaulieu,
 B. Rioux,
 Joseph La Brie,
 Antoine Petit,
 Barthelmy La Chance,

Jean Baptiste Thibierge
 Bellaire Dussaut,
 Joseph Doiron, file.
 Francis Fisher,
 Peter Fraser,
 Charles Seward, junior.
 Alexander Ross.
 Daniel Ross,
 François Doiron,
 Joseph Doiron,
 Pierre Martinet,
 Pierre Lavoie, fils,
 Charles Dorion,
 Bazile Lapointe,
 Joseph Pouliot,
 Jean Dumas.
 Gabriel Chasseur,
 Abraham Chasseur,
 François Lapointe,
 James Forbes,
 Jean Bte. Chaloux,
 Pierre Rouleau,
 John Ross.

Rates of Pilotage for the River St. Lawrence as regulated by the Ordinance of the 28th. Geo. III. and the Provincial Statute of the 37th. Geo. III. Chap. IV.

From Bic to Quebec, per foot, - £ : 15 :
 From Quebec to Bic, - , " : 13 :



MILITARY REGISTER

FOR THE

PROVINCES

OF

UPPER AND LOWER CANADA,

&c. &c. &c.

1798.

*Law-
of the
l Sta-
IV.*

**: 15 :
: 13 :**

LIST of General & Staff Officers in Upper and Lower Canada.

Commander in Chief, GEN. ROBT. PRESCOTT.

Aids de Camp,	{ Major Wm. Geo. Daçres, Capt. John Baldwin,
Military Secretary,	Captain James Green,
Asst. Military Secretary,	Captain Charles Duke,
Dy. Adjutant General,	Major William Doyle,
Deputy Qr. Master Gen.	Lieut. Col. John Barnes,
Major of Brigade,	Lieut. Fran. de Bouillé,
Deputy Comisi. of Musters,	Mr. Lewis Foy,

HOSPITAL STAFF.

Superintendant Gen. J. Mervin Nooth, Esq.;
Surgeon, Samuel Sone.

Mates,	Apothecary, George Longmore.	
	George Graham,	James Latham,
	David Fleming,	David Brown,
	Chrstr. Carter,	John Durham,
John Gould,	George Michellson,	

STAFF of the Garrison of QUEBEC and MONTREAL.

Governor,
Town Major,
Chaplain,
Surgeons,
Mate,
Barrack Master,
Town serjeant,

Gen. JAMES JOHNSTON,
Thomas Faunce,
Rev. Herbert Croft,
James Fisher,
Philippe Badelard,
Kenelm Chandler,
Jn. Gostich.

MONTREAL.

Town Major,
Chaplain,
Barrack-Master,

Jas. Hughes,
Revd. James Tunstall,
James Hughes.

Capta

1st Lie

Storeke

Clerk o

Clerk o

Clerk, C

Surgeon

D

Lt. Col.

Lieut. + j

Superi

mandi

Maste

1st. Lie

2d. Lts.

Cor

Commis

Asst. Co

Dy. Com

Assistant

Asst. in
Gents.

(97)

Royal Engineers.

Colonel Gother Mann,

Captain John Humfrey, Ditto, Alexander Bryce,

{ Robert Pilkington,

1st Lieutenants. { Robert Cooper,
Thomas Lacey,

Ordnance Department.

Storekeeper, Kenelm Chandier, Esq.

Clerk of Survey, Jacob Danford,

Clerk of Ch qu', George Heriot,

Clerk, Charles R. M'Gee,

Surgeon, A. Wilson,

Deputy-Quarter-Master-General's
and Marine Departments.

Lt. Col. John Barnes, Deputy Quarter Master Gen.

Lieut. John Br. mhead, Assist. Dy. Qr. Mr. Genl.

Superintending the Transport, the Sub. Officer com-
manding at Fort chippawa.

Masters & Commandeis Alexr. Grant,

J. B. Bouchette, do.

1st. Lieutenants,

David Cowan,

Pierre M. Foretier,

Thomas Paxton,

William Eleming,

Hugh Earle,

James Fleet.

Commissary General's Department.

Commissary Gen. John Craigie, Esq. Quebec.

Astt. Comy. Gen. Isaac W. Clarke, Et. Montreal.

Dy. Comy. John Coffin, Quebec.

Nathl. Taylor, Kingston.

James Coffie, Fort George

Thos. Reynolds, Amherstburg

Affistant Comsary, Samuel Sills, Three Rivers

Wm. Agnew, Wm. Henry

Paul Dennis, Coteau du Lac

John Warren, Fort George.

Affist. in the Comy. { Geo : M. Tayler, Quebec, I
Gents. Office,

(98)

Store-Keeper General's Department.

Store Keeper General, John Craigie, Quebec
Assist. Store Keeper Gen. Geo. Heriot. ditto.

Barrack Master General's Department.

Dep. Barr. Master Gen. Capt. James Green,
Barr. Master, Kenelm Chandler
ditto - Jas. Hughes,
Acting ditto - Robt. Jones,
ditto - Thos. Radenhurst,
Barrack Master, Thos. Sparham, sen.
do, Thos. Wallace, acting for do James Clarke.
Dy. do, - John Sparkman.

Paymaster General's Department.

Acting Dy. Paymaster General, J. Winslow,
Assist. to ditto - Capt. Lewis Genevay,
Assist. to ditto - Wm. coffin,

Indian Department.

Superintendent Gen. and { sir J. Johnston Bart.
Inspr. Gen. Indn. affairs }
Dy. Superintend. Gen { Alex. M'Kee,
& Inspect. Gen. Do. }
Store-keeper General, - John Lees.
Dy. Agent, - Jos. Bunbury,
Superintendant, - Fleury Dechambault,
Secretary, - Joseph Chew
Superintendant, - William Claus,
Surgeon - Robert Keir,
Assistant Secy. Prideaux Selby
Superintendents Matthew Elliot, T. M'Kee,
Store Keeper & Clk. Wm. Johnson ch w.
Storekeeper & Clk. Geo. Ironside,
Ditto Thomas Duggan.

Chevalier
Nathl. I
David P
John N
George
J. B. R

Interpreters.

Chevalier Lorimier,
 Nathl. Lines,
 David Price,
 John Norton,
 George Cown,
 J. B. Rousseau,

Alex. Clarke,
 Simon Girty.
 Chs. Reaume,
 Wm. La Mothe,
 Basil Belisle,
 Mons. La Motte.



L I S T O F T H E O F F I C E R S
Of the several Regiments serving in Canada.

Twenty-fourth (or the 2d Warwicksh.) Regt. of Foot.

Colonel, Richard Whyte, Lt. Genl.
 Lt. Colonel, Richard England, Maj. Genl.
 Lt. Colonel, John Blake,
 Majors, { Charles Erle,
 Robert Stiel.

C A P T A I N S .

William Doyle, Major,	Cha. Savory Andrews,
Ferguson Spears, do.	William Kelly,
Charles Wm. Short,	Charles Penfold,
Wm. Robinson,	Thomas Chamberlain,
Edmund Henn,	
Captain Lieut. Edw. Jas. O'Brien.	

L I E U T E N A N T S .

Allan Bellingham,	Henry White,
Charles W. Parker,	Richard England,
Andrew Foster,	Thomas Farrar,
Francis Wemyss,	Wm. Langworthy,
T. Watkin Foster,	Thomas Ware,
John Bromhead,	Oliver Mills,
Robert Whyte,	W. Fitzgerald,
Lionel Smith,	H. D. Tolley,
Henry Andrews,	Chas. Hughes,
Thos. M. Perryn,	Frederick Crofton,
Edward Francis,	
Wm. Robison,	John Evans.

E N S I G N S .

Thomas Abbott,	John Gilbert,
Richard Armstrong,	Wm. L. G. Thomas
Wm. M'Intosh,	Peter Forster,
Robt. Huish,	Richard Andrews.
Chaplain, J. F. Howell.—Adjutant, W. Kelly.—	
Quarter-Master, Paul Greenwood.—Surgeon, J. Buffa,	
Adjutant Surgeon, Wm. Lee.—	

Majors
 Wm. C.
 James C.
 Charles C.
 Duncan C.
 Hugh C.

Frederic
 Thomas
 James
 Jephson
 A. W.
 Charles
 Wm. A.
 F. Adam

Chs. St.
 Wm. H.
 Chaplain
 Quar.
 Adjut.

Twenty-sixth (or Cameronian) Regt. Foot:

Colonel, Hon. Charles Stewart,

Lieut. Colonels, Hildebrand Oakes,

George Duke,

Majors, William B. Borrough,
Erskine Hope,

C A P T A I N S.

Wm. G. Dacres,

James Green,

Charles Duke,

Duncan Campbell,

Hugh H. Mitchell,

Captain Lieutenant, Edward V. Eyre.

Thomas Boyes,

Christopher Davidson

John Daniell,

W. Gifford,

L I E U T E N A N T S.

Frederick Jones,

Thomas Batt,

James Miller,

Jephson G. Forth

A. W. Wainhouse,

Charles Stuart,

Wm. A. Gordon,

F. Adam.

Edward Shearman,

Fountaine Hogg,

William Hoggins,

James Connolly,

William Connolly,

John Boyes,

George Gifford.

Thomas Mathews,

E N S I G N S.

Chs. Stuart Campbell,

Wm. H. Everest,

Chaplain, Thos. H. Tidey,—Adjutant, Fred. Jones,

Quarter Master, J. Robertson,—Surgeon, F. Miller,

Assistant Surgeon, Duncan Campbell.

James Leslie,

2d. Battalion 60th (or Royal American) Regt. of Foot.

Colonel, Thomas Carleton,
Lieut. Colonels, Duncan M'Kintosh.

Majors, J. De Bernier,
 G. T. Walker,
 J. Hughes.

C A P T A I N S .

J. F. W. Desbarres,	Edward Cartwright
T. A. Schœdé,	John Robertson
Gabl. Gordon,	Jacob Jordan.
Wm. Claus.	Gordon. Maxwell.
John Lenox	Hon. H. J. Flower.

Captain Lieut. Jas. Grant.

L I E U T E N A N T S .

William Fraser	James Massey
Wm. Plenderleath	Peter M'Arthur
Robert Hazen	James M'Arthur
Parry Jones	James Cuthbert
V. G de Hornspeck,	John Cartwright,
Charles Shearer,	

E N S I G N S .

R. G. Griffith	Henry Winchcombe
Robert Paterson	John Germain
B. Naught	John Fargues,
— Nares	Wm. Walther,
J. L. Gallie	T. R. Swiney,
Chaplain George Bowie.—	Adjutant, Wm. Kell.
Quarter Master Isaac Germain.—	Surgeon — M'Dowall
Mate, Thos. Hutton.	

1st Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Colonel, J. De Longueuil,
Major, Louis De Salaberry,

C A P T A I N S .

Francis Dambourges	C. S. De Bleury
Desauzier Beaubien	Louvigny Montigny
Francis Piedmont	Francois Vassal
Pierre Marcoux	J. Bte. Delrimauville

Daniel D.
Peter Du
A. J. D
Joseph d
C. G. L

Ant. Pet
Louis M
Honoré L
Antoine
Richard
Chapl
derson—
James D

Peter Dr
Hector M
Hugh M
Niel M' I

Richard
William
William
Thomas
Ranald I

Pierre B
William
Peter Gr
George
Charles
Chaplain
Quarte
David

L I E U T E N A N T S.

Daniel Dupré	Hipolite Hertelle
Peter Duchoquet	Pierre Bazin
A. J. Duchesnay	Henry Hay
Joseph de Beaujeux	Joseph Bouchette
C. G. Lanaudiere	Benjamin Jobert

E N S I G N S.

Ant. Petrimoult	Francois Boucher
Louis Montisambert	Robert Anderson
Honoré Baillé	Francis Duval
Antoine Lanaudiere	Denis Alexander,
Richard Hay	M. R. de Salaberry

Chaplain, Salter Mountain—Adjutant Rober Anderson—Quarter Master, Louis Fromenteau—Surgeon, James Davidson—Mate, Henry Leqdel.

2d Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Col. John M'Donell,

Major, Hazelton Spencer,

C A P T A I N S.

Peter Drummond	Miles M'Donell
Hector M'Lean	Richard Wilkinson
Hugh M'Donell	Alexander McMillan
Niel M'Lean	Joseph Vignau,

L I E U T E N A N T S.

Richard Ferguson	William Johnson
William Fraser	Angus M'Donell
William Crawford	— Taschereau
Thomas Fraser	Pierre Ignace Malhiot
Ranald M'Donell	J. B. J. Duchesnay

E N S I G N S.

Pierre Boucherville	Joseph Boardwine
William Dace	Robert Woolsey
Peter Grant	Stephen M Kay
George Ermatinger	Fred. Dame
Charles Launiere	J. B. P. d'Estimauville
Chaplain, —— Duval.	Adjutant, John Crampton.
Quarter Master, Andrew Cameron.	Surgeon, James
Mate, Cyrus Anderson.	

*List of Officers belonging to the Royal Artillery
serving in Canada.*

MAJORS.

G. L. Hamilton,
Geo. Glasgow,
J. A. Schalch,

Thomas Dodd,
Edward Trelawney,

OFFICER

F

Thom

CAPTAINS.

Wm. Cox,
Richd. Dickinson,

J. Bentham.

Hugh Finlay,
John Lees,
Thomas Sco,
James Shepl
William Lin

1st. LIEUTENANTS.

H. Douglas,
J. Caddy,
Wm. Hall,
Robert Truscott,
F. Forbes,

John Kiggell,
John Sinclair,
T. Paterson,
T. Rogers.

John Purfs,
John Blackw
John Coffin,
William Lan
William Bur
Andrew Can
John Munro,
James Tod,
Mathew Lym
Robert Morre
John Young,

2d. LIEUTENANTS.

John Campbell,
Hugh Carncross,

H. F. Faquier,
James Worsley.

John Painter
Charles Stewa
John McCord
John Davie.

Wm. Lin
James Si
James D
Thomas

BRITISH MILITIA.

OFFICERS OF THE QUEBEC BATTALION.

Francis Le Maistre, Esq. Colonel.

Thomas Ainslie, Esq. Lieutenant-Colonel.

Robert Lester, Esq. Major.

C A P T A I N S .

Hugh Finlay,

Samuel Phillips,

John Lees,

John Coffin,

Thomas Scott.

Simon Fraser,

James Shepherd,

Robert Woolsey,

William Lindsay,

J. Lynd,

L I E U T E N A N T S .

John Purfs,

Henry Cull,

John Blackwood,

William Smith,

John Coffin, junior,

John Caldwell,

William Lane,

William Lindsay, junior.

William Burns,

David Lynd,

Andrew Cameron,

Godfrey King,

John Munro,

John Ross,

James Tod,

James Glenny,

Mathew Lymburner,

Isaac Roberts,

Robert Morrogh,

Murdoch Stuart,

John Young,

John Crawford,

E N S I G N S .

John Painter,

A. Ferguson,

Charles Stewart,

John Pagan,

John M'Cord,

Wm. Roxburg,

John Davie.

John Jones.

Wm. Lindsay, junior, Adjutant,

James Sinclair, Qr. Master,

James Davidson, Surgeon.

Thomas Richards, Serjeant Major.

Lieutenant Peter Beatson commanding a Company of Artillery, attached to the Quebec Battalion of British Militia.

MONTRÉAL BATTALION.

Colonel Commandant
Lieutenant Colonel
Major

Edward William Gray, Esq.
James M'Gill, Esq.
Richard Dobie,

C A P T A I N S .

Joseph Frobisher,
Alexander Auldjo,
George King,
Thomas Forsyth.

John M'Gill,
Wm. Maitland.
James Caldwell,

L I E U T E N A N T S .

Edward Edwards,
James Grant,
Andrew Todd,
Daniel Sutherland,
Jonathan A. Gray.
Thomas M'Cord,
Alexander Henry,
James Dunlop,
Francis Desrivieres,

John Gray,
Alex. Robertson.
John Lily,
James Hallowell,
John Richardson,
Andrew M'Gill,
Robert Griffin,
Francis Badgley,

E N S I G N S .

James Jordan.
Fred. Wm. Ermatinger,
William Parker.
F. W. Ermatinger
John Turner,
Charles Blake.

John Gregory,
John Forsyth,
Alex. M'Kenzie,
Ajutant,
Quarter-Master,
Surgeon.

OFFIC
DE LA
Pre

Pi

Pr

Pierre Val
Jean Bapti
Jacques He

St. Lauren

Sault au R

St. A

La Chine,

Ste. Genev

Pointe Clai

Ste. Anne.

Île Perrault

MILICES CANADIENNES.

OFFICIERS DE LA MILICE CANADIENNE DE LA VILLE ET BANLIEUE DE MONTREAL.

Premier Etat Major de la Ville de Montréal.

OFFICIERS MAJORS.

Pierre Neveu Sevestre, Ecuyer, Colonel.

Pierre Guy, Lieutenant Colonel.

Pierre Fortier, Major.

Etienne St. Dizier, Aide-Major.

Premiere Division de la Ville de Montréal.

CAPITAINES.

Pierre Vallé,

Charles Déséry.

Jean Baptiste Adhémar.

Ignace Lacroix.

Jacques Hervieux.

Daniel Dupré.

Chirurgien, J. Bte. Jobert.

Capitaines dans les Paroisses.

St. Laurent.

{ Jean Baptiste Roy,

{ Gabriel Crevier.

{ Pierre Demers.

Louis D'Agenay.

Laurent d'Agenay.

{ Pierre Depelteau.

{ Paul Dumouchelle.

{ Joseph Martin Hilaire.

{ Ant. Clem. Lariviere,

{ Dominique l'Etang, p.e.

{ Dominique l'Etang, fils.

Phillipe Delteau,

Louis Préjeant.

Sault au Recollet.

St. Michel

La Chine.

Ste. Genevieve.

Pointe Claire.

Ste. Anne.

Isle Perrault,

*Deuxieme Etat Major de la Ville de Montréal.***OFFICIERS MAJORS.**

Louis Porlier, Lieutenant Colonel,
Maurice Blondeau, Major.
E. Guy Aide Major.

*Deuxieme Division de la Ville de Montréal.***C A P I T A I N E S.**

Pierre Lacote,	Jean Baptiste Durocher,
Charles Chaboiller,	Louis Chaboiller,
Hip. St. George Dupré,	Gabl. Franchere.
Chirurgien, François X. Bender.	

Capitaines dans les Paroisses.

Longue Pointe,	Dom' nique Truteau,
St. Léonard,	Guillaume Longpré.
Pointe aux Trembles,	Pierre Archambault,
St. Léonard,	François Bricault,
Bout de l'Ile,	Jean Baptiste Millard,
Rivieres des Prairies,	{ Jacques Monarque,
Terre-bonne,	{ Jean Bte. Monarque,
Maskouche Terre-bonne,	{ Pierre Raby,
La Chenaye,	{ Joseph Limoge,
Maskouche la Chenaye;	{ Gabriel Cuvillon,
	{ Germain Lepage,
	{ Charles Côte.
	{ Félix Jolle,
	{ Pierre M. Beauchamp,
	Alexis Carron,

*Etat Major de Vaudreuil.***OFFICIERS MAJORS.**

Joseph De Longueil, Colonel.
Michel Chartier De Lotbiniere, Lieutenant Colonel.
Lambert Dumont, { Majors.
Joseph Lacroix, {
Lambert Dumont fils, Aide-major.

Capitaines dans les Paroisses

Isle Bizard.

Isle Jesus.

Isle Jesus.

Blainville.

Riviere du Chêne.

Du Lac,
Argenteuil,

Soulange,

Nouvelle Longueüil,

Vaudreuil,

Quinchien,

Eustache Boyer,
 { Augustin Dazé.
 Charles Filiatros,
 Vincent Constantin,
 Joseph Lacase,
 Boniface Paquet,
 Julien Leblanc,
 Ciprien Ouimet,
 L. Brien Derochers,
 Simon Hotte,
 Pierre Filiatros,
 { Pierre Peignet,
 Joseph Hétier,
 Gabriel Hétier,
 Etienne Doré,
 Joseph Meilleur,
 Joseph Normand,
 Hyacinthe Séguin,
 Ant. Landriaux,
 { Gabr ei Leroux,
 J. Montpetit dit Poitvin,
 Antoine Bissonnet,
 { François Cadieux,
 Joachim Genus,
 Simon Villeneuve,

*Etat Major de La Valtrie.**OFFICIERS MAJORS.*

Pierre Margane de la Valtrie, Colonel.

Paul Roc de St. Ours, Lieutenant Colonel.

Jean Baptiste Hervieux, { Majors.

George M'Beath,

Charles Gaspard Lanaudiere capitaine] & Aide-Majors.
Jos. de St. Ours, fils. Lieutenant

K

Capitaines dans les Paroisses.

Repentigny,

{ François Payet,
 { Antoine Detchamps,
 { Charles Laporte,
 { Louis Laporte,
 { André Mondor,

La Vâtrie,

J. Ducondu Enseigne & Aide Major des Compagnies
de la Valtrie et St. Paul.

St. Sulpice.

{ J. M. Rivais.
 { Jacques Lacombe.
 { Joseph Robillard,
 { Pierre Laroche,
 { Louis Olivier,
 { Pierre Martin Pelland,
 { Joseph Roque,
 { Ant. Gueraid,
 { François Geoffroy,
 { Nicolas Geoffroy,
 { Louis Vadenet,
 { Antoine Desframpe, fils,
 { Prisque Ferland,
 { André Laferrière.

Berthier,

P. Joinville,
 { Jean Baptiste Bruguier,
 { Joseph Archambault,
 { Jacques Derzier,
 { Bonaventure Marsolet,
 { J. Bte. Senet,
 { Toussaint Pothier,

St. Cuthbert,

{ Louis Chaput,
 { Etienne Turgeon,
 { Athelemy Rucher,
 { Pierre Dupuis,
 { Michel P. evoit,

Isle Dupas,

L'Assomption.

St. Roch.

St. Jacques.

*Premier Etat Major de Boucherville.**OFFICIERS MAJORS*

R. A. Boucherville, Colonel,

Et

Franco

Boucherville

Longueuil.

La Prairie,

Blairfindie,

St. Phillippe

St. Constan

Chateau Gu

Beauharnais

Dea

Monta

P

F

J. Francois

C. F. Conti

Isle St. Ignat

(111)

François Mathiot, Lieutenant Colonel.

Etienne Dechambault, { Majors,

Paul Lacroix,

François Mathiot fils, Lieutenant et Aide-Major.

Capitaines dans les Paroisses,

Boucherville,

{ Charles Rassicot,

Louis Senécal,

Pierre Walburner,

Jean Harras,

François Surprenant,

Joseph Bouhellier,

François Trudeau,

Louis Drainville,

Joseph Hebert,

Joseph Brousseau,

Jacques Brousseau,

Laurent Roy,

Julien Depelteau,

Albert Dupuis,

Pierre Lefebvre,

Pierre Pinsonneau,

Jacques Robert,

Joseph Lancto,

Alexis Lancto,

Vital Pomainville,

Amable Foucher,

Charles Bourdon,

Deuxieme Etat Major de Boucherville.

OFFICIERS MAJORS.

François de la Perriere, Colonel.

Monteville de la Bruere, Lieutenant Colonel.

Pierre le Gras Pierreville, { Majors.

François Corbin,

J. Francois De La Perriere, Lieutenant & Aide-Major.

C. F. Contrecoeur de la Perriere Enseigne & Aide-Maj.

Capitaines dans les Paroisses.

Île St. Ignace,

Jean Baptiste Lincourt,

Sorel ou William Henry,	Pierre Cournoyer, Alexis Cardin, Charles Millet, Joseph Lariviere, Francois Giard, Michel Lariviere.	Pointe C
St. Ours, Riviere Chambley,	Pierre Cheval, Christophe Marchesneau Charles Berthiaume, Phillipe St. Laurent, Francois Duhamel, Francois Dupuis,	Beloeil, Rouville
St. Antoine de Chambley,	Nicolas Millote, Joseph Amiot, Francois Langevin,	St. Char
Grand St. Ours, Contre-cœur,		St. Marc,
Verchere,		St. Denis
Louis Cursolle, Enseigne et Aide-Major des Compagnies de Vercheres.		St. Hyac
Varenne,	Joseph Messier, Jean Martin, Joseph Girard, Alexandre Hebert, Alexis Richard,	Etat God

Etat Major de Chambley.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville, Colonel.
 Charles Chevalier de St. Ours, Lieutenant Colonel.
 Louis Marie Marchand, Major.
 Louis Bourdage, Aide-major.

Capitaines dans les Paroisses.

Ste. Therese de Chambley,	Francois Petrimoulx, Julien Pied d'Alue.	Pointe du
St. Joseph Chambley,	J. Bte Toussaint Ferriere, Michel Lamoureux, Joseph Pied d'Alue.	Machiche Riviere d

Pointe Olivier,

Belœil,

Rouville de Belœil,

St. Charles,

St. Marc, ci-devant St. Charles

St. Denis.

St. Hyacinthe.

Pierre Domingue,
 Joseph Carreau,
 Pierre Brunet, pere,
 André Vandandaigue,
 Joseph Dyon,
 Leopold Remy,
 Michel Privé,
 J. Baptiste Lataille,
 J. Charles Drolette,
 J. la Chapelle,
 Louis Courtemanche,
 Louis Gouette,
 François St. François,
 Joseph Coiteux,
 Jh. Jacques Beaulac,
 Nicholas Pronc.

*- Etat Major des TROIS RIVIERES au Nord.**OFFICIERS MAJORS.*

Jean Baptiste de Niverville, Colonel.
 Godfroy de Tonnancour, Lieutenant Colonel.
 Thomas Coffin,
 Louis Joseph Leproust, Majors.

*Ville des Trois Rivieres.**CAPITAINES.*
 Joseph Niverville,
 Antoine Courval,*Capitaines dans les Paroisses.*

Pointe du Lac,

Machiche,

Riviere du Loup,

André Leguay,

Antoine Lefieur,
 Joseph Lacerte,
 Antoine Augé,
 Alexis Leclair,
 Joseph Lesage,

Maskinongé,
 L'Orniere,
 Cap la Magdelaine,
 Champlain,
 Etienne Leblanc,
 Batiscan,
 Riviere Batiscan,
 Riviere des Envies,
 Ste. Anne,
 Forges St. Maurice,

Amable Bellaire,
 Pie re Marchand,
 Antoine Crevier,
 Jos. Alexandre,
 Aide-Major,
 Antoine Marchand,
 Jean Trepanier,
 Pierre Trépanier,
 Joachim Lanouette,
 Lt. M'Cauly,

Etat Major de St. François, District des 3 Rivieres au Sud.

OFFICIERS MAJORS.

Joseph Marie Tonnancour, Colonel.
 Jean Baptiste Destimauville, Lieutenant Colonel.
 J. A. C. St. François, Major,

Capitaines dans les Paroisses.

D'Yamaska,	Louis Schmidt,
St. Michel,	Pierre Basile Pelissier,
St Thomas d'Yamaska,	J. Bte. Brouillard,
St. François,	{ Fs. Descheneaux, Joseph Lemaitre,
Baie St. Antoine,	{ Jean Bte. Lafond, Augustin Clair Houd,
Nicolet,	J. Bte. Pinaud,
Village St. Paul et Marguerite,	{ François Pitre, Pierre Poirier,
Bécancour,	{ Joseph Bourgeois, Bonaventure Beauchêne
Gentilly,	Daniel La Bistonniere,
St. Pierre les Becquets,	Pierre Roberge,

Premie

Xavier L
Olivier I
P. E. D

Barthy. F
Chs. Fre
A. Carro

St. I
Ste.
St. I
St. J
St. I
Isle d'orléans

Beaumont,

St. Charle

St. Gervai

St. Michel,

St. Valier,

— Maillou

Berthier,

Le

*Premier Etat Major de la Ville, Fauxbourg et
BANLIEUE DE QUEBEC.*

Premier Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste Lecomte Dupré, Colonel,
Hypolite Laforce, Lieutenant Colonel,
Louis Langlois, Major.

Jos. Planté Capitaine et Aide-Major.

Xavier Lanaudiere, Capt. }
Olivier Perrault, Lt. } & Aide Majors.
P. E. Desbarats, Enf.

Phillipe Badelard, Chirurgien.

Premiere Division de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Barthy. Faribault,	Augustin Jérôme Raby.
Chs. Fremont,	An. C. St. Germain,
A. Carron,	

Capitaines dans les Paroisses.

Île d'Orléans	St. Pierre,	Prisque Plante,
	Ste. Famille,	Pierre de Belois,
	St. François,	Joseph Lepage,
	St. Jean,	Louis Genest,
	St. Laurent,	Louis Rouleau,
	Beaumont,	Joseph Girard,
St. Charles,	Louis Godebou,	
St. Gervais,	Etienne Carrier,	
St. Michel,	Louis Gosselin,	
St. Valiers,	J. Bte. Perrault,	

— Mailloux Lt. et Aide-Major des Compagnies de

Berthier.

Le Reverend Pere Berrey, Aumonier.

(116)

Deuxieme Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Gabriel Eléazar Taschereau, Colonel.

Alex. Dumas Lieutenant Colonel.

Charles Liard } Majors.
Pierre Boucher }

P. L. Descheneaux capitaine et Aide-major.

L. Fromenteau, Lt. } Aide

F. Duval, fils, Enf. } Majors.

Deuxieme Division de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Joseph Duval,

Louis Duniere,

Charles Pinguet,

François Fillion,

Louis Turgeon,

Capitaines dans les Paroisses.

Pointe Levy, St. Joseph,

François Bourassa,

Etienne Begin,

Louis Cantin,

Jean Crèpeau,

Germain Beaudouin,

François Verreau,

Guillaume Provost,

St. Joseph idem,

Joseph Poulin,

St. François ditto,

Jean Bolduc,

Capt. et Aide Major pour

les 4 companies de la

Nouvelle Beauce.

Fr. Bonneville.

Nicolas et St. Gilles.

Jean Bte. Demers,

St. Antoine,

J. B. Noel, fils.

Ste. Croix,

Antoine Hamel,

Lotbiniere,

François Beilanger,

St. Jean l'Echaillon,

Jos. Laliberté,

Etat Major de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

François Baby, Colonel.

Pierre Arnable Debonne, Lieutenant Colonel.
Louis de Salaberry, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Les Grondines,
Deschambault,

Joseph Hamelin,
Pierre Greleau,

Cap Santé,

Lt. et Aide Major pour
les 3 compagnies du
Cap Santé.

Ecureuils,

Pointe aux Trembles,

Ens. et Aide Major pour
les deux compagnies.

St. Augustin,

Ste. Foy,

Ancienne Lorette,

Jeune Lorette.

Pierre Mercure,
François Mercure, fils,
Antoine Colette,

Augustin Merceau,

François Trépanier,
Jacques Garneau,
Charles Garneau,

Augustin Larue,

François Coté,
Augustin Constantin,
Antoine Samson,
Charles Noreau,
Joseph Dufresne,
Louis L'Hero,
J. B. Parent;

Etat Major de Beauport.

OFFICIERS MAJORS.

Antoine Juchereau Duchesnay, Colonel.

J. Antoine Panet, Lieutenant Colonel.

Joseph Paré, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Charlesbourg,
Bourg Royal,

Jacques Jobin,
Raphael Giroux,

Beauport,	{ Paul Rainville, Litlard Parent,
L'Ange Gardien,	Michel Haot,
Château Richer,	Joseph Cazeau.
Ste. Anne du Nord,	François Lessard,
S. Férol,	Pierre Dupont,
St. Joachim,	Guillaume Gosselin,

L'Islet,
St. Jean
St. Roch

Etat Major de la Baie St. Paul.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Nairne, Colonel.

Joseph Dufour, Lieutenant Colonel.

Jean Baptiste Menard, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

La Petite Rivière,	Jean Baptiste Fortin,
L'Isle aux Coudres,	Marc Gagnon,
Baie St. Paul,	{ Jean Baptiste Menard, Jacques Fortin,
Les Eboulemens,	Jean F. Tremblay,
La Malbaie,	Louis Beuchard,

Ste. Anne
Rivière C
Kamoura
Islette du
Cacona e
Rivière d
Rimousk
Trois Pil

Etat Major de St. Thomas.

OFFICIERS MAJORS.

François Dambourgès, Colonel.

Pierre Marcoux, Lieutenant Colonel,

Aubert de Gaspé, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Berthier,	François Mercier,
St. François,	Louis Blay,
St. Pierre,	{ Michel Blay, Louis Blay,
St. Thomas,	{ Jacques Nicole, Joseph Couture,
Cap St. Ignace,	{ Charles Taché, Joseph Fournier,
	{ Charles Riverin,

L'Islet,	{ J. Bte. Depré Couillard Paschal Bernier,
St. Jean,	{ François Duval, François Verreau,
St. Roch,	{ Jean Marie Castonguay, Jean Baptiste Morin,

Etat Major de Kamouraska.

OFFICIERS MAJORS.

Malcolm Fraser, Colonel.

Jacques Perrault, Lieutenant Colonel.

Pierre Duchouquet, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Ste. Anne,	{ Sébastien Ouellette, Joseph Peletier,
Rivière Ouelle,	{ Joseph Boucher, Joseph Boucher,
Kamouraska,	{ Alexandre D'yon, Alexandre Roy,
Islette du Portage,	Benjamin Michaud,
Cacona et Isle Verte	Pierre Siry,
Rivière des Caps et du Loup,	Anselm Robichaud,
Rimousky,	Joseph Lepage,
Trois Pistoles,	Paul Rioux.



(120)

ECCLESIASTICAL STATE OF CANADA

Catholic and Protestant.

ETAT ECCLESIASTIQUE DU CANADA

Catholique et Protestant.

CATHOLIQUE.

Monseigneur PIERRE DENAUT,
Evêque de Québec.

Messire JOSEPH OCTAVE PLESSIS, Coadjuteur élu.
VICAIRES-GÉ'NE'RAUX.

Monfr. Gravé,	Monfr. Roux.
Monfr. Brassier,	Mr. Noiseux,
Mt Desjardins, lainé.	
Sécrétaires du Diocèse.	
Mr. Chaboillez,	Mr. Maguire.

AU SEMINAIRE DE QUEBEC.

Monfr. Robert, Supérieur.

Monfr. Lahaille, Procureur.

Mr. Gravé, Directeur.

A. Bedard, Professeur de Rhétorique.

Mr. Bussu, Professeur de Philosophie.

Mr. Demers,

Mr. F. Gatien, } Professeurs d'Humanités.

Mr. Bardy,

Aumônier du Régiment R.C.V. 2d battalion, Mr. Duval.

Mr. Bra
Mr. Pon
Mr. Guil
Mr. Mol
Mr. Rou
Mr. Jaho
Mr. Lefat
Mr. Roqu
Mr. Thas
Mr. Hum
Mr. Borne
Mr. Mich
Mr. Mala
Mr. Sauva
Mr. Lami
Mr. Charl
Mr. Satin.
Mr. Robi

Mr. Chic
Mr. Rivière
Mr. Houde
Mr. Desgar
Mr. Bergin

Le P. Casot

R

Le R. P. F
Le R. P. L
Le P. D. Pet
Le P. Christ
d'Yama

(121)

AU SEMINAIRE DE MONTREAL.

- Mr. Brassier, Supérieur et Curé.
Mr. Poncin,
Mr. Guillimin,
Mr. Molin,
Mr. Roux, Procureur.
Mr. Jahouen,
Mr. Lesaulnier, curé d'Office.
Mr. Roque,
Mr. Thavenet,
Mr. Humbert,
Mr. Borneuf,
Mr. Michel Le Clair, { Missionnaires au Lac des deux
Mr. Malard, Montagnes.
Mr. Sauvage.
Mr. Lami Hubert.
Mr. Charles Bedard.
Mr. Satin.
Mr. Robins.

AU COLLEGE DE MONTREAL.

- Mr. Chicoineau, Principal du Collège.
Mr. Rivière,
Mr. Houdef, { Professeurs des Humanités.
Mr. Desgarets,
Mr. Bergin, Maître de la langue Angloise.

Maison des Jésuites.

Le P. Casot,

RECOLLETS OU FRANCISCAINS.

- Le R. P. Felix Berrey, Commissaire Provincial.
Le R. P. Louis Demers, Supérieur à Montréal.
Le P. D. Petrimoulx, Vicaire, à St. Pierre du Portage.
Le P. Christophe Dugast, Missionnaire à St. Michel
d'Yamaska.

Curés et Missionnaires du Diocèse.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Mr. le Coadjuteur, Curé de Québec.

Mr. Alex. Dorval, { Vicaires.

Mr. Renvoyé,

Chaplain de l'Hôpital-Général, Mr. Malavergne.

ISLE D'ORLÉANS.

Mr. Boissoneau, St. Pierre et St. Laurent.

Mr. Pinet, St. Jean,

Mr. Gatien, Ste. Famille,

Mr. Gagnon, St. François.

Mr. Le François, les Grondines. CÔTE DU NORD.

Mr. Dénéchau, Deschambault.

Mr. Dubord, le Cap Sante.

Mr. Daule, les Ecureuils.

Mr. Poulin de Courval, la Pointe aux Trembles,

Mr. Beriau St. Augustin.

Mr. Deschenaux, l'Ancienne Lorette. Mr. Joyer, Vic.

Mr. Fortin, Ste. Foye.

Mr. Joseph Pâquet, la Jeune Lorette et St. Ambroise.

Mr. Derome, Charlesbourg.

Mr. Renaud, Beauport.

Mr. Berthiaume, le Château Riché,

Mr. Rimbault, l'Ange Gaidien,

Mr. Gaillard, Ste. Anne et St. Férréol.

Mr. Corbin, St. Joachim.

Mr. Le Lièvre, Baie St. Paul, desservant la Petite Rivière.

Mr. Raphael Paquet, les Eboulements,

Mr. Keller, la Malbaye.

Mr. Langlois, l'Île aux Coudres,

Mr. Vidal, Lobiniere. CÔTE DU SUD.

Mr. Tatchereau, Ste. Croix.

Mr. Marcheteau, St. Antoine,

Mr. Lecourtois, Ste. Nicolas.

Mr. Mâtie Pointe Levi.

Mr. Compain, Beaumont.

Mr. Roy, St. Charles.

Mr. Alinotte, Ste. Gervais.

Mr. Ignace

Mr. Villard

Mr. Ant. J

Mr. Deguî

Mr. Vézin

Mr. Landr

Mr. Verrea

Mr. Miche

Mr. Lauren

Mr. Griaul

Mr. Jacque

Mr. Perras

Mr. Verrea

Mr. Fouch

Mr. Bernar

Mr. Trutat

Mr. Amiot

Mr. Genest

Mr. Robitai

Mr. Cazene

Mr. Duinou

Mr. Raimba

Mr. Giroual

Mr. _____

Mr. Prévost

Mr. Perraud

Mr. Vallée,

Mr. Toupin

Mr. Marcha

Mr. Le Mai

Mr. François

Mr. Chenet,

OCÈSE. Mr. Ignace Leclerc, St. Henry de Lauzon.

Mr. Villade, Ste. Marie, } Nlle.

Mr. Ant. Lamotte, St. Joseph, et St. François } Beauce

Mr. Deguise, St. Michel.

Mr. Vézina, St. Vallier.

Mr. Landriaux, Bellegasse.

Mr. Verreau, l'ainé, St. Thomas.

Mr. Michel Paquet, St. Pierre. } Rivière du Sud.

Mr. Laurent Bedard, St. François. }

Mr. Griault, St. Ignace et l'Île aux Grues.

Mr. Jacques Panet, l'Islet.

Mr. Perron, St. Jean Port-Joli.

Mr. Verreau, le jeune, St. Roch des Aulnets.

Mr. Foucher, Ste. Anne de la Grande Anse.

Mr. Bernard Panet, la Rivière Ouelle.

Mr. Trutaut, Kamouraska.

Mr. Amiot, St. André et la Rivière du Loup.

Mr. Genest, l'Île Verte, et les Trois Pistoles.

Mr. Robitaille, Rimousky, et les Postes du Roi.

DISTRICT DE MONTREAL.

ISLE DE MONTREAL.

Mr. Cazeneuve, St. Laurent.

Mr. Duinouchelle, Ste. Geneviève. } et partie de Ste.

Mr. Rimbault, La Pointe Claire. } Anne.

Mr. Girouard, la Pointe aux Trembles,

Mr. —— la Longue Pointe.

Mr. Prévost, le Sault au Récollet,

Mr. Périnault, la Rivière des Prairies.

Mr. Valié, la Chine.

Mr. Toupin, île Perrot.

ISLE JESUS.

Mr. Marchand, Curé de St. François de Sales.

Mr. Le Maire, St. Martin.

Mr. François Brunet, Ste. Rose.

Mr. Chenet, St. Vincent de Paul.

CÔTE DU NORD.

Mr. Lorimier, St. Cuthbert.
 Mr. Pouget, Berthier.
 Mr. Louis Lamotte, La Valtrie, desservant Lanoirale.
 Mr. Serrand, St. Paul.
 Mr. Desforges, St. Sulpice.
 Mr. Ecuiez, Repentigny,
 Mr. Pétrimouix, St. Pierre du Portage.
 Mr. Bro, St. Jacques.
 Mr. Raizenne St. Roch de l'Achigan.
 Mr. Berthelot, St. Henri de Maskouche.
 Mr. De Sabrevois, la Chenarie.
 Mr. Coyteux, Ste. Anne de Maskouche.
 Mr. Beaumont, Terrebonne.
 Mr. Arcenaud, Blainville.
 Mr. Maillou, St. Eustache.
 Mr. Deguire,
 Mr. Fournier Vicaire | Vaudreuil.
 Mr. Laurent Archambault, Soulange

CÔTE DU SUD.

Mr. Rodrigue Macdonell, Millionnaire à St. Régis.
 Mr. Bruguier, Châteaugay.
 Mr. Rinfret, Sault St. Louis.
 Mr. Gamelin, St. Philippe. Mr. Gosselin, Vicaire.
 Mr. Begin, St. Constant.
 Mr. Lancto, Blairfindie.
 Mr. Boucher, Prairie de la Madeleine.
 Mr. Chaboillez, Vicaire à Longueuil.
 Mr. Conefroy, Boucherville.
 Mr. Duburon, Varennes.
 Mr. Janvier Leclerc, Vicaire.
 Mr. Carpentier, Verchères.
 Mr. Labroquerie, Vicaire,
 Mr. Aubri, Contre-cœur.

Mr. Dabé
 Mr. J. Bu
 Mr. Picard
 Mr. Frech
 Mr. Josep
 Mr. Mich
 Mr. Payet
 Mr. Cheri
 Mr. Duch
 Mr. Hebe
 Mr. Pierre
 du Pas,

Mr. Noisé
 Mr. Félix,
 Mr. De St

Mr. Vinet
 Mr. Bertra
 Mr. Kimb
 Mr. Orfro
 Mr. Gallet
 Mr. Jean,
 Mr. Morin

Mr. Le N
 Mr. Ls. B
 Mr. Brassia
 Mr. Duroc
 Mr. Labad
 Mr. Court
 Mr. Jos. L
 Déchaill

RIVIERE CHAMBLEY.

Mr. Dubois, St. Joseph.
 Mr. J. Bte. Bedard, Riv. aux Hurons.
 Mr. Picard, St. Ouvier.
 Mr. Fréchette, Belœil.
 Mr. Joseph Martel, St. Marc.
 Mr. Michel Brunet, St. Charles,
 Mr. Payet, St. Antoine.
 Mr. Cherrier, St. Denis. Mr. Létang, Vicaire.
 Mr. Duchouquet, St. Hyacinthe d'Yamaska.
 Mr. Hebert, St. Ours.
 Mr. Pierre Martel, William Henry, desservant l'île
 du Pas,

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES.

LA VILLE.

Mr. Noiseaux, Curé.
 Mr. Félix, Vicaire.
 Mr. De St. Marc, Chêpelain des Ursulines.

CÔTE DU NORD.

Mr. Vinet, Maskinongé.
 Mr. Bertrand, Rivière du Loup. Mr. Bélair, Vicaire.
 Mr. Kimbert, Yamachiche.
 Mr. Orfroy, Pojnt du Lac
 Mr. Gallet, Champlain, & Baptiscan.
 Mr. Jean, Ste. Geneviève, desservant St. Stanislas.
 Mr. Morin, Ste. Anne de la Pérade.

CÔTE DU SUD.

Mr. Le Noir, St François, et la mission des Abenakis
 Mr. Ls. Bedard Baie du Febvre.
 Mr. Brassard, Nicolet.
 Mr. Durocher, Vicaire.
 Mr. Labadie, Békancoor.
 Mr. Courtain, Gentilly.
 Mr. Jos. Dorval St. Pierre les Beequets, et Saint Jean
 Déchaillons.

(126.)

DISTRICT DE GASPÉ.

Mr. Desjardins le jeune, }
Mr. Delavaivre, } Missionnaires dans la Baie
Mr. Caftanet, } des Chaleurs.

Mission du HAUT CANADA:

Mr. Edmond Burke, Grand-Vicaire, desservant Niagara.
Mr. Alexander Macdonell, New-Johnson.
Mr. Marchand, le Jeune, le Détroit.

Mission de l'Acadie.

Mr. Jones, supérieur, résident à Halifax.
Mr. Power, } Missionnaires Subalternes.
Mr. Grace, }
Mr. M'Eacharn, l'Isle St. Jean.
Mr. Ciquard, Missionnaire des Sauvages du Nouveau-Brunswick.
Mr. Allain, les îles de la Magdalaine.
Mr. Lejamtel, Arischat.

MORTS DEPUIS LE DERNIER TABLEAU.

Monseigneur Jean François Hubert, Ev. de Québec.
Mr. René Hubert, Curé du Château Riché.
Mr. Noël, ancien Curé de St. Antoine.
Mr. Bourg, Curé de St. Laurent.

COUVENS DE RELIGIEUSES ET
COMMUNAUTÉ'S.

HÔPITAL GÉNÉRAL A QUÉBEC.

Fondé par M. de St. Vallier Evêque de Québec, en 1693 pour les pauvres mendians et invalides.

La Rde. Mme. St. Alexis (Catherine Noyan)

Supérieure depuis 1797.

37 Religieuses

HÔPITAL-GENERAL A MONTREAL.

Fondé par Madame veuve Youville en
1753 pour les pauvres infirmes et
invalides.

Mlle Thérèse Coutlée Supérieure
depuis 1792, 18 Sœurs.

HÔTEL-DIEU A QUÉBEC.

Fondé par Me. la Duchesse d'Aiguillon
en 1637 pour les pauvres malades.

La Re. Me. St. François (Marie Geneviève Pareau)
Supérieure, depuis 1795. 27 Religieuses.

HÔTEL-DIEU A MONTREAL.

Fondé par Madame de Bullion en 1644,
pour les pauvres malades.

La Sœur Charlotte Dezery supérieure depuis 1796.
30 Religieuses.

Congrégation de Notre Dame à Montréal.

Fondée par Dile. Marguerite Bourgeois,
vers 1650 pour l'instruction des petites filles.

La Sœur St. Augustin (Marie Compain.)
Supérieure depuis 1796.

57 Sœurs.

Ursulines des Trois-Rivières.

Fondées par M. de St. Vallier Evêque de
Québec, en 1677 pour l'instruction
et pour les pauvres malades,

La Re. Me. Ste. Ursule Supérieure depuis 1795.
18 Religieuses.

Ursulines de Québec.

Fondées par Mde. de la Peltrie en 1639
pour l'instruction des petites filles.

La Re. Me. St. François Xavier
(Dile. Taschereau) Supérieure depuis
1793. 36 Religieuses.

A List of the Clergy of the Established Church of England, officiating in the Province of Lower Canada.

Quebec	The Right Reverend Jacob Lord Bishop of Quebec.	Jean L
	The Reverend S. J. Mountain, Chaplain & Secretary to the Lord Bishop, and Rector of the English Church at Quebec.	Séminaire
	The Reverend D. F. DeMontmollin French Reader and Preacher to the Canadian Protestants in Quebec,	Séminaire
Three Rivers	The Reverend Hebert Croft Chaplain to the Garrison of Quebec, (Not Resident)	Ecole pour
	The Reverend Mr. Mountain, Official of Lower Canada, and Minister of the English Church at Three Rivers.	Ls. I
	The Reverend J. B. Veyssiere, French Reader and Preacher to the Canadian Protestants.	
William Henry	The Reverend Mr. Doty, Minister of Christ Church, William Henry.	Eco
	The Reverend Mr. Tunstall, Rector of Christ Church, Montreal.	Le
Montreal	The Reverend Mr. Stuart, Commissary of Upper Canada, and Minister of Kingston.	
Kingston Upper Canada.	The Revd. Mr. Addison, Minister of Newark.	
Frederickburg & East Town	The Revd. Mr. Langhorne.	
Niagara, Upper Canada.	The Rev. Mr. Reddish, Minister of —	

CHURCH OF SCOTLAND.

The Revd. Mr. Alexander Spark, Quebec.
— Mr. Young, Montreal.
— Mr. John Bethune, New Oswegatchie.

ENGLISH SCHOOLS IN QUEBEC.

James Taftwell, John Fraser,	John Jones, Thomas Taftwell.
---------------------------------	---------------------------------

FOR THE
Conrade W
George Wi
Jean Bte.
Charles De
Pierre Bell
Joseph Kin
Charles Dre
Frederick C
Augustin L
Michel Tell
Prigne Le

FRENCH SCHOOLS.

Jean Bte. Corbin, — James Johnston.

THREE RIVERS.

Mr. Selby Burns.

ECOLES FRANÇOISES.

Séminaire de Québec,

Séminaire de Montréal,

A VAUDREUIL.

Ecole pour la Lecture, | Ecole pour l'Ecriture,

A VERCHERES.

Ms. Labadie, pour la Lecture, et l'Ecriture,

L'ASSOMPTION.

Alexander Clifford.

WILLIAM HENRY.

William Nelson.

ECOLES ELEMENTAIRES A QUEBEC.

Paquet, et Poniat.

A LORETTE.

Louis Vincent, Ecole des Sauvages,

CONSTABLES

FOR THE CITY AND SUBURBS OF QUEBEC.

Hugh Mackay, High Constable.

Conrade Wagan,
George Wilds,
Jean Bte. Chavallier,
Charles Dérôme,
Pierre Bellville,
Joseph Kimbert,
Charles Drolet,
Frederick Glackmeyer,
Augustin Laveau,
Michel Tessier,
Présque Lessard,

Charles Vallée,
Nicolas Saint Jean,
Edward Rediali,
Charles St. Laurent,
Patrick Herald,
Andrew Doistie,
Pierre Couture,
Augustin Jourdan,
Joseph Gagnon,
Pierre Fortier,
Gabriel Landrie,

SOCIETE DU FEU POUR 1798.

Mr. John Crawford, President.

Mr. Wm. Lucas, Trésorier.

Mr. John Jones, Merch. Secrétaire.

Comité.

Messrs. J. M. Goddard,
Louis Boucher,
John Chillas,
François Filion,
Alex. Monn,
J. B. Corbin,
*L. Germain,

Messrs. J. B. Normand,
Nicholas Dorion,
John Macnider,
George Poïer,
Doctor Denechau,
Claude Governeau,
*Bell & Irvine.

Augustin J. Raby, Ecr. Inspecteur.

* Membres du Comité de l'année dernière qui sont restés
de droit.

Les Officiers de cette Société sont élus annuellement dans le mois de Mars, par les Membres qui ont souscrit pour dix Shelins par an. Ceux qui souscrivent pour moins de 10 shelins n'ont point de voix dans la manutention des affaires de la Société. La Société a maintenant six bons Engins (c'est à dire, six bonnes Pompe à feu) avec leur appareil, épolés à des distances convenables, pour arrêter les funestes effets du feu, savoir,—2 au Réervoir de la Haute Ville, sur la place du marché.—1 Au Réervoir près de la vieille prison,—1 au Réervoir près de l'Evêché,—2 sur la place du marché de la Basse Ville,

PAR une Ordonnance passée dans la 17me année du Règne de sa Majesté.

Le Inspecteur feront ramoner les cheminées une fois chaque mois dans les villes de Québec, Montréal et Trois Rivieres sous peine de 5\$. et si une cheminée prend en feu faute d'avoir été ramonée et gratée, l'Inspecteur encourra une amende de 40\$.

Tout locataire qui refusera de faire ramoner ses che-

minées, qu'il aura payer à chaque cuir ou dix pieds ra autant aura de ch de 40\$. Ces utenc en bois, teurs.

Qu'foin ou de bois ou amende d

Qui qu'apenti endre, sous et la confit. Il n'est nées deve forges au paster a peine d'un jour pend subfistero employé

Les ma yerts en t des chem de dix t jor pend

Il n'es villes, de vingt dij tre l'ent

minée, payera une amende de 5s. et si la cheminée, qu'il aura refusé de faire ramoner, prend en feu; il payera une amende de 40s.

Chaque ocataire aura dans sa maison deux seaux de cuir ou de tôle peinte, une hache et deux beliers de dix pieds de longueur et cinq pouces de diamètre, et aura autant d'échenes à chaque côté de sa maison qu'il y aura de cheminée — tous peine d'une amende de 5s. et de 40s. si une maison ou cheminée prend en feu, où ces ustencils manqueront; où les maisons seront bâties en bois, le nombre d'échelles sera au gré de l'Inspecteur.

Qui que ce soit ne pourra garder dans sa maison, du foin ou de la paille ni des cendres sur des planchers de bois ou dans des vaiteaux de bois, sous peine d'une amende de 40s.

Qui que ce soit ne peut garder dans sa maison, ou apentis en dépendant, plus de vingt-cinq livres de poudre, sous peine d'encourir une amende de cinq livres et la confiscation de toute la poudre qui s'y trouyera.

Il n'est permis à quelque ce soit de bâtir des cheminées devoyées, ni de construire des foyers à feu cu forges auprès des maîtrises cheminées, pour en faire passer la fumée dans les dites maîtresses cheminées, sous peine d'une amende de dix livres et de cinq chellins par jour pendant le temps que telles cheminées et tels foyers subsisteront, et de trois livres contre l'ouvrier qui sera employé à leur construction.

Les maisons ou apentis ne doivent point être couverts en bardaoux, excepté sur les lucarnes, l'entourage des cheminées et pour joindre les renvers, sous peine de dix livres d'amende, et en outre de cinq chellins par jour pendant le temps que telles couvertures subsisteront.

Il n'est point permis de bâtir, dans aucune des dites villes, des maisons en bois à peine d'une amende de vingt livres contre le propriétaire et de dix livres contre l'entrepreneur, et de démolition des dites maisons.

ni de faire de feu dans aucun apentis de bois sous peine d'une amende de 40s.

Il est défendu de passer des tuyaux de poêles dans des cloisons de planches ou de latage, sans laisser six pouces de partout en taule entre les tuyaux et planches. Les tuyaux passeront toujours dans les cheminées; le tout sous peine de 20s. d'amende.

Dans les maisons bâties à l'avenir, les pignons doivent être exhaussés de trois pieds au dessus des toits, sous peine d'une amende de dix livres contre le propriétaire et de cinq livres contre l'entrepreneur.

Les Inspecteurs feront la visite des maisons une fois tous les trois mois, sous peine de 5s. d'amende pour chaque maison qu'ils négligeront. Il sera permis aux dits Inspecteurs de visiter les maisons une fois le mois en tout tems, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir; et quiconque refusera l'entrée de sa maison, payera une amende de 5s.—Il est encore permis à l'Inspecteur de visiter les maisons en tout autre tems, avec un ordre à cet effet d'un Commissaire de paix, sous peine d'une amende de £5. contre tout locataire qui s'y opposera; et le dit Inspecteur pourra mener avec lui une personne pour l'accompagner dans telle visite.

Les peines ou amendes ordonnées par cette Ordinance se ont poursuivies dans dix jours après la contravention commise.

Les Inspecteurs des Cheminées sont tenus de ramoner les cheminées des pauvres gratis, en produisant un certificat de leur pauvreté, sous peine d'une amende de 5s.

Les Inspecteurs ne pourront exiger que la somme de trois deniers pour chaque ramonage dans les faubourgs des villes de Québec et Montréal, dans les maisons dont la hauteur n'excède pas le rez de chaussée; et ils ne pourront insister à ramoner plus d'une fois dans deux mois, sans le consentement du propriétaire.

EPOCHS
Chronology
Moveable
Commencement
Eclipses, &c.
Explanation
Tide Table
Times of E.
The Calendar
Of the Month
Changes of Day
Weight of
A General
Interest Table
Departure of
Post Roads
Division of
Counties in
containing
Regulation
of the C.
purpose
Abstract of
Court Term
Table of C.
Duties paid
Province
Bills of the
Additional
Ordinance
Province

C O N T E N T S.

CALENDAR, &c.

	<i>Pages</i>
EPOCHS and Common Notes	4
Chronological Cycles	d,
Móveable Feasts	d.
Commencement of the four Seasons	id
Eclipses, Moon's aspects, Signs	id.
Explanation of the Calendar	id.
Tide Table for the Harbour of Quebec	8
Times of High Water in the River St. Lawrence	id.
The Calendar from	9-33
Of the Moveable Feasts	34
Changes of the Moon	id.

MISCELLANEOUS.

Weight of the Current Monies in the Province	36
A General Rule to turn one Currency into another	37
Interest Table	38
Departure of the Mails	39
Post Roads in the Province with the Post rates	39-43
Division of the Province	44
Counties in the Province with the Parishes contained in each	46-50
Régulations for Granting Lands, with a list of the Commissioners appointed for that purpose	52-57
Abstract of the Road Act	58-64
Court Terms within the Province	id.
Table of Court Terms and explanation	68
Duties paid on Articles imported into the Province	69
Fees of the Custom-House Officers at St. John's	71
Additional ditto	72
Ordinance for preventing persons leaving the Province without a Pass	73

CIVIL LIST, &c.

Members of the Executive and Legislative Councils	76
Members of the House of Assembly	77-78
Officers of ditto	id.
Judges and Officers of the Courts of Justice within the Province	79-80
Advocates	81
Commissioners for administering Oaths to Persons in Office	id.
Commissioners for repairing Churches	82
Superintendants of Inland Navigation	id.
Justices of the Peace for the Districts of Quebec, Three Rivers and Gaspé	83-86
Officers of different departments	86-87
Post-Office	id.
Custom-House	88
Notaries	88-90
Physicians, Surgeons, Midwives, &c.	91-92
Surveyors	93
Pilots, Rates of Pilotage for the Riv. St. Lawrence	94

MILITARY REGISTER, &c.

The General and Staff Officers in the Canada's Staff of the Garrisons of Quebec and Montreal	96
Royal Engineers, Ordnance Department, De- puty Quarter-Master Genls. & Commissary	id.
General's Departments	97
Storekeeper General, Barrack Master Gene- ral, Paymaster General & Indian Depart- ments	98
Officers of the Regiments in Canada	100-103
Officers of Artillery	104
British Militia	105-6
Canadian do.	107-119
Ecclesiastical State of Canada & Convents	120-126
Schools and List of Constables	129
Fire Society, with an Abstract of the Ordi- nance for preventing accidents by Fire	130-2

EPOQU
 Mobile
 Éclipses
 François
 cher du
 Des Fêtes

 Poids et t
 Table d'I
 Départ de
 Division
 Liste des
 Règleme
 avec u
 pour a
 Précis de
 Termes c
 Table de
 Table de
 dans la
 Membres

Membres
 Officiers
 Juges de
 Avocats
 Commissaires
 personnels
 Commissaires
 Surintendents
 Juges à

TABLE DES MATIERES.

CALENDRIER, &c.

		Pages.
76		
77-78	EPOQUES, Cycles Chronologiques, Fêtes	
id.	Mobiles, les quatre Saisons de l'Année,	
79-80	Eclipses, Table des Marées, Calendrier	
81	François et Anglois, avec le lever et cou-	
id.	cher du Soleil de	2 à 35
82	Des Fêtes Mobiles et Lunaisons	ib
83-86	Poids et taux de la Monnoie	36
86-87	Table d'Intérêt	38
id.	Départ des Malles et Chemins de Poste	39
88-90	Division de la Province	45
91-92	Liste des Comtés dans le Bas Canada	47
93	Règlements touchant la concession des Terres	
nce 94	avec une Liste des Commissaires nommés	
	pour administrer les serments à cet effet	53
96	Précis de l'Acte des Chemins	58
id.	Termes ou Siances des Cours	66
97	Table des termes de Cour	68
	Table des Droits sur les Articles importées	
	dans la Province	69
98	Membres des Conseils Exécutif et Législatif	76

LISTE CIVILE, &c.

97	Membres de la Chambre d'Assemblée	77
98	Officiers de la Chambre d'Assemblée	78
100-103	Juges des différentes cours, Officiers en Loi, &c.	7
104	Avocat	81
105-109	Commissaires pour administrer les serments aux personnes en office	ib.
110-119	Commissaires pour la réparation des Eglises	82
120-126	Surintendants de la Navigation intérieure	ib
127	Juges à Paix pour le District de Québec	83
	pour le District de Montréal	84
	pour le District des Trois Rivières	85
	pour le District de Gaspé	86

Officiers des différents départements	-	86
Officiers des Bœaux de Poste	-	87
Officiers de la Douane	-	88
Notaires	-	ib
Chirurgiens, Médecins & Accoucheurs	-	91
Arpenteurs	-	93
Pilotes et le taux de Pilotage	-	ib

REGISTRE MILITAIRES.

Etat Major, Hôpital, &c.	-	96
Ingénieurs, Ordonnance, Département du Quartier Maître Général, et de la Marine,		
Département du Commissaire Général		97
Département de la Garde Magasin Général, Casernes et des Sauvages	-	98
Interprètes	-	99
Officiers des Régiments en service dans le Canada	100	
Milice Britannique et Canadienne	-	105
Etat Ecclésiastique du Bas Canada, Catholique et Protestant, Couvents, Ecoles, &c		120
Connétables	-	129
Société du Feu, et Précis de l'Ordonnance pour prévenir les accidents du Feu		130